

Mise en ligne le 19.11.2025



Réf dossier : 11724
N° ordre de passage : 10
N° annuel : C2025_0628

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2025

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - -
Orientations Budgétaires 2026 - Débat

En vertu des articles L 5217-10-4 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des dix semaines précédant l'examen du budget, tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat qui ne donne pas lieu à un vote a pour objet de préparer l'examen du budget.

Le rapport en pièce jointe détaille des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail et vise à introduire ce débat.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5217-10-4 et L 2312-1,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2026 doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget,

- les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2026 contenues dans le rapport joint,

Décide à l'unanimité, à 20h25 :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2026.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

Christine DE-CINTRE
Conseil - Secrétaire de séance
18 nov. 2025

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole
Rouen Normandie
18 nov. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2025 À 18H00

Sur convocation des 31 octobre et 5 novembre 2025

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARON (Freneuse) à partir de 18h08, M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOURGAIS (Saint-Martin-de-Boscherville), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), Mme CARON Marine (Rouen) à partir de 18h18, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. COUPARD LA DROITTE (Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAÏL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges) à partir de 18h13, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville) à partir de 18h21, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) à partir de 18h28, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HOUBRON (Bihorel), M. HUE (Quévreville-la-Poterie), M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine) à partir de 18h22, M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges) à partir de 18h13, M. VION (Mont-Saint-Aignan).

M. RIVALAN supplée Mme BOURGET (Houppeville)

Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier)
 M. MIRIANON supplée Mme ROSSIGNOL (Montmain)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à M. MOYSE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à Mme MABILLE, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. DEHAIL, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, M. BREUGNOT (Gouy) pouvoir à Mme MALLEVILLE, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) pouvoir à M. PELTIER, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à M. CAILLOT jusqu'à 18h28, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. BARON à partir de 18h08, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. EZABORI, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme RODRIGUEZ, Mme HEROUIN LEAUTHEY (Rouen) pouvoir à Mme DE CINTRE, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. MERABET, M. LABBE (Rouen) pouvoir à Mme CERCEL, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) pouvoir à M. LECOUTEUX, M. LE GOFF (Moulineaux) pouvoir à M. LANGLOIS, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, M. MARUT (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. BONNATERRE, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme MULOT, M. NAIZET (Rouen) pouvoir à Mme SANTO, M. OBIN (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GOUJON, M. PEREZ (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme COGNETTA, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à M. PONTY à partir de 18h22, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. LARCHEVEQUE, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RAVACHE, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme LESCONNÉC, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. de MONTCHALIN, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. LESIEUR, Mme TOCQUEVILLE (Maromme) pouvoir à M. LAMIRAY, M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) pouvoir à Mme BONA, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN

Etaient absents :

M. BARON (Freneuse) jusqu'à 18h08
 Mme CARON Marine (Rouen) jusqu'à 18h18
 M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine)
 M. DELALANDRE Julien (Jumièges) jusqu'à 18h13
 Mme DEL SOLE (Yainville) jusqu'à 18h21
 M. DUCHESNE (Orival) début de la représentation à 18h08
 M. GOUVERNEUR (Fontaine-sous-Préaux)
 M. HIS (Saint-Paërs)
 Mme MANSOURI (Rouen)
 M. PONTY (Berville-sur-Seine) jusqu'à 18h22
 M. ROUSSEAU (Bardouville) début de la représentation à 18h22
 M. SPRIMONT (Rouen)
 M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges) jusqu'à 18h13

METROPOLE ROUEN NORMANDIE**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2026**

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.

I – Le contexte national et international - pages 9 à 15

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie (CFU 2022 à 2024) – pages 16 à 17**III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie – pages 18 à 91**

- IIIA - La prospective financière 2024-2029 (tous budgets confondus donc incluant les régies)
- IIIB – Les priorités d'actions, les projets
- IIIC – Les ressources de la Métropole Rouen Normandie

IV– Dette – pages 92 à 97**V - Conclusion – page 98**

La Métropole Rouen Normandie aborde son débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 dans un cadre national particulièrement confus, qui sera fortement dépendant des arbitrages finalement retenus à l'occasion des débats parlementaires sur la Loi de Finances 2026.

« *La situation budgétaire et financière de notre pays est grave* », soulignait le représentant du Gouvernement le 18 octobre lors des récentes journées de France Urbaine. « *La dette atteint 115,6% du PIB et représente 3416 milliards d'€ et s'est aggravée de 72 milliards d'€ au dernier trimestre. Elle exige un effort collectif pour redresser les comptes publics dans un contexte économique, politique et mondial incertain* ».

Cette situation est connue et documentée (ouverture par l'Union Européenne en 2024 d'une procédure pour endettement excessif, dégradation de la note de la France par les agences de notation...). **Elle n'est pas due aux collectivités locales.** Les administrations publiques locales, qui contrairement à l'État ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre, ne représentaient fin 2024 que 7,9% de la dette publique. Elle amène pourtant le Gouvernement à renouveler des propositions extrêmement sévères et pénalisantes pour les finances locales, le conduisant à revenir sur des engagements fermes qui impacteraient fortement la relation de confiance entre les collectivités et l'Etat.

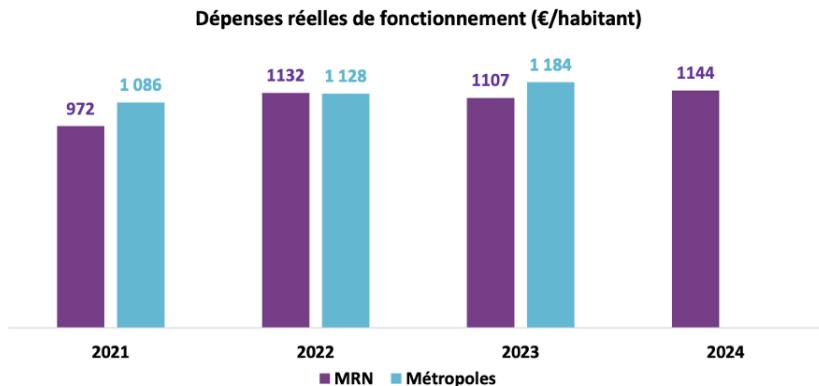
1 – Les finances de la Métropole sont saines et ont permis d'asseoir une politique d'investissement ambitieuse :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024, adopté en conseil métropolitain le 30 juin 2025, a établi la solidité des finances métropolitaines. Il n'est pas inutile dans le contexte du présent débat d'en rappeler l'économie générale.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement de la Métropole Rouen Normandie sont légèrement inférieures à la moyenne des métropoles françaises et augmentent moins rapidement. Elles ont évolué de 1 107 € par habitant et par an en 2023 à 1 044 € en 2024, contre 1 184 € pour la moyenne nationale en 2023. Cette maîtrise des charges de fonctionnement illustre la prudence budgétaire et la capacité de la collectivité à optimiser ses ressources tout en assurant la continuité et la qualité des services publics.

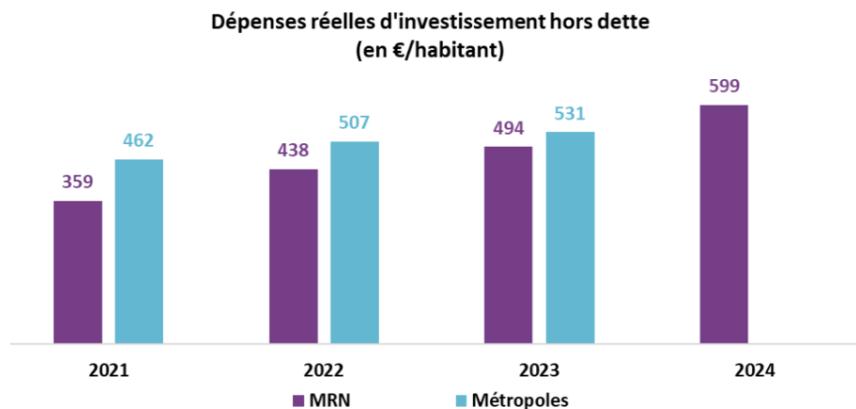
Les dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures à la moyenne des métropoles et ont progressé moins rapidement :



La solidité financière de la Métropole lui permet d'investir dans les secteurs clefs de la transition social-écologique

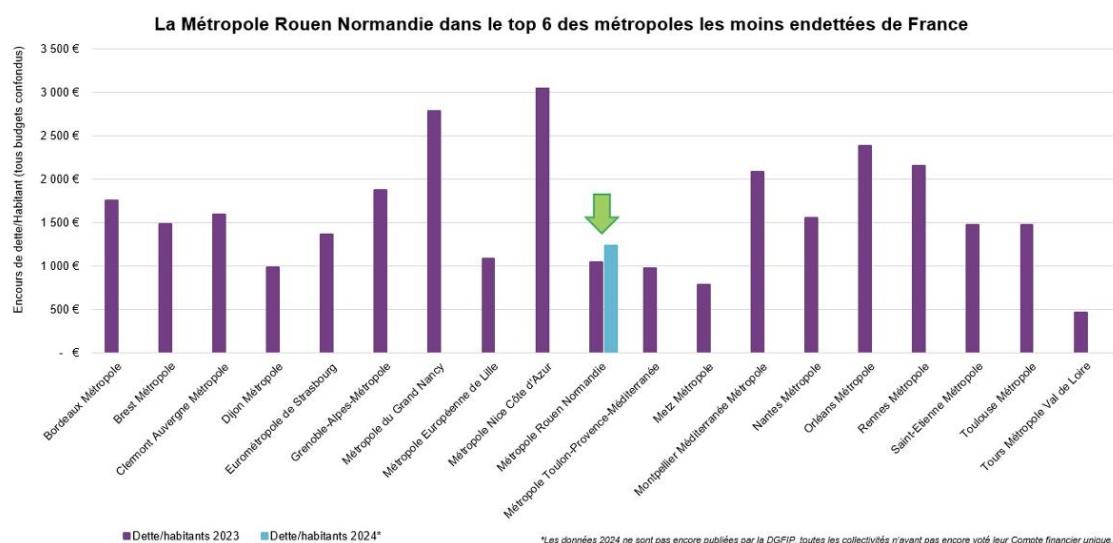
L'exécution budgétaire témoigne également d'un volontarisme affirmé en matière d'investissement public. Avec un autofinancement de 111 M€, correspondant à un taux d'épargne brute maintenu à 16 %,

la Métropole confirme la solidité de ses équilibres financiers et sa capacité à soutenir un haut niveau d'investissement sans compromettre sa soutenabilité budgétaire. Les dépenses d'investissement hors dette atteignent 304,7 M€ en 2024, soit une progression de 53,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit de la quatrième année consécutive d'augmentation. Cet effort bénéficie en priorité aux secteurs stratégiques de la transition social-écologique : mobilité durable, rénovation énergétique, aménagement urbain, gestion des ressources et attractivité économique. Il traduit la volonté de la Métropole d'accompagner les transformations nécessaires face aux défis climatiques et sociaux, tout en renforçant la qualité de vie des habitants et la compétitivité du territoire.

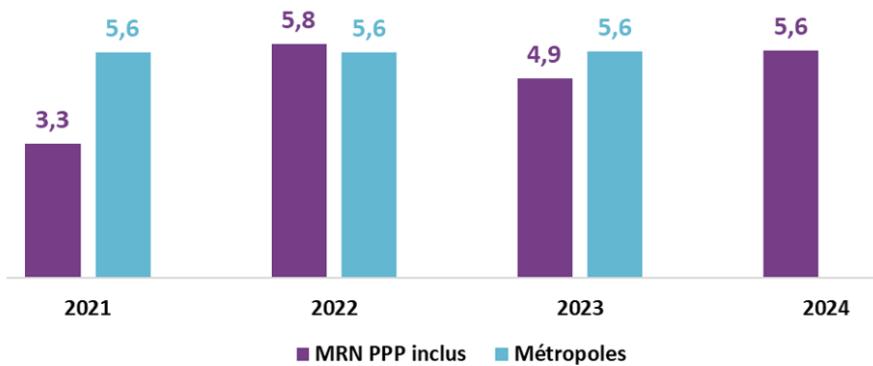


La Métropole Rouen Normandie dans le top6 des métropoles les moins endettées de France

La Métropole Rouen Normandie se distingue également par sa gestion prudente de la dette. Elle figure parmi les six métropoles françaises les moins endettées et présentait en 2024 une capacité de désendettement pleinement maîtrisée, s'établissant à 5,6 années. L'endettement reste ainsi cohérent avec sa surface financière et largement inférieur aux seuils d'alerte, se situant au niveau constaté des autres métropoles françaises.



Capacité de désendettement



Fiscalité : la Métropole Rouen Normandie est systématiquement en dessous de la moyenne des fiscalités métropolitaines et est même celle qui récolte le moins de produits d'impôts locaux directs

Sur le plan fiscal, la Métropole Rouen Normandie affiche systématiquement des niveaux de fiscalité inférieurs à la moyenne des métropoles françaises et se distingue comme la collectivité qui perçoit le moins de produits de fiscalité directe locale par habitant. Elle est l'une des dernières métropoles de France à ne pas avoir instauré de Taxe Foncière métropolitaine sur les propriétés bâties (TFB) et son taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'établit à 8,06 %, bien en deçà de celui pratiqué par d'autres métropoles. Cette modération fiscale traduit une pression fiscale particulièrement faible, tout en permettant de financer des investissements ambitieux et d'assurer la continuité des services publics.

	Taux de TEOM 2024 (1)							
	THRS	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,50%	0,00%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	13,20%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	4,60%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	34,63%	11,40%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	16,93%	10,80%	4,12%	10,80%	10,12%	10,80%	29,96%	0,00%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	1,41%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	2,60%	0,00%	4,98%	0,00%	29,67%	0,00%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	5,71%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%
Métropole du Grand Nancy	20,94%	9,50%	9,65%	9,50%	13,70%	9,50%	29,65%	0,00%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,82%	0,00%	13,47%	0,00%	27,14%	0,40%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	5,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%
Moyennes 2024 des métropoles	11,29%	-	3,54%	1,90%	7,61%	1,50%	30,13%	0,60%
Moyennes 2024 des métropoles								9,35%

Détail des produits de la fiscalité directe locale par habitant 2024

Groupement	TH - Produit par habitant INSEE	THLV - Produit par habitant INSEE	FB - Produit par habitant INSEE	TEOM - Produit par habitant INSEE	FNB - Produit par habitant INSEE	TAFNB - Produit par habitant INSEE	CFE - Produit par habitant INSEE	TASCOM - Produit par habitant INSEE	IFER - Produit par habitant INSEE	GEMAPI - Produit par habitant INSEE	Total - Produit par habitant INSEE	Classement avec Groupement
Toulouse Métropole	14 €	0 €	219 €	133 €	1 €	1 €	222 €	13 €	4 €	8 €	615 €	1
Métropole Nice Côte d'Azur	39 €	0 €	133 €	224 €	0 €	1 €	165 €	16 €	5 €	14 €	597 €	2
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	12 €	0 €	37 €	224 €	0 €	1 €	145 €	14 €	8 €	10 €	452 €	3
Métropole du Grand Nancy	18 €	0 €	163 €	119 €	1 €	1 €	114 €	19 €	4 €	4 €	443 €	4
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	28 €	0 €	81 €	188 €	1 €	1 €	104 €	18 €	4 €	9 €	433 €	5
Montpellier Méditerranée Métropole	12 €	0 €	2 €	230 €	0 €	1 €	140 €	15 €	5 €	23 €	429 €	6
Clermont Auvergne Métropole	10 €	0 €	46 €	163 €	1 €	1 €	138 €	21 €	4 €	3 €	388 €	7
Nantes Métropole	7 €	0 €	93 €	118 €	0 €	1 €	143 €	18 €	3 €	5 €	388 €	8
Eurométropole de Strasbourg	8 €	0 €	71 €	137 €	0 €	1 €	150 €	13 €	3 €	0 €	384 €	9
Grenoble-Alpes-Métropole	8 €	0 €	21 €	137 €	0 €	2 €	158 €	14 €	3 €	7 €	349 €	10
Orléans Métropole	6 €	0 €	90 €	87 €	0 €	1 €	129 €	19 €	3 €	3 €	339 €	11
Bordeaux Métropole	8 €	0 €	0 €	122 €	0 €	1 €	168 €	20 €	3 €	4 €	326 €	12
Metz Métropole	8 €	1 €	32 €	143 €	1 €	1 €	105 €	17 €	4 €	5 €	316 €	13
Rennes Métropole	9 €	0 €	23 €	139 €	1 €	1 €	113 €	17 €	3 €	4 €	310 €	14
Saint-Etienne Métropole	7 €	0 €	38 €	119 €	1 €	1 €	113 €	16 €	3 €	12 €	309 €	15
Métropole de Lyon	7 €	0 €	10 €	97 €	0 €	1 €	169 €	13 €	6 €	4 €	308 €	16
Tours Métropole Val de Loire	8 €	0 €	0 €	164 €	0 €	2 €	101 €	19 €	3 €	6 €	303 €	17
Métropole Européenne de Lille	5 €	0 €	0 €	150 €	0 €	2 €	118 €	14 €	3 €	6 €	299 €	18
Dijon Métropole	9 €	0 €	23 €	109 €	0 €	1 €	120 €	21 €	3 €	0 €	287 €	19
Brest Métropole	12 €	8 €	56 €	70 €	1 €	1 €	104 €	22 €	3 €	3 €	280 €	20
Métropole Rouen Normandie	5 €	1 €	0 €	112 €	0 €	1 €	92 €	15 €	3 €	10 €	240 €	21

La capacité de la Métropole à maintenir un haut niveau d'autofinancement, à accroître ses investissements, tout en maîtrisant son endettement et sa fiscalité, témoigne d'une gestion saine, responsable et prospective. Elle permet à la collectivité de conjuguer prudence budgétaire et ambition politique, tout en préparant les transitions de demain.

Comme l'an dernier toutefois, la préparation des Orientations Budgétaires de la Métropole est fortement impactée par le contexte national et les dispositions inscrites dans la Loi de Finances qui proposent une nouvelle contribution des collectivités au rétablissement des comptes publics.

2 – Le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit à nouveau une contribution significative au rétablissement des comptes publics, qui fragilise la trajectoire des collectivités locales.

En l'état, le Projet de Loi de Finances 2026 inscrit des propositions qui diminuent singulièrement pour les collectivités les recettes qu'elles sont en droit d'attendre. C'est à l'échelle nationale au moins 4,6 Mrd€ qui seraient ponctionnés sur les collectivités locales, auxquelles s'ajoutent 1,3 Mrd€ de cotisations supplémentaires pour la CNRACL. Déjà en 2025, les prélèvements opérés avaient représenté un effort considérable pour notre Métropole (16 M€).

Au-delà de l'impact pour les collectivités, cette politique d'assèchement des finances locales met en péril l'investissement public local et partant des secteurs économiques qui en dépendent directement.

Les principales propositions inscrites dans le Projet de Loi de Finances impactant la Métropole sont les suivantes :

- Un nouveau prélèvement estimé à 5,4 M€, sans que les perspectives sur son reversement ultérieur soient clairement précisées (DILICO – Dispositif de Lissage des Collectivités),
- Une nouvelle année blanche en matière de TVA : le produit de la TVA perçu par la Métropole devait remplacer la perception de la taxe d'habitation et de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises. Le PLF 2026 prévoit désormais que le taux d'évolution de la TVA est minoré de l'inflation constatée,

- Une forte baisse (25%), contraire aux engagements récents du ~~gouvernement, de la compensation~~ de la réduction de la fiscalité des établissements industriels : compte-tenu des caractéristiques industrielles du territoire, cette mesure frappera particulièrement la Métropole avec un coût estimé pour notre Établissement à 4,1 M€,
- Un prolongement de la diminution de la DGF : la Métropole a enregistré en 7 ans une perte de 6 M€ de sa DGF. Elle devrait subir en 2026 un nouvel écrêtement destiné à financer les dotations de péréquation aux communes, de l'ordre de 2 M€,
- Une diminution de l'ordre de 18% de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, soit pour la Métropole – 3,2 M€,
- 2026 serait également une année blanche pour le FCTVA. En effet, à compter de 2026, celui-ci serait perçu au titre des dépenses de l'année N – 1,
- Diminution très forte du fonds vert qui passerait de 2Md€ initialement à 500 M€ en 2026,
- Très forte réduction du périmètre et du montant de la DSIL,
- Réduction des crédits de l'ADEME, de l'ANRU, de l'agence de l'Eau ...

Alors que les experts chiffrent à 11 Mrd€ annuels supplémentaires les efforts que les collectivités devraient faire pour adapter les territoires au changement climatique, alors que la Cour des Comptes elle-même, dans un récent avis, soulignait que le coût budgétaire de l'inaction serait supérieur à celui d'une intervention accrue des pouvoirs publics en faveur de la transition, le Gouvernement propose une approche qui marque, par sa sévérité, un contresens économique et stratégique. Qui plus est, les grandes villes et les métropoles, pourtant moteurs économiques du pays et qui concentrent bien souvent la plus grande pauvreté et les plus grandes difficultés, contribuent 3,5 fois plus que les autres collectivités à cet effort.

Si la Métropole Rouen Normandie fait le choix d'intégrer en responsabilité ces données dans sa préparation budgétaire, elle ne se résout pas à l'immobilisme et à la stagnation, ce que permet sa gestion financière rigoureuse, garantissant la soutenabilité des investissements pour la transition social-écologique du territoire. Les finances métropolitaines restent saines, permettant d'articuler responsabilité budgétaire et ambition stratégique.

3 – le maintien d'une ambition résolue pour le territoire :

La Métropole proposera pour 2026 un budget qui conjugue à nouveau maîtrise des dépenses de fonctionnement et niveau élevé d'investissement, dans le cadre d'une trajectoire budgétaire qui devra contenir l'endettement dans les standards actuels.

Elle fait le choix, comme l'an dernier, de ne pas pénaliser ses politiques de solidarité envers les plus démunis, ses politiques d'accompagnement en matière de transition social-écologique et ses politiques de soutien à l'ensemble des communes qui composent le territoire métropolitain. Elle fait également le choix de ne pas proposer de progression de sa fiscalité, pourtant plus faible que celle de la plupart des Métropoles de France (cf. supra).

Le présent document dit toute la force du projet collectif que continue de porter notre Établissement pour l'amélioration constante et la modernisation de nos équipements et infrastructures, l'adaptation au changement climatique, le renforcement des solidarités, l'attractivité de notre métropole, qui a officiellement passé début 2025 la barre des 500 000 habitants.

Nos priorités sont connues :

- Les **mobilités**, avec la décarbonation des déplacements, le renforcement du réseau de transport en commun et l'arrivée très attendue de la T5, l'extension du réseau vélo (LOVELO, pistes sécurisées, Réseaux Express et Interconnectés). Les mesures de ‘gratuité’ seront poursuivies, notamment le récent et déjà plébiscité dispositif de gratuité des transports en commun pour l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans, qui complète les autres mesures de gratuité (samedis, lors des pics de pollution, pour les sorties scolaires et à l'occasion des grandes manifestations). **Nos efforts massifs portent leurs fruits puisqu'ils ont permis de diviser par deux la pollution en oxydes d'azote et de passer enfin sous les seuils réglementaires** ;
- La **transition social – écologique**, avec l'adoption récente, après près d'une année de concertation, de l'**Accord de Rouen pour le Climat # 2**, qui a mobilisé plus de 160 structures signataires dont 64 communes de notre Métropole, l'ADEME, WWF France et le GIEC Local. La Métropole intensifie la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux et continue de soutenir les particuliers via le service ALTERN, développe de nombreuses incitations (Fonds Air Bois, kits photovoltaïques à usage domestique, soutien au changement des véhicules polluants...). La Métropole poursuit le vaste plan d'investissement de 1,2 Mrd€ sur la période 2023-2040 pour moderniser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, tout en protégeant la ressource (58 M€ en 2026) ;
- La réalisation des **documents structurants du territoire** à l'appui de la grande phase de concertation citoyenne « Rouen Métropole 2050 » : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : le SCoT-AEC sera examiné par les élus au second semestre 2026 ;
- La **santé est la première des inégalités** : 17 M€ ont été mobilisés pour soutenir les établissements de santé du territoire. La Métropole finance directement des postes de Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers (PUPH) et d'Assistants Spécialistes Recherche (ASR), participant ainsi au maintien d'une offre de soins de qualité et à la consolidation du lien entre recherche, enseignement et pratique hospitalière ;
- La **solidarité**, à travers les contrats de ville, l'égalité hommes-femmes, nos dispositifs en matière d'accompagnement des jeunes, de prévention spécialisée ou le soutien au dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, plus largement l'appui constant aux associations du territoire dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Le Contrat local des solidarités, signé avec l'État, structure et renforce cette politique partenariale ;
- L'**enseignement supérieur et la recherche**, accompagné en investissement dans un cadre pluriannuel à hauteur de 55 M€, à l'exemple de la délibération proposée à ce Conseil pour le Département d'Odontologie, la démarche Campus, les Appels à Projet pour soutenir la recherche locale. La Métropole accueille désormais plus de 53 000 étudiants ;
- Le **rayonnement économique** du territoire, à travers le soutien aux filières innovantes, aux projets d'investissement économique et à la revitalisation des zones commerciales et artisanales. Les dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique location, permettant de soutenir directement des installations d'activités, seront bien entendu poursuivis. La Métropole peut également se féliciter de l'excellent bilan de notre agence d'attractivité : plus de 2 000 entreprises accompagnées, 15 000 emplois créés ;
- L'**attractivité**, avec la diversification et le renforcement d'une offre touristique solide et riche, permettant d'atteindre des niveaux de fréquentation exceptionnels, la **culture**, le **sport** avec des

propositions nouvelles et fortes (à l'exemple de Forêt Monumentale, ~~Geos du Nord en 2025 ou de~~ la nouvelle édition de Normandie Impressionniste en 2026), l'accompagnement des structures et des acteurs, la préparation des investissements de demain à l'image des études pour l'extension du stade Diochon, la construction d'une nouvelle patinoire et d'un nouveau stade.

Le territoire se transforme et cela se voit. Démographie, chiffres records en matière de tourisme, arrivée de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, émergence et structuration de nouveaux quartiers (Flaubert, Saint-Sever-Nouvelle-Gare), parc-canal Camille Claudel, T5 ...

De nombreux projets ont pu être réalisés et accompagnés dans les 71 communes de notre Métropole grâce à l'appui de notre Établissement et nos dispositifs de solidarité intercommunale, dans le dialogue avec les élus locaux. Nous avons ainsi développé des outils puissants et solidaires pour accompagner les communes : le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), qui soutient les 45 communes de moins de 4 500 habitants, le Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL), qui encourage les projets à dimension sociale et écologique, et le FACIL Culture, qui renforce encore cette dynamique en finançant les initiatives culturelles locales. De 144M d'€ d'investissements pour la voirie dans la mandature précédente, nous sommes passés à un Plan pluriannuel d'investissement de 180M d'€ (+25%) sur la période 2021-2026. Nous avons également déployé un nouveau volet des Projets de territoire, avec une enveloppe globale de 40 M d'€. Embellissement des espaces, renaturation, rénovation des bâtiments, aménagements structurants et apaisements des voiries, demain schéma directeur de l'éclairage public : nous nous tenons aux côtés des maires et des élus locaux qui agissent en première ligne, au quotidien.

*

* * *

Renforcer le territoire, son attractivité, dans le dialogue avec l'ensemble des forces vives, porter ses transformations et les enjeux premiers de la transition social-écologique et des solidarités tout en préservant un cadre financier solide : dans un contexte national complexe et préoccupant, les orientations pour 2026 traduisent la volonté de la Métropole Rouen Normandie de conjuguer sérieux budgétaire, ambition environnementale, cohésion sociale et dynamisme économique, afin de préparer durablement l'avenir du territoire et d'assurer à tous les habitants un cadre de vie sûr, attractif et résilient.

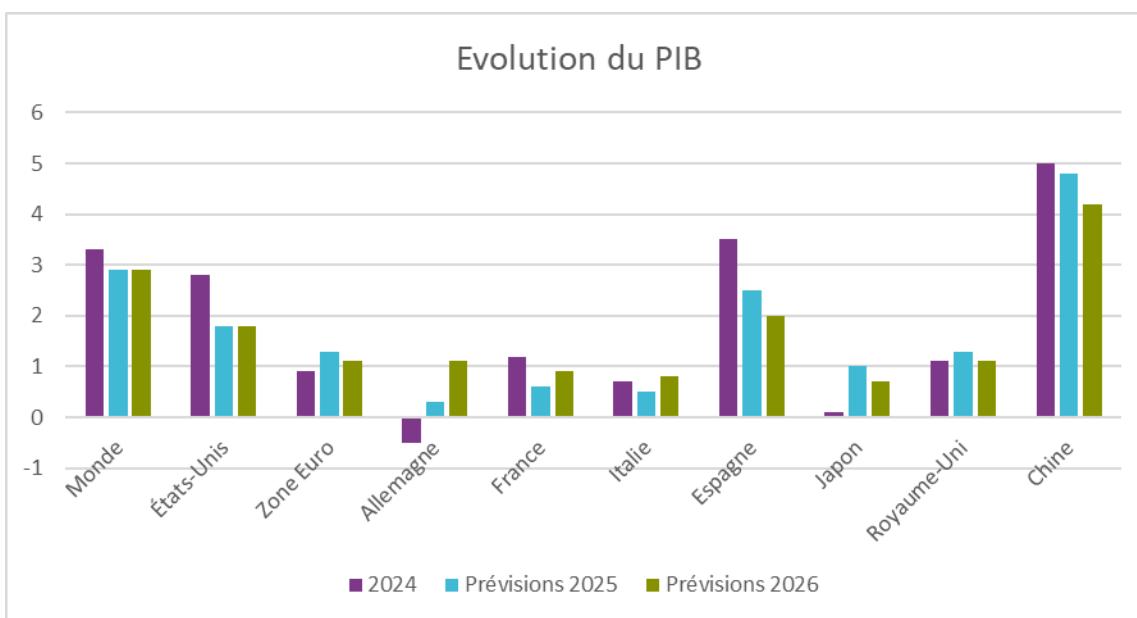
I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Perspectives économiques

- Perspectives mondiales : croissance modérée dans un contexte d'incertitude**

L'activité économique mondiale fait preuve de résilience, malgré les tensions commerciales et les incertitudes budgétaires. Les importations progressent et les indices PMI restent stables, indiquant une croissance modérée mais robuste. À moyen terme, la dynamique devrait s'essouffler sous l'effet du vieillissement démographique, de l'endettement élevé et de la hausse importante des droits de douane.

Dans les économies avancées, la dynamique est contrastée : les États-Unis subissent un affaiblissement de la consommation, tandis que la zone euro profite du recul de l'inflation et de la baisse des taux, malgré des disparités fortes entre pays. Les économies émergentes, en particulier la Chine, voient leur activité freinée par des déséquilibres internes et les pressions extérieures, même si elles demeurent un moteur essentiel de la croissance mondiale. Globalement, les perspectives restent fragiles et exposées à des risques baissiers persistants, allant du protectionnisme accru aux chocs climatiques.



Source : FCL Gérer La Cité/ Bloomberg

- États-Unis**

Les signaux sont contrastés : la demande domestique demeure solide, mais le marché du travail s'essouffle, affecté à la fois par la baisse de l'offre et le recul de la population active. La confiance des ménages s'érode, tandis que les coûts de production augmentent.

Après la baisse de taux de septembre, la banque centrale prévoit encore 50 points de base de réduction d'ici fin 2025, puis aucune baisse en 2026.

- **Chine**

La Chine affiche une résilience à l'export, mais la demande interne et les investissements ralentissent, entretenant un risque de déflation. Le gouvernement devrait poursuivre ses mesures de soutien dans les prochains mois. La Chine ne devrait pas être un soutien très fort pour la croissance mondiale.

- **Zone euro**

La croissance reste hétérogène : stagnation en Allemagne, croissance molle en France, mais rebond en Irlande grâce au secteur pharmaceutique et un boost de l'investissement irlandais. Les droits de douane américains pèsent sur les exportations, mais l'incertitude diminue.

La politique budgétaire devient plus expansionniste, notamment en Allemagne (fonds de 500 Mds€ pour les infrastructures, dépenses de défense supérieures à 1 % du PIB, assouplissement du frein à l'endettement).

Le cycle de baisse des taux est terminé : une hausse est envisagée en 2026, dans un contexte de hausse progressive des taux longs en Europe.

Le spread OAT-Bund s'est élargi, traduisant les inquiétudes sur la trajectoire budgétaire française et la divergence fiscale en zone euro.

L'euro devrait s'apprécier pour atteindre 1,20 USD fin 2025.

- **France**

La croissance française resterait modérée (+0,8%) en 2025, soutenue par la reprise de la consommation et l'investissement public et privé, notamment dans l'aéronautique, l'énergie et le tourisme. La désinflation améliore le pouvoir d'achat, mais la confiance des ménages et des entreprises demeure fragile, freinant la demande.

La situation budgétaire reste sous tension, avec une dette et un déficit élevé et un risque de dérapage en 2026. Le marché du travail conserve sa solidité, mais l'instabilité politique et les incertitudes internationales continuent de peser sur les perspectives économiques.

- **Allemagne**

La croissance serait quasi nulle en 2025, pénalisée par la faiblesse de la demande extérieure et les tensions commerciales. Un léger rebond est attendu en 2026 grâce à des mesures de relance budgétaire et au redressement de la consommation privée. L'industrie, notamment l'exportation de biens d'équipement, reste confrontée à un environnement international incertain.

- **Royaume-Uni**

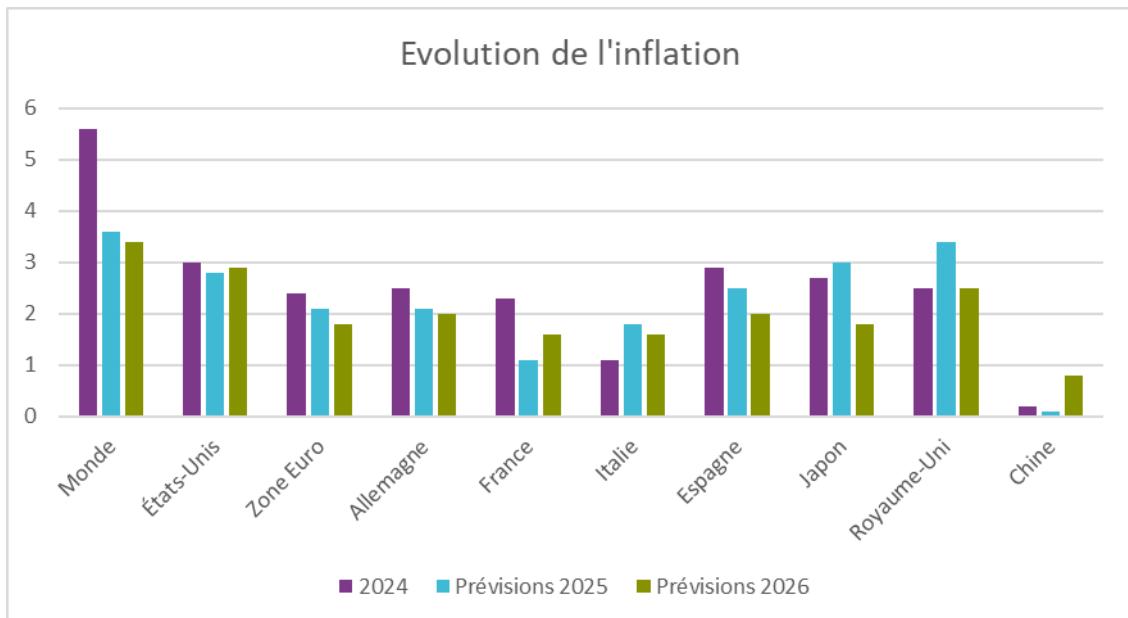
Les risques budgétaires et les pressions inflationnistes persistent. La Banque d'Angleterre devrait maintenir une pause monétaire jusqu'en avril 2026, avant un éventuel ajustement.

- **Inflation en recul, mais risques persistants**

L'inflation devrait diminuer dans la plupart des économies du G20, du fait du ralentissement de la croissance économique et de la réduction des tensions sur le marché du travail. Le taux d'inflation

global passerait de 3,4 % en 2025 à 2,9 % en 2026, tandis que l'inflation sous-jacente dans les économies avancées du G20 resterait relativement stable, reculant légèrement de 2,6 % à 2,5 %.

Néanmoins, certaines pressions inflationnistes pourraient persister. Dans plusieurs pays, le rythme de désinflation a ralenti, notamment en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et de la persistance de l'inflation dans les services.

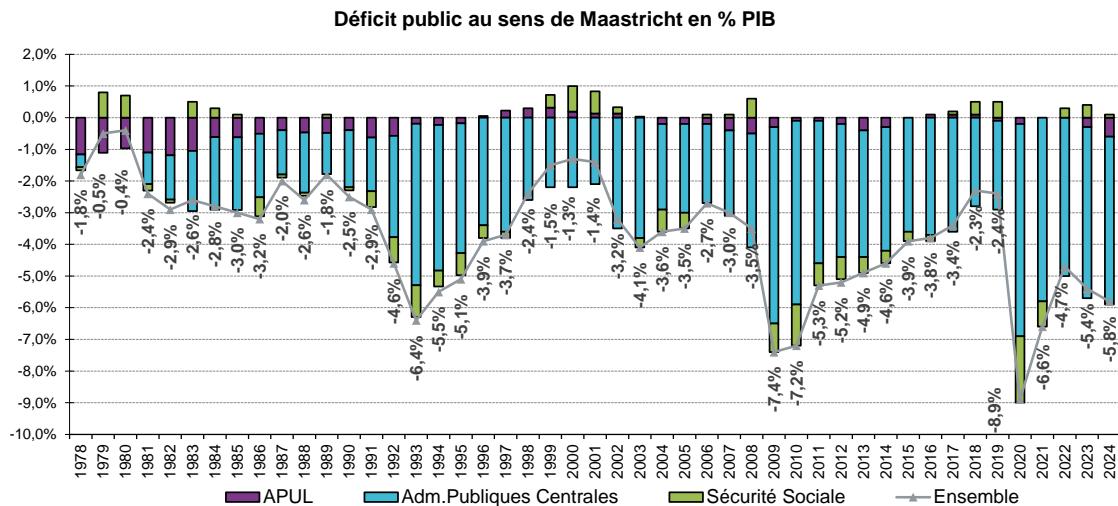


Source : FCL Gérer La Cité/ Bloomberg - Consensus des banques

Budget de l'Etat : situation des finances publiques

• Le déficit public et l'endettement public continuent de se dégrader

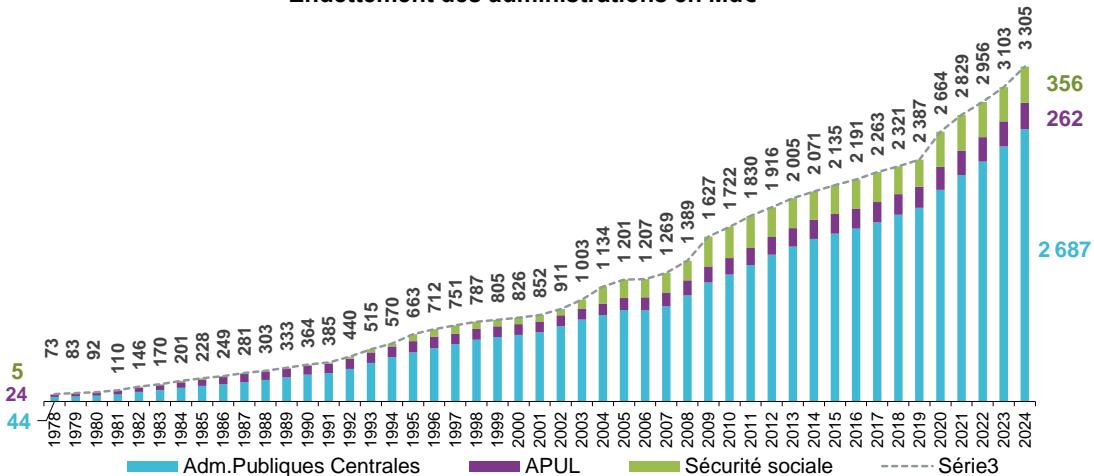
Après un pic à 8,9% du PIB enregistré lors de la crise sanitaire en 2020, le ratio déficit/PIB s'est amélioré en 2021 et 2022. Il se dégrade à nouveau depuis deux ans, et s'établit à 5,8% du PIB à fin 2024 :



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

En 2024, l'endettement national a augmenté de 203 Md€, pour s'établir à 3 305 milliards d'euros :

Endettement des administrations en Md€



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

• Les collectivités participent peu à cette dégradation, et essentiellement du fait de l'accélération de leurs investissements

Les collectivités locales :

- Ne contribuent que marginalement au déficit public : leur déficit représente 11,4 milliards d'euros soit 0,4% du PIB et environ 6,8% du déficit total.

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	en % total
	2023	2024	2023	2024	en Md€	
Solde public						
Adm.Publiques Centrales	-5,4%	-5,3%	-153,7	-154,1	-0,4	2%
APUL (1)	-0,3%	-0,6%	-9,5	-16,7	-7,2	43%
dont collectivités locales	-0,2%	-0,4%	-5,0	-11,4	-6,4	38%
dont ODAL (2)	-0,1%	-0,2%	-4,5	-5,3	-0,9	5%
Sécurité Sociale	0,4%	0,1%	11,5	2,3	-9,2	55%
Ensemble	-5,4%	-5,8%	-151,7	-168,6	-16,9	100%

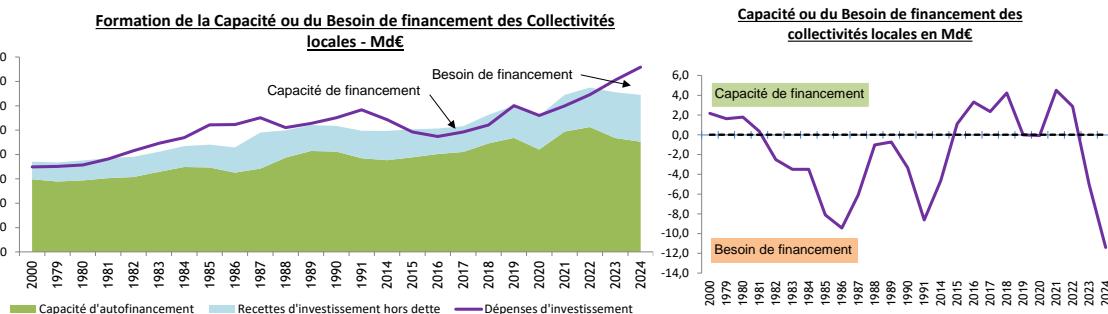
(1) Administrations Publiques Locales

(2) Organismes Divers d'Action Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

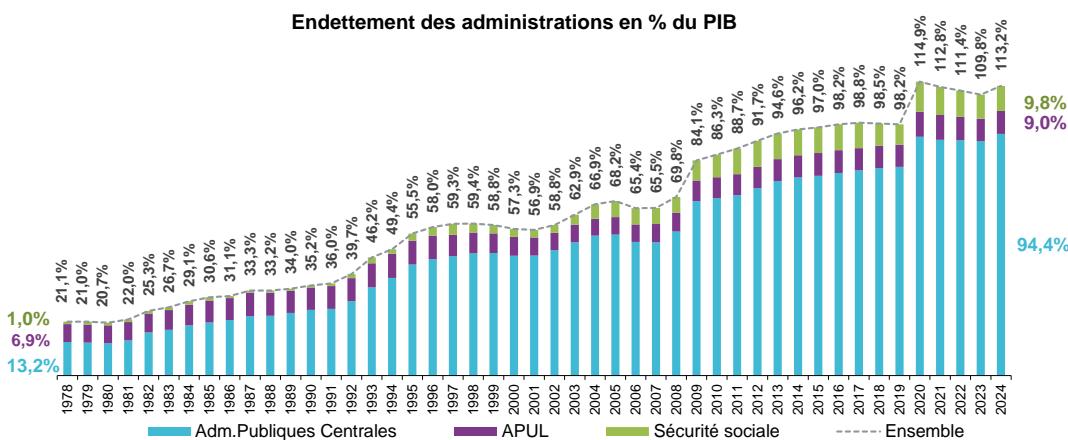
- Deux facteurs peuvent contribuer à la dégradation du déficit public : l'augmentation du besoin de financement des investissements et la baisse de la capacité d'autofinancement pour y faire face.

La dégradation du déficit des collectivités locales en 2024 s'explique, pour les trois quarts environ, par l'accélération des investissements, et pour un quart environ, par la baisse de la capacité d'autofinancement. Les départements font figure d'exception puisque c'est l'effondrement de leur épargne qui explique la dégradation de leur solde public.



Source : FCL – Gérer la Cité – comptes de la Nation

- La dette des administrations publiques locales a progressé de 14 milliards d'euros ce qui représente 6,8% de l'accroissement global de la dette. Les administrations publiques locales ne représentent fin 2024 que 7,9% de la dette publique (qui est essentiellement portée par les Administrations Publiques Centrales), pour un poids en proportion du PIB de 9%.

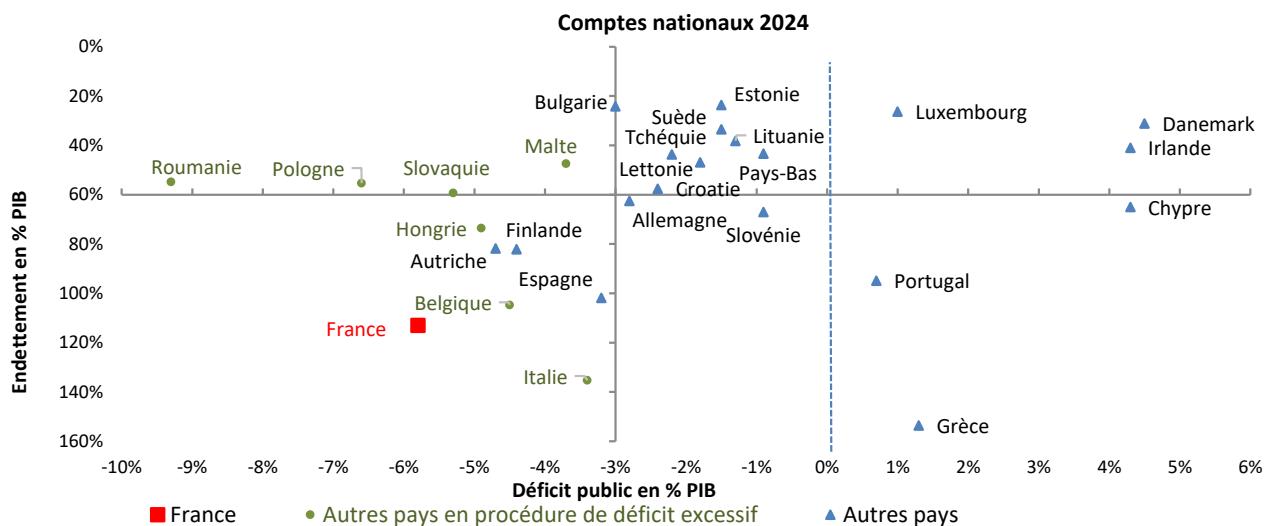


Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

- Une situation particulièrement dégradée comparativement aux autres pays européens

En croisant les deux indicateurs du déficit public et de l'endettement public, la France se trouve parmi les situations les plus dégradées de la zone euro :

- Elle affiche le troisième niveau de déficit le plus important derrière la Roumanie et la Pologne, mais ces deux pays sont nettement moins endettés ;
- Elle affiche le troisième niveau d'endettement derrière la Grèce et l'Italie, mais ces deux pays ont un déficit désormais nettement moins élevé (cas de l'Italie) voire désormais un excédent (cas de la Grèce).



Source : FCL – Gérer la Cité

Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC).

Le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB.

La Commission européenne a enclenché le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers plusieurs Pays dont la France. Ceci a conduit le Gouvernement à soumettre à la Commission Européenne un plan budgétaire à moyen terme (PSMT) permettant un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB / an (il a été déposé en octobre 2024 et couvre la période 2025-2029).

En juin 2025, cette procédure a été suspendue du fait d'un écart limité avec les objectifs, ce qui se traduit par l'absence de mesures complémentaires exigées à ce stade :

« Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes devrait être inférieur au taux de croissance maximal recommandé. Par conséquent, la procédure concernant les déficits excessifs pour la France est suspendue. Dans le même temps, la France est invitée à se tenir prête à prendre des mesures supplémentaires pour se conformer à la trajectoire de correction. Une évaluation plus complète sera effectuée lorsque les données réelles seront disponibles. » (*Recommandation du Conseil relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la France*).

- Une trajectoire de réduction du déficit public qui associerait fortement les collectivités

Le gouvernement “ Bayrou“ a présenté le 15 juillet une trajectoire de redressement visant à revenir en dessous du seuil des 3% de déficit en 2029. Cette trajectoire était proche de celle du plan budgétaire à moyen terme (PSMT) présenté à la Commission européenne en ce qui concerne le déficit mais plus

dégradée sur le taux d'endettement. Pour 2026, cette trajectoire prévoit ~~un déficit public à 4,7% du PIB~~.

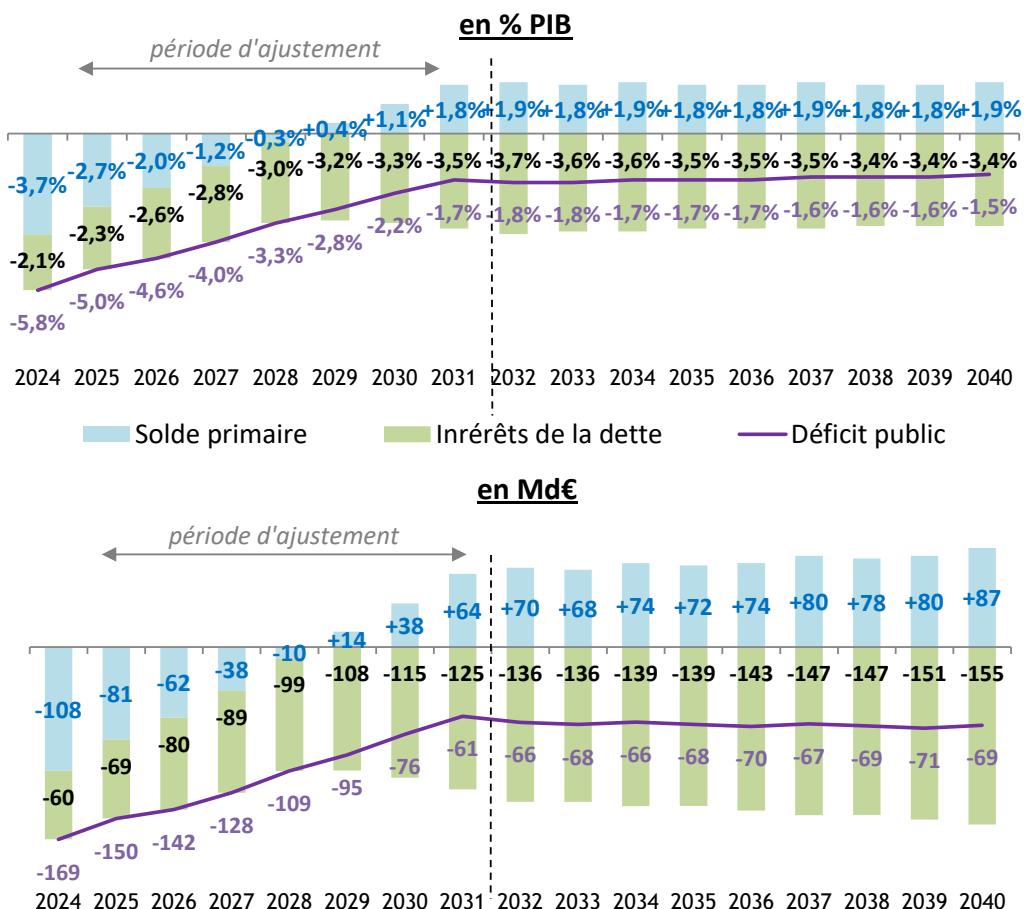
Les objectifs du projet de loi de finances présenté en octobre sont très proches : déficit public à 4,7% du PIB en 2026 en passage sous les 3% à horizon 2029.

La charge d'intérêt de la dette va augmenter du fait de la hausse de l'encours de dette de l'Etat et de la remontée des taux d'intérêt.

Le PSMT prévoyait ainsi :

- Une amélioration du déficit public de 74 milliards d'euros à horizon 2029 pour passer sous le seuil de 3% du PIB
- Mais une hausse de 48 milliards d'euros des intérêts de la dette.

Pour parvenir à atteindre un objectif de déficit de 2,8% du PIB en 2029, il faudrait ainsi dégager, avant intérêts de la dette, plus de 120 Md€ de marges de manœuvre par rapport à l'exercice 2024. Cela passerait notamment par une évolution globale des dépenses inférieure d'environ 0,4% à l'inflation sur la période 2026-2029. Compte tenu du poids des collectivités locales dans la dépense publique (18% en 2024), elles seront certainement durablement appelées à participer au redressement des comptes publics au-delà du budget 2026.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation et calculs à partir du PSMT 2025-2028.

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie (Rapport d'exécution budgétaire 2024 tous budgets consolidés)

EPARGNE BRUTE CONSOLIDÉE (tous budgets confondus)

	2022	2023	2024
En M€	78,8	106,9	110,9

L'exécution budgétaire 2024 de la Métropole Rouen Normandie se caractérise par :

- Un autofinancement de 111 M€, pour un taux d'épargne brute maintenu à 16%. La croissance des recettes de fonctionnement a permis de compenser l'augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de dégager un autofinancement cohérent avec les investissements et la dette de la Métropole.
- Avec une inflation annuelle moyenne s'établissant à 2%, l'année 2024 marque la fin du contexte inflationniste des années précédentes.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023	2024	Variation N-1
Dépenses (en M€)	572	562,2	582,0	3,52%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 582 M€ soit une légère augmentation de 3,52%. Cette hausse maîtrisée des dépenses concerne, en autre, les dépenses de personnel pour lesquelles des décisions nationales (augmentation du point d'indice de 2023 pour des effets en année pleine en 2024, et nouvelle augmentation en 2024) ont continué de produire leurs effets. A ces facteurs exogènes s'ajoutent des décisions de la Métropole en matière de gestion et de mise en œuvre des services publics. L'augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement a été financée par la croissance des recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2022	2023	2024
En M€	221,5	250,9	304,68

- La Métropole s'inscrit dans la continuité de la dynamique d'investissement constatée depuis 2021, avec des dépenses d'investissement hors dette s'établissant à 304,68 M€ en 2024, ce qui représente une hausse de 21,4% par rapport à 2023. Il s'agit de la quatrième année successive d'augmentation des dépenses d'investissement. La Métropole Rouen Normandie n'a jamais autant investi.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

	2022	2023	2024
Années	5,8	4,9	5,63

La capacité de désendettement s'établissait à 5,63 années en 2024 contre 4,9 en 2023.

Pour financer ses investissements, la Métropole a eu recours à l'emprunt, à hauteur de 154 M€ en 2024. Le niveau d'endettement de la Métropole reste en cohérence avec sa surface financière (taux d'endettement de 90,2% et capacité de désendettement de 5,6 années).

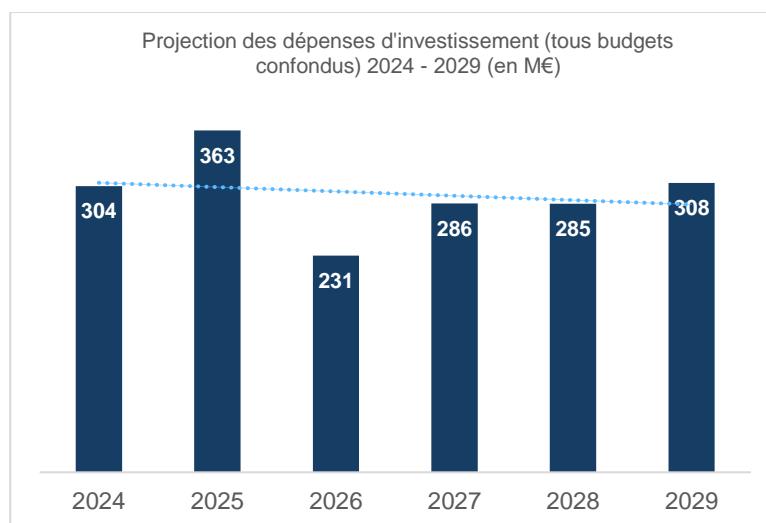
La capacité à maintenir un autofinancement important reste l'enjeu majeur sur les exercices à venir pour pouvoir continuer à porter des investissements importants et mobiliser de l'emprunt.

III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

IIIA - La prospective financière 2024-2029 (tous budgets confondus incluant les régies)

Evolution des dépenses d'investissement – Engagements financiers Pluriannuels

Tous budgets confondus, les dépenses d'investissement sont évaluées à 231 M€ en 2026, 286M€ en 2027, 285 M€ en 2028, 308 M€ en 2029. Ces montants intègrent les investissements déjà décidés par la Métropole. Les grands équilibres financiers seraient maintenus mais les hypothèses relatives aux concours et compensations de l'Etat sont très incertaines et compliquent grandement l'exercice. La capacité de désendettement resterait maîtrisée avec une capacité de désendettement projetée à 10,5 années en 2029 tous budgets confondus.



Parmi les principales dépenses d'investissement, nous pouvons citer :

S'engager massivement dans la transition social-écologique	
Accélérer la transition énergétique	
○	Transition énergétique, production ENR
○	Rénovation thermique des bâtiments et gros entretien des bâtiments et accessibilité
Réduire et valoriser nos déchets	
○	Ordures ménagères : déchetteries, pré-collecte
Une mobilité décarbonée pour tous	
Gestion des risques – Stratégie d'adaptation	
○	GEMAPI_Financement des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des inondations
Renforcer la cohésion territoriale	
Aménagement durable de l'espace public	
○	Éclairage public

Soutien des communes
○ PPI des Pôles
○ Projets de territoires 2
○ Dispositifs de soutien aux communes (FACIL, FAGIP, FAA...)
Accueil des gens du voyage
○ Aire d'accueil des gens du voyage
Construire un territoire attractif et solidaire
Culture, Sports et Loisirs
○ Équipements culturels et sportifs existants
○ Étude nouveaux équipements culturels et sportifs
○ Projet Beauvoisine et réserve des Musées et gros entretien des musées
Penser et aménager le territoire durablement
Politique de l'habitat
○ Habitat
Grands projets et opérations d'aménagement
○ Cœur de Métropole, cœur d'Elbeuf, Rouen Flaubert
Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole
Transition numérique
○ Numérisation des services

➤ Evolution de la structure financière et perspective des principaux ratios

BUDGET PRINCIPAL /TRANSPORT /DECHETS MENAGERS

M€	Réalisé						CFU Prévisionnels					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes réelles de fonctionnement	570,10	563,50	600,20	615,70	626,80	636,60						
Dépenses réelles de fonctionnement	495,60	503,80	536,10	544,30	556,40	564,80						
CAF BRUTE	74,50	59,70	64,10	71,40	70,40	71,80						
Dépenses d'investissement	262,50	302,50	180,00	220,00	200,00	210,00						
Recettes d'investissement (hors dette)	65,60	89,60	20,60	71,10	67,00	69,10						
CAF NETTE	29,20	11,90	12,03	16,70	15,90	15,70						
Dette simulée au 31 décembre de l'année	564,20	676,80	774,70	855,40	921,70	1001,30						
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	7,57	11,34	12,09	11,98	13,09	13,95						

REGIE EAU

	Réalisé			CFU Prévisionnels		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	91,90	52,20	53,50	55,30	56,80	58,30
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	74,20	35,80	37,00	37,10	38,30	39,60
CAF BRUTE	17,70	16,40	16,50	18,20	18,50	18,70
<i>Dépenses d'investissement</i>	23,30	34,40	26,80	36,70	40,50	43,30
<i>Recettes d'investissement (hors dette)</i>	1,50	4,50	1,60	2,90	3,10	3,30
CAF NETTE	13,30	13,00	13,80	15,00	14,90	14,30
<i>Dette simulée au 31 décembre de l'année</i>	33,48	30,70	39,50	55,00	73,80	95,10
<i>Capacité de désendettement (en nombre d'années)</i>	1,89	1,87	2,39	3,02	3,99	5,09

REGIE ASSAINISSEMENT

	Réalisé			CFU Prévisionnels		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	51,40	45,10	50,50	52,20	54,00	55,80
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	36,60	33,70	35,00	35,20	36,10	37,00
CAF BRUTE	14,80	11,40	15,50	17,00	17,90	18,80
<i>Dépenses d'investissement</i>	16,20	22,80	20,50	26,50	32,80	39,20
<i>Recettes d'investissement (hors dette)</i>	0,50	0,80	2,30	3,10	3,80	4,50
CAF NETTE	11,70	8,50	13,60	14,90	15,60	16,00
<i>Dette simulée au 31 décembre de l'année</i>	13,42	14,80	17,50	24,00	35,10	51,00
<i>Capacité de désendettement (en nombre d'années)</i>	0,91	1,30	1,13	1,41	1,96	2,71

REGIE RESEAU DE CHALEUR

	Réalisé			CFU Prévisionnels		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	8,04	7,97	8,30	8,85	9,31	10,38
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	4,60	6,60	6,00	6,66	6,94	8,00
CAF BRUTE	3,44	1,37	2,30	2,19	2,37	2,38
<i>Dépenses d'investissement</i>	2,10	3,40	3,20	2,64	12,00	15,00
<i>Recettes d'investissement (hors dette)</i>	1,90	0,13	1,60	1,07	6,50	5,00
CAF NETTE	2,50	0,50	1,43	1,40	1,50	1,40
<i>Dette simulée au 31 décembre de l'année</i>	13,75	12,87	12,2	12,00	15,10	22,80
<i>Capacité de désendettement (en nombre d'années)</i>	4,00	9,39	5,30	5,48	6,37	9,58

CAPACITE DE DESENDETTEMENT ET DETTE SIMULEE TOUS BUDGETS CONFONDUS

	Réalisé			CFU Prévisionnels		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
M€						
CAF BRUTE	110,44	88,87	98,40	108,79	109,17	111,68
<i>Dette simulée au 31 décembre de l'année</i>	624,85	735,17	843,90	946,40	1045,70	1170,20
<i>Capacité de désendettement de la Métropole (en nombre d'années)</i>	5,66	8,27	8,58	8,70	9,58	10,48

➤ Evolution des taux d'intérêts

		2025	2026	2027	2028	2029
Bancaire 20 ans	Taux d'emprunt	3,87%	4,06%	4,44%	4,54%	4,62%
	<i>dont taux de marché</i>	2,62%	2,81%	2,94%	3,04%	3,12%
	<i>dont marge de sécurité</i>	0,25%	0,25%	0,50%	0,50%	0,50%
	<i>dont marge bancaire</i>	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%

➤ Evolution des annuités de dette (tous budgets confondus)

En M€	CFU 2024	PREV 2025	PREV 2026	PREV 2027	PREV 2028	PREV 2029
Total Frais financiers	14,63	17,09	20,78	25,35	28,70	32,80
Total Remboursement capital	53,79	54,19	58,39	60,70	61,50	64,30
Total Annuité	68,42	71,28	79,17	86,05	90,20	97,10

IIIB – Les priorités d’actions, les projets

1. S’engager massivement dans la transition social-écologique

La Métropole Rouen Normandie a choisi de s’inscrire dans la dynamique internationale de la COP 21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d’ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Approuvé en décembre 2019, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) fixe les orientations stratégiques et un plan d’actions exemplaire et innovant. Les objectifs définis sont ambitieux, et la mise en place des 40 fiches actions constitue à présent l’enjeu pour l’atteinte effective des objectifs :

- Un territoire 100% énergie renouvelable à l’horizon 2050 ;
- Réduction des consommations d’énergie de 70% (par rapport à 2005) ;
- Multiplication par 2,5 de la production d’énergie renouvelable ;
- 100% de logements rénovés BBC Reno ;
- 50% des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d’ici 2030 ;
- 50% des terres agricoles exploitées en bio d’ici 2050 ;
- 100% des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts ;
- Réduction du volume de déchets.

En 2022, la Métropole a réalisé le bilan à mi-parcours de son PCAET. Il met en évidence que malgré le contexte de crise sanitaire depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie présente un bilan satisfaisant de l’état d’avancement des actions engagées, avec 86 % des actions en cours de réalisation, 5 % des actions terminées, 3 % d’actions à venir et 6 % d’actions abandonnées ou bloquées. La mise en œuvre et le suivi du PCAET se poursuivent en 2024, jusqu’à fin 2025.

La dynamique métropolitaine en faveur de la transition écologique s’est par ailleurs accélérée, depuis 2019.

Concernant l’aménagement du territoire, les élus de la Métropole ont décidé, en 2022, de prescrire la révision du SCOT actuel et d’élaborer un SCOT valant PCAET, permettant de mener un travail d’ampleur sur un projet de territoire neutre en carbone en 2050 et avec les objectifs actuels du PCAET renforcés.

Dans le cadre du travail réalisé en 2023 sur le diagnostic territorial ainsi que des études capacitives et prospectives, une étude portant sur le potentiel de neutralité carbone du territoire a été réalisée. Conjointement à l’élaboration du projet de territoire du SCOT en 2024, cette étude a permis de définir les nouveaux objectifs stratégiques climat-air-énergie, qui sont intégrés au Projet d’Aménagement Stratégique du SCOT-AEC débattu en Conseil métropolitain de mars 2025. L’étude sur le potentiel de neutralité carbone a également permis de définir une base partagée pour l’établissement du plan d’actions du volet Air Energie Climat du SCOT en 2025 et le renouvellement de la mobilisation des acteurs pour co-construire le plan d’actions et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie.

Ce temps de mobilisation forte s’est principalement déroulé sur le 1^{er} semestre 2025 sous l’appellation COP Rouen 2030, avec une mobilisation des écosystèmes, un challenge territorial et des temps forts de concertation, notamment avec le Réseau des Acteurs pour le Climat. Il s’est conclu le 30 septembre

par la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat #2, fait la synthèse des engagements pris par les parties prenantes du territoire et a rassemblé plus de 160 signataires.

Ces démarches ont également bénéficié du partenariat de recherche et développement que la Métropole a conclu en 2023 avec Efficacity et le CEREMA, visant, dans le cadre de la collaboration sur le SCOT-AEC, à expérimenter des méthodes et des outils innovants pour la conception et le pilotage d'une stratégie bas-carbone ambitieuse et opérationnelle, et par là à alimenter le processus de construction de la méthode et de la boîte à outils de référence à l'échelle nationale, sous l'égide de l'État.

En 2025, l'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique s'est poursuivie. Après un inventaire de l'ensemble des actions en lien avec l'adaptation au changement climatique présentes dans les différents documents de planification sectoriels de la Métropole, des ateliers de co-construction ont eu lieu au 1^{er} trimestre 2025 avec les services et les parties prenantes du territoire. Le plan d'actions devrait être finalisé pour fin 2025.

En 2025, l'accompagnement des acteurs du territoire sur l'ensemble des domaines d'actions du PCAET, initiée dans le cadre de la COP21, s'est poursuivi auprès des citoyens par le biais des outils du Plan d'Accompagnement au Changement dans la Transition Ecologique (PACTE) qui a été approuvé en 2023, mais aussi auprès des entreprises et communes (renouvellement des engagements via des conventions communales, engagements et démarches collectives, dispositifs d'accompagnement renforcés pour les entreprises). Le partenariat avec WWF France, reconduit en 2024, s'est poursuivi afin de favoriser l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions structurantes de transition en lien avec du plaidoyer au niveau national.

Concernant le déploiement de la mission d'évaluation de la transition écologique, la Métropole Rouen Normandie a actualisé son bilan carbone en 2023 et a obtenu, fin 2024, une 4^{ème} étoile au label climat-air-énergie (ex-label CIT'ERGIE). En 2025, la Métropole Rouen Normandie a poursuivi le cycle climat-air-énergie avec un premier bilan de l'année de mise en œuvre.

L'animation et la consolidation de l'expertise du Conseil d'Evaluation de la Transition Social-Ecologique se sont également poursuivies au sein du Conseil de Développement Durable, avec en 2025 l'élaboration, d'un indice sur l'évaluation de la « qualité écologique » du territoire.

Enfin, en ce qui concerne la politique d'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole continue d'apporter son soutien à son partenaire ATMO Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, afin de pouvoir atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019 :

- La réduction des niveaux de pollution de fond en visant les recommandations, établies en 2005, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l'horizon 2030,
- La suppression de l'exposition des populations aux dépassemens des seuils réglementaires (valeurs limites) à l'horizon 2024,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques, dont les trois principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de Seine : le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM10 et PM2,5).

En 2025, le partenariat a notamment permis de sensibiliser les agents et les communes de la Métropole sur la qualité de l'air intérieur et extérieur lors d'ateliers thématiques. L'élaboration d'une charte chantier air concertée avec les acteurs du BTP a également été initiée au 1^{er} semestre 2025, avec un atelier de co-construction prévu fin 2025. La Métropole Rouen Normandie s'est aussi appuyée sur l'expertise d'ATMO Normandie pour consolider les nouveaux objectifs du SCOT-AEC sur

l'amélioration de la qualité de l'air ainsi que sur la révision du plan d'actions air énergie climat, à l'occasion de l'élaboration du SCOT valant PCAET. Ce partenariat se poursuivra en 2026.

Enfin, la Métropole a engagé une démarche interne de renforcement du pilotage de la transition social-écologique structurée en 14 objectifs-cibles. Des feuilles de routes par objectif ont été préparées en 2024, visant à mettre en œuvre un pilotage transversal et suivi impliquant l'ensemble des départements.

Un plan de formation des agents accompagne également cette démarche. Débuté en 2023, il se poursuivra en 2026 avec trois formations aux fondamentaux de la transition social-écologique : une formation de sensibilisation, une formation d'approfondissement et des ateliers "2 tonnes" qui sont animés par une dizaine d'agents métropolitains formés à cet effet. L'enjeu est de former l'ensemble des agents.

➤ Mobilité décarbonée pour tous

L'action de la Métropole dans le domaine des mobilités se poursuivra. Au-delà des transports en commun faisant l'objet d'attentions particulières tant au niveau de l'offre que des services rendus aux usagers, les mobilités continueront à s'orienter vers le développement des modes de déplacement durables tels que les politiques cyclables ou la marchabilité dans les espaces publics.

Parallèlement, les réflexions concernant l'évolution du transport ferroviaire dans le cadre des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) sont engagées avec le lancement des études de préfiguration devant conduire à l'obtention du statut SERM en 2026. De même, les études relatives à l'évolution du réseau de transports en commun structurants de la Métropole se poursuivront en 2026, avec l'objectif de définir la faisabilité de nouvelles lignes tramway ou TEOR à l'horizon 2035/2040. Premier poste budgétaire de la Métropole, l'ensemble des mobilités dont les transports en commun font partie, est un service public du quotidien au bénéfice de milliers d'usagers ayant réalisé plus de 60 millions de voyages en 2023. Attractivité des transports en commun sera accrue en 2026 : renforcement de l'offre dans le cadre du nouveau contrat (TEOR, Astuce Pro ou offre handistuce par exemple) et gratuité pour les moins de 18 ans en année pleine.

Par ailleurs, en 2026, les travaux concernant la réalisation de la nouvelle ligne BHNS T5 seront achevés. Il restera à payer la fin des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ainsi que rémunérer Rouen Normandie Aménagement pour les travaux T5 réalisés dans le quartier Flaubert.

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2026 pour assurer une transition social-écologique adaptée à un vaste territoire oscillant entre ruralité et urbanité. Ils permettront aussi de renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun. Ainsi, l'achat de bus articulés électriques pour TEOR, le renouvellement de la billettique ou de l'aide à l'exploitation se poursuivront.

Le renouvellement progressif du parc d'ascenseur des stations de métro débuté en 2025 sera poursuivi en 2026 et 2027.

Par ailleurs, comme chaque année, seront menées des opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (outillage des ateliers, gros entretien des ateliers et de leurs équipements). En particulier, un système de graissage des roues sera installé sur les rames de tramway pour réduire le bruit et l'usure des rails. En parallèle, les études de gros entretien

mi-vie des rames débutera en 2026. C'est dans ce cadre que la Métropole mettra en œuvre la mise en accessibilité du réseau, la modernisation des carrefours à feux, le traitement des points sensibles sur le réseau des bus, la reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, les travaux de sécurisation règlementaire des traversées piétonnes du tramway, etc...

En ce qui concerne la politique en faveur de l'utilisation du vélo, l'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo » se poursuivra en 2026.

Il sera aussi proposé, en 2026, de continuer des études et des travaux de plusieurs itinéraires cyclables structurants (Les Réseau Express Vélo N1, et le Réseau Interconnecté Vélo N2).

Au-delà des infrastructures cyclables, et dans la continuité du **Plan Vélo 2035**, la Métropole poursuivra en 2026 le développement et l'exploitation des trois services publics **LOVÉLO**, afin de renforcer la pratique du vélo et de soutenir les mobilités décarbonées :

- **LOVÉLO location longue durée** : le service enregistre une croissance annuelle de 25 % du nombre de contrats. Lancé en 2021 avec 900 vélos, il dispose aujourd'hui de plus de 2 500 vélos. En 2026, 450 vélos électriques supplémentaires seront acquis pour répondre à la demande. Pour assurer un haut niveau de service, un atelier de réparation et des zones de stockage ont été ouverts en 2025 sur le Parc du Cailly. En 2026, ce site sera équipé d'outils et d'installations adaptés (pieds électriques de réparation, étagères de stockage, armoires sécurisées pour la recharge des batteries, etc.), en attendant les études de faisabilité et de programmation du site des Aubaines à Rouen rive gauche.
- **LOVÉLO libre-service** : le service séduit de plus en plus d'usagers, avec une hausse de la fréquentation de 2,5 à 3,1 trajets/jour/vélo sur les 7 communes couvertes. Le nombre de trajets est passé de 287 770 en 2024 à 677 258 en 2025 (du 1er janvier au 15 septembre), pour plus de 50 000 usagers. En 2026, la flotte sera maintenue à son niveau actuel de 765 vélos.
- **LOVÉLO stationnement** : la demande de stationnements sécurisés continue de croître. Depuis le lancement du service en 2023, plus de 850 demandes ont été recensées en septembre 2025. Pour y répondre, la Métropole prévoit l'installation de 15 abris sécurisés supplémentaires en 2026. Les parcs vélos aménagés dans les parkings souterrains étant saturés depuis fin 2024, un projet d'extension du parc du parking du Vieux-Marché sera à l'étude.

La Métropole poursuit l'équipement des centres-villes et centres-bourgs des 71 communes de son territoire, avec la fourniture de 600 arceaux pour les vélos classiques et cargos.

Enfin, la dynamique d'accompagnement se poursuit : en 2025, plus de 250 demandes d'aide à l'achat ont été enregistrées auprès d'usagers ayant bénéficié d'une location longue durée à LOVÉLO. La Métropole maintiendra donc son dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique, pliants, cargos ou adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de son **Plan de Déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (PDIRVE) 2022-2026**, la Métropole poursuit le déploiement des bornes au sein de son service public **MOBI recharge Rouen Normandie**, qui rassemble aujourd'hui près de 4 000 usagers. En 2025, le réseau a enregistré près de 600 000 sessions de recharge et les 71 communes du territoire disposent désormais d'au moins une borne.

En 2026, il sera proposé de poursuivre la programmation du PDIR, ~~à fin d'atteindre à terme les objectifs fixés :~~

- 200 bornes de recharge normale (36 kVA),
- 15 bornes de recharge rapide (90 kVA),
- 15 bornes de recharge lente (11 kVA) dans les parkings relais P+R.

L'exploitation de ce service public est confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public de délégation de service.

Le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages d'art (ponts, etc.) nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Des crédits seront proposés en 2026 notamment pour la rénovation du Pont Corneille et les études du Pont Guynemer à Elbeuf. En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat Région, les travaux de confortement de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen devraient se poursuivre en lien avec la SNCF.

La Métropole s'est engagée dans une démarche d'études et de recherche dans le domaine de la circulation et de la sécurité routière. Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, elle continuera ses actions en faveur d'un espace public apaisé en entamant des réflexions sur la ville marchable, favorisant ainsi la place du piéton, premier acteur de la mobilité. D'un point vu plus technique, elle continuera à optimiser la programmation des feux, la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, la suppression des feux tricolores.

Une attention particulière continuera d'être apportée en 2026 aux diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à mener avant chantier, dans le cadre des démarches de prévention et de sécurité au travail.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste Central de Régulation du Trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information des usagers en temps réel.

➤ Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ». Elle se poursuivra en 2026.

La Métropole vertueuse, c'est aussi la Métropole des ressources naturelles pour aujourd'hui et pour demain, pour les générations futures qui vivront sur notre territoire.

Ainsi, le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 12 novembre 2025 permettra l'aboutissement de plusieurs projets. Les actions portées s'attachant à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à fournir à la population une alimentation saine et durable, se concrétiseront notamment par la création d'exploitations en maraîchage dans le cadre de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ceinture Verte, la création d'un espace test agricole dédié à l'accompagnement à

l'installation de néo-agriculteurs en maraîchage et l'expérimentation de modalités innovantes de soutien à une alimentation de qualité pour les publics en précarité. La Métropole continuera à structurer sa politique foncière agricole partagée avec les acteurs de la profession agricole et les communes visant à protéger la ressource en eau et redynamiser l'installation agricole. L'obtention des 10 M€ de financements de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du démonstrateur Seine Nourricière porté avec les acteurs d'AgriParis Seine, à l'échelle de l'Axe Seine, permettra d'amplifier l'accompagnement des communes volontaires, notamment leurs cuisiniers, dans la valorisation des produits locaux et durable et contribuera massivement à la structuration des filières alimentaires saines et durables du territoire. Après la réussite de l'édition 2024 des rencontres BtoB de la restauration collective durable, AgriParis Seine prendra en 2026 le relais de l'organisation de cet évènement à Rouen en partenariat avec la Métropole.

Enfin, dans l'accompagnement de cette dynamique, la Métropole mettra en œuvre son nouveau dispositif d'aides pour une alimentation saine et durable visant à soutenir l'investissement des agriculteurs, transformateurs et distributeurs des filières saines et durables du territoire et de ses aires d'alimentation des captages d'eau potable.

Le soutien au secteur agricole local et le développement des circuits courts est accompagné par le Marché d'Intérêt National de Rouen dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan stratégique. Principale plateforme logistique agroalimentaire du Nord-Ouest de la France avec 52 entreprises implantées et 50 producteurs locaux, le MIN de Rouen assure la distribution alimentaire de produits frais, notamment locaux, aux détaillants, restaurateurs et commerçants du territoire.

Il occupe ainsi un rôle majeur la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole : la structuration de filières agricoles ou maraîchères de proximité, l'organisation de la logistique du dernier kilomètre des produits frais, lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'implantation de l'ANDES, sensibilisation du grand public à la qualité alimentaire.

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole « Capitale française de la biodiversité 2023 » s'inscrira dans la continuité du déploiement des actions de la Charte Biodiversité 2021-2026 approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021. Y figurent de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains qui viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Cette action est basée sur des acquisitions foncières de milieux naturels remarquables, ainsi que des conventionnements avec des propriétaires publics ou privés (pour une gestion délégée à la Métropole), puis la mise en place de plans de gestion écologique, la restauration et la bonne gestion écologique de ces sites. Il est également proposé un travail conjoint avec les communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de renaturation, et notamment le démarrage d'un programme ambitieux de déminéralisation autour des pieds d'arbre. Une attention particulière a été portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail engagé sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi.

Ces programmes sont financés par des subventions du programme FEDER instruit avec le soutien de la Région Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Une pause est engagée depuis 2025 dans l'acquisition foncière de milieux naturels pour consolider l'organisation de la gestion des 500

hectares acquis à ce jour et des 300 hectares gérés par la Métropole dans le cadre de conventions avec les communes ou des acteurs privés.

Les deux programmes d'actions en faveur des mares, pour leur restauration ou la création de nouvelles mares permettant d'en renforcer le réseau, ainsi qu'en faveur et des haies, seront poursuivis. Ils sont essentiels pour restaurer et améliorer les continuités écologiques, plus particulièrement dans les milieux agricoles et avec le soutien des agriculteurs.

L'année 2026 verra également la poursuite du déploiement de la 4^{ème} Charte forestière de Territoire 2021-2026 avec notamment la poursuite des conventions stratégiques signées avec l'ARPE, l'URCOFOR, Fibos Normandie et le CNPF Hauts de France Normandie. Cette année sera aussi marquée par le suivi et des animations régulières organisées en complément de la deuxième édition de la manifestation culturelle « Forêt Monumentale 2 » en Forêt de Roumare.

Le projet de reconstruction de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray se fera sur le même site avec un projet identique dans ses fonctions mais avec une ambition plus forte en matière de performances énergétiques, d'emploi de matériaux biosourcés et de production d'énergie renouvelable.

➤ Transition Energétique

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues sur les performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) ont été labelisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique (jusqu'à 4 fois supérieure à la RT 2012). Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé. La planification devra être établie au regard des ressources financières possibles.

Concernant la rénovation énergétique des bureaux du site de Couperin (régie eau), des crédits seront proposés concernant la fin des travaux. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent pour la création d'un centre de logistique et technique au Boulevard du Midi. Il est à noter que le projet comprendra de la production d'énergie renouvelable.

En complément, il sera proposé des crédits d'études et d'équipement afin d'engager un plan de mise en place de production photovoltaïque sur le patrimoine.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces ambitions, la Métropole structure également une stratégie de rénovation énergétique et de solarisation de son patrimoine qui permettra une forte augmentation de la production solaire et, quand les conditions techniques, et financières sont réunies, une augmentation de l'autoconsommation. A ce jour, 11 installations photovoltaïques sur les bâtiments sont en fonctionnement pour une puissance de 911 kwc représentant 6932 m². En 2026, il est prévu de faire émerger 560 kwc représentant 2500 m² complémentaires répartis sur trois bâtiments. En complément, Il est également prévu de faire émerger 5 solarisations de parkings (ombrières) par an à compter de 2026 dont les localisations sont identifiées sur l'ensemble du territoire.

L'élimination du plastique dans les ateliers du service commun regraphie se poursuit, avec la suppression des fournitures plastiques (œillets, spirales, scotch, etc...). Plus aucune reliure plastique, ni plastification, n'est désormais réalisée.

Par ailleurs, le marché des équipements multifonctions n'a pas été renouvelé. Cette décision a permis de limiter l'impact environnemental, de réaliser des économies substantielles et d'acquérir des machines d'occasion adaptées aux besoins.

Dans la continuité du projet d'électrification du parc automobile de la Métropole, les acquisitions de véhicules électriques se poursuivent.

La proportion des véhicules électriques dans l'ensemble du parc automobile de la Métropole atteignait 53 % du parc fin 2024. Le chemin vers l'électrification totale du parc se poursuivra en 2026.

La Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux mène également un travail de fond visant à sensibiliser les agents métropolitains à pratiquer l'éco-conduite, pour prolonger l'autonomie des batteries, réaliser des économies, mais aussi limiter l'impact environnemental des véhicules.

Les acquisitions de matériels et mobiliers s'inscrivent dans une démarche éco-responsable avec la priorisation d'achat de matériels d'occasion ou recyclés. Le mobilier et la plupart des électroménagers font l'objet d'une consultation auprès du titulaire du marché ou de l'association « ENVIE », afin de privilégier l'économie circulaire.

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) intègrent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Pour répondre aux objectifs volontaristes du Plan Climat Air Energie Territorial et de l'ambition d'une Métropole 100% Energies Renouvelables et de récupération en 2050, l'action métropolitaine de transition énergétique s'incarne depuis mars 2021 autour du service public de la transition énergétique intitulé « Energies Métropole ». En 2026, la Métropole et ses partenaires poursuivent son déploiement avec la mise en place de nouveaux projets.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur, 2026 permettra de poursuivre la densification de la Régie Publique d'Energie Calorifique et la mise en œuvre de travaux en avance de phase relatifs aux futurs réseaux Rive Gauche et Cléon – Saint-Aubin-lès Elbeuf. Parallèlement, s'amorceront les études d'AMO, notamment pour la commune du Trait et de maîtrise d'œuvre permettant de déployer les outils contractuels et la préparation des phases travaux.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, l'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF. Ce contrat modernisé met en action la volonté de Transition Social-Ecologique de notre établissement et mettra l'accent sur les enjeux de sécurité et d'adaptation. Il s'agira également de revisiter le Programme Pluriannuel d'Investissement en partenariat avec ENEDIS pour les cinq années à venir en vue de l'adapter aux priorités et nouveaux besoins de notre territoire (risques inondations par ex).

Forte des prix d'énergies contractualisés en mai dernier au bénéfice du groupement d'achat auquel 58 acteurs publics de notre territoire sont associés, la Métropole accompagnera la mise en œuvre du marché pour la période 2026/2027 des contrats d'énergie. C'est un enjeu financier majeur pour notre établissement comme pour les adhérents. Les dépenses énergétiques seront estimées de la façon la plus juste possible dans notre futur budget. L'année 2026 sera également marquée par la définition de la stratégie d'achat à long terme. Pour la période 2028/2029, le groupement sera proposé à l'ensemble des communes du territoire.

Le plan de sobriété se poursuivra à travers l'animation du système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole. Cette démarche contribue à limiter la hausse des dépenses énergétiques liées à l'augmentation du coût des énergies, et à inscrire l'établissement sur la trajectoire de ses ambitions en matière de transition énergétique.

S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire, la mission de conseil et d'accompagnement auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des trajectoires fixés par le PCAET et le Schéma Directeur de l'Énergie.

La Métropole, organisatrice de ce service, s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières professionnelles de la transition énergétique, des associations, etc...

Le service public de l'Energie repose sur 4 piliers : la fédération/intégration de l'ensemble des acteurs de la transition énergétique autour des objectifs de la Métropole, la mobilisation des publics cibles du service public, l'accompagnement de ces publics dans leurs projets et la mobilisation/structuration des filières professionnelles pour répondre à la massification des projets.

Il est proposé de maintenir en 2026 les différents dispositifs de financement tels que la subvention à l'achat de kits photovoltaïques ainsi que le financement pour les particuliers en cas de remplacement d'un système de chauffage au bois individuel de type poêle ou insert datant d'avant 2001 et système à foyer ouvert, afin de lutter contre la pollution atmosphérique.

La Métropole poursuit l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial en vue de faire bénéficier d'aides financières (fonds chaleur de l'ADEME) aux porteurs de projets du territoire tels que des communes, entreprises, bailleurs et copropriétés. Sur la base de l'étude de préfiguration réalisée en 2023, il est prévu de faire émerger 52 projets en bois énergie, géothermie et solaire thermique qui s'étaleront sur 3 années.

En 2026, le Pacte territorial signé avec l'ANAH en 2025 permettra de compléter ces dispositifs de soutien par le financement de l'ingénierie et des travaux des projets de rénovation énergétique des logements.

➤ Réduction et Valorisation de nos déchets

En 2026, la Métropole maintient ses actions visant à réduire les déchets, trier plus et mieux valoriser ce qui est trié :

- La réduction des déchets comme action principale :
- La communication sur le « déchet non produit comme objectif essentiel », sera poursuivie. La tendance à la baisse des ordures ménagères est continue. Les déchets encombrants et dépôts sont également prévus en recul, ainsi que les végétaux. Pour ces derniers, les volumes fluctuent en fonction des effets saisonniers et restent difficiles à prédire. Par ailleurs, des variations climatiques peuvent impacter une année plutôt qu'une autre. La courbe décroissante de réduction des déchets assimilés (la somme de tous types de déchets produits doit atteindre -15 % entre 2011 et 2031) est jusqu'ici respectée et la tendance est reconduite pour 2026.
- Une nouvelle extension est à l'étude pour compléter l'application numérique Montri (informations et interaction avec le service des déchets) avec un module dédié à la réduction de sa production, sous la forme d'un étalonnage et de récompenses pour les résultats obtenus. Montri a fait l'objet de 26 000 téléchargements et poursuit son expansion, en précisant notamment les consignes de tri, la localisation des contenants et en permettant de signaler les dépôts sauvages.
- Le réemploi est encouragé par l'entrée en vigueur de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui réunit les principaux acteurs locaux du réemploi et est entré en vigueur en fin d'année 2025. Il va détourner des flux, accueillis sur le réseau des déchèteries et jusqu'ici destinés à l'élimination, pour leur donner une seconde vie.
- Le dispositif de soutien à l'achat de composteurs et de broyeurs sera maintenu et la communication sur son existence et les vertus de la gestion raisonnée du jardin est reconduite.

- Trier plus et mieux :
- L'incitation au tri se renforce et la proportion de recyclables dans les déchets collectés en porte-à-porte s'améliore.
- Les applications numériques, notamment Tri-Act poursuivent leur diffusion afin de récompenser le geste de tri par des lots d'usage pratique : tickets de transport, places de cinéma, chèques cadeau... Tri-Act a fait l'objet de 4 000 téléchargements.
- La coordination des actions de communication, liées au tri, va être renforcée, à l'occasion d'une réorganisation des services SMEDAR et à une synergie des compétences dédiées au sein de la Métropole.
- Le déploiement d'une solution numérique de détection des erreurs de tri au moment de la collecte dans le cadre du nouveau marché de prestation de collecte doit permettre de mieux communiquer et améliorer la qualité de flux recyclable arrivant au centre de tri.
- Une étude a débuté pour réaliser un schéma de modernisation des déchèteries, dont la plupart date du début des années 2000 et ne peuvent plus faire face au nombre de visiteurs et au développement de flux à trier permettant d'améliorer le tri. Elle doit aboutir fin 2026 à établir une stratégie pluriannuelle visant à faciliter l'accès pour les particuliers et améliorer la nature et le taux de tri des flux entrants. Des projets sont déjà initiés, notamment sur les secteurs de Boos et de la boucle de Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray et de recherches de foncier sont en cours, notamment sur le périmètre de Maromme. Alors que les sites actuels s'étendent sur 3 500 m², les nouveaux équipements porteront la surface à 8 000 ou 10 000 m² offrant une meilleure qualité de service et d'usage et où la part du réemploi et des nouvelles filières sera priorisée.
- La veille sur les nouvelles filières agréées (exemples : jouets, des articles de sport, des outils de bricolage et de jardin...), qui détournent de l'incinération ou de l'enfouissement des flux de déchèteries est déjà assurée.

A souligner que les difficultés rencontrées par la filière des déchets du ~~bâtiment prennent les collectivités~~ de soutiens financiers importants, mais des actions collectives s'engagent à l'échelon national et que la Métropole se met néanmoins en ordre de marche pour isoler ces filières et être opérationnelle dès le problème réglé.

- De nouveaux modèles de colonnes enterrées, avec une signalétique adaptée, seront progressivement déployés, avec des facilités d'usage et une ergonomie améliorée. Le captage des flux valorisables devrait s'en trouver renforcé.

- Après le succès de l'expérimentation biodéchets à Sotteville-lès-Rouen, de nouvelles communes, qui ne peuvent pratiquer le compostage à domicile (secteurs urbains ou d'habitat collectifs) sont équipées d'abris, avec l'objectif d'atteindre 600 points de collecte mis en place en 2026.

- Le nouveau marché de collecte est orienté vers une meilleure valorisation des déchets. Ainsi, le service des encombrants expérimente la préservation d'une partie du flux en mélange, afin de l'orienter vers la déchèterie, grâce à des camions plus petits et non-compacteurs.

- L'intégration des enjeux climatiques et de sobriété énergétique :
- La motorisation électrique est maintenue pour le renouvellement des camions de collecte en régie.
- Le nouveau marché de prestation de collecte a abouti à un choix similaire, avec une majorité de la flotte en mode électrique. Les premiers véhicules arrivent en fin d'année 2025 et s'échelonneront jusqu'à mi-2026.

Qualité de service, optimisation de la collecte et maîtrise des coûts

Le partenariat avec France Nature Environnement (FNE) et l'Office National des Forêts (ONF) se poursuit. Les signalements par les sentinelles bénévoles de FNE permettent d'identifier et de traiter plus facilement les dépôts sauvages. Le recours à un parc de caméras, 4 de première génération et 5 de seconde génération permettra aux communes de tester l'intérêt de ces outils dans la lutte contre ces incivilités.

La pollution de caissons par des déchets susceptibles de contenir de l'amiante perturbe la logistique des déchèteries et nécessite des marchés complémentaires coûteux de sur-tri. Le travail mené avec les partenaires n'a pas donné à ce stade les résultats escomptés, alors qu'il existe un service dédié pour ce type de déchets spécifiques organisé par la Métropole. La présence de bonbonnes de protoxyde d'azote est un autre fléau, qui grève le budget. Des recherches de solutions pratiques et moins coûteuses sont donc activement poursuivies avec le SMEDAR.

En 2025, la collecte des végétaux est réalisée tous les 15 jours et la saison a été étendue jusqu'à fin novembre. Ces principes sont reconduits pour 2026. L'accent est mis sur la sensibilisation à la réutilisation des matières fermentescibles sur la parcelle. C'est le message également relayé pour le biodéchet, auprès des communes.

Le budget 2026 est contraint par le contexte national et les hypothèses retenues restent conditionnées à l'évolution de la situation générale. L'accent est donc mis sur une prudence concernant la gestion des services proposés et au contrôle renforcé des apports et de leur provenance.

➤ Gestion durable de la ressource en eau, gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

La Métropole doit conduire un programme important d'investissements sur la période 2023-2040. Cette prospective d'investissement, qui a été approuvée au Conseil métropolitain de février 2023, affiche comme objectifs principaux :

- La lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie, avec notamment l'atteinte de la conformité du système Emeraude et la mise en conformité ou réhabilitation de stations d'épuration,
- La sécurisation de la production et de la distribution en eau potable avec des travaux de sécurisation des usines de traitement avec notamment la recherche d'une nouvelle ressource ou d'une capacité de production sécurisée de 50 000 m³/j à échéance 2030-2035, et des mesures de protection des ressources (travaux de mise en œuvre de la barrière hydraulique nord sur le captage de la Chapelle)
- Une gestion durable et équilibrée :
- Gestion du patrimoine (réseaux, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté avec notamment un objectif de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 1% par an (pour l'eau potable ce taux est pratiquement atteint, pour l'assainissement cela nécessite une intensification progressive pour multiplier à terme par 5 le taux actuel [0,2%]),
- Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté et un recours modéré (et réversible) à l'endettement.
- Ces investissements intègrent également l'accompagnement des autres projets de la Métropole, et doivent se programmer en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructures de transport et de développement.
- La prospective adoptée en février représente ainsi sur 2023-2040 un objectif d'investissement de 701 M€ (valeur 2022) pour l'assainissement et de 578 M€ pour l'eau potable. Elle va représenter dans les années à venir un quasi-doublement des dépenses annuelles d'investissement par rapport à la décennie précédente.
- Ainsi, les investissements qui seront proposés pour 2026 en eau potable (environ 32M€ de prévision de mandatement) concerneront notamment :
 - Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 12.7 M€), en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement concernera le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptible de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),
 - Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 4.0 M€) : mise à niveau des traitements (charbon actif) sur les usines de la Chapelle), début des travaux de réhabilitation de l'UTEP du Mont Duve (Saint-Aubin-lès-Elbeuf),
 - Divers travaux de réhabilitation de réservoirs (550k€),
 - Le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules techniques (en 100% électrique) pour environ 1 M€ en 2026,
 - Sur le plan des études, la poursuite de l'étude de schéma directeur eau potable et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) lancée en 2025.

Les investissements qui seront proposés pour 2026 en assainissement pourraient approcher 20 M€ et concerteront notamment :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention, le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration :
 - Le début des travaux de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du « bassin Pasteur », le renouvellement et la sécurisation du franchissement de la Seine (réalisation de deux nouvelles traversées au droit du bassin Pasteur et du Pont Guillaume) et achèvement du doublement d'émissaire jusqu'à la STEP Emeraude (travaux globaux estimés à 100 M€, horizon 2028-2031)
 - Les travaux de reconstruction de la STEP de Yainville et raccordement microSTEP de Duclair (travaux 2026-2027, dont 2M€ en 2026))
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 8.5 M€, en coordination avec les travaux d'aménagement de la Métropole,
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement et postes de refoulement (dont 2.5 M€ pour la STEP Emeraude),
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement de la Métropole : mise à jour du Schéma Directeur Emeraude avec la prise en compte de la nouvelle directive cadre sur les eaux Résiduelles Urbaines (DERU2), poursuite des études nécessaires à la mise en conformité progressive des stations d'épuration (STEP de Boos...).
- Un provisionnement pour une stratégie d'acquisition foncière proactive, afin de pouvoir répondre aux besoins d'expansion de la STEP Emeraude (Méthanisation, extension des traitements pour répondre à la nouvelle directive cadre) et de reconstruction de certaines stations en secteur contraint (Grand-Quevilly...)
- Le renouvellement d'une partie de la flotte technique des véhicules (100% électriques) pour environ 0,7 M€.

Evolution des recettes

L'important programme des travaux d'investissements sur la période à venir représente une quasi-multiplication par deux du rythme de travaux sur l'eau et l'assainissement sur au moins la décennie à venir.

Sa réalisation passe par :

- Un accompagnement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12^{ème} programme,
- Une adaptation de l'organisation de la Métropole afin d'identifier, de programmer et de réaliser les travaux nécessaires,
- Une évolution progressive du prix total de l'eau et de l'assainissement qui devra non seulement compenser l'évolution des coûts de fonctionnement et de travaux liés à l'inflation mais également permettre d'augmenter la capacité d'autofinancement des services d'eau et d'assainissement.

En 2025-2026, cette évolution de la part Métropole du prix de l'eau et de l'assainissement a été modulée sur deux ans afin de compenser l'effet de la modification du régime des redevances dues aux Agences de l'Eau actée en 2025 et qui conduit à une baisse de ces redevances en 2025 et une hausse importante en 2026. En 2026, les prix de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole resteront ainsi inchangés.

Afin d'accompagner l'évolution de ce prix auprès des populations les plus précaires, il est proposé de reconduire le dispositif d'aide préventive hydrique adopté en 2025 sur un budget identique de 300 k€ financé par le prix de l'eau et d'en poursuivre l'approfondissement afin d'en améliorer la pertinence sociale (en partenariat par exemple avec les CCAS) et environnementale (intégrer des actions pour développer la sobriété individuelle).

Par ailleurs, les actions en faveur de la protection de la ressource en eau potable et de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations seront poursuivies.

D'une part au travers de l'adhésion à des syndicats de bassin versants et au Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN) :

- A partir des études de danger relatives aux systèmes d'endiguement qui s'achèvent, le SMGSN en charge depuis le 1^{er} janvier 2023 d'assurer la gestion de ces systèmes d'endiguement devrait établir un programme d'investissement sur la décennie à venir, afin de réhabiliter les ouvrages de protection et sécuriser les niveaux de protection qui seront retenus à partir des études de danger.

D'autre part sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole avec notamment :

- La poursuite d'études ou travaux pour des ouvrages de lutte contre les inondations sur les bassins gérés en direct par la Métropole (Achèvement du bassin Roncherolles-sur-le-Vivier études et travaux d'aménagement sur les bassins de la Fieffe et d'Elbeuf),
- La poursuite de la protection des captages avec la mise en œuvre des plans d'action liés aux déclarations d'utilité publique : mise en œuvre d'indemnisation des propriétaires situés dans les périmètres de protection des captages (Bardouville, Fontaine-Sous-Préaux...), développement de la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération pour service environnemental sur l'aire d'alimentation de Jumièges, et plus généralement de l'accompagnement au changement des pratiques agricoles sur les aires d'alimentation des captages (sur le Territoire de la Métropole non couvertes par des syndicats de bassin versant) en application de la stratégie de protection des captages délibérée en juin 2024,
- La mise en œuvre du Programme d'Actions 2024-2029 pour la Prévention des Inondations sur le territoire Rouen Louviers Austreberthe, labellisé en 2024 et dont la Métropole est cheffe de file, associant notamment la CASE, le syndicat Mixte Cailly Aubette Robec, le Syndicat Mixte Austreberthe Saffimbec et le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande autour d'un montant global prévisionnel de 41.9M€,
- Le suivi et la participation à l'élaboration par l'Etat du Plan de Prevention des Risques Inondations sur l'axe Seine,
- Le lancement d'une étude globale de schéma directeur de gestion des eaux pluviales, en lien avec d'autres actions de la Métropole d'adaptation au changement climatique (renaturation, lutte contre les îlots de chaleur, développement de l'arbre en ville...).

Il sera également prévu, dans le cadre de la stratégie foncière de la Métropole, des crédits pour les opportunités d'acquisition de fonciers répondant à des enjeux de préservation de la ressource en eau.

Financement des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des inondations (GEMAPI) :

Lors du Conseil de février 2023, la Métropole a acté le principe de recourir à la taxe GEMAPI à partir de 2024 afin de financer les actions liées à la compétence GEMAPI qu'elle entreprend directement ou

indirectement (via les cotisations aux syndicats auxquels elle a délégué tout ou partie de la compétence).

Compte-tenu des actions déjà en cours et des perspectives d'évolution à venir (notamment les programmes d'investissement des syndicats compétents et du financement des actions du PAPI), il a été identifié un besoin de financement moyen de 5,5M€/an, soit 11 euros par habitant répartis sur 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière Bâti/Non Bâti et CFE). Il est proposé que le montant de la contribution n'évolue pas en 2026 par rapport à 2025.

➤ Gestion des risques ; stratégie d'adaptation, résilience

En 2026, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels :

- Poursuite de l'accompagnement des communes pour la révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et la formation des élus à la gestion de crise,
- Amélioration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS),
- Cinquième édition des « journées de la culture du risque »,
- Accompagnement des communes pour la mise en place d'actions de « culture du risque »,
- Poursuite des travaux de l'instance de dialogue sur les enjeux de gestion des risques,
- Engagement financier pour la rénovation et le déploiement de Centres d'incendie et de secours et de la Maison départementale de la sécurité civile.

2. Construire un territoire attractif et solidaire

➤ Développement Economique

Accompagner la transition de l'économie métropolitaine et en faire un outil puissant d'attractivité

Transition écologique, transition numérique et transition sociale constituent les orientations qui guident durablement la recherche, l'innovation, la transformation des outils productifs, l'émergence et le développement d'activités d'avenir sur le territoire. Elles sont au cœur de l'action économique de la Métropole, tant dans la définition de sa stratégie foncière (résorption des friches, optimisation de l'usage des fonciers disponibles), que dans l'animation, le pilotage et la concrétisation de projets métropolitains ou dans l'accompagnement quotidien des entreprises et plus généralement des acteurs économiques. Cette ambition est formalisée au sein de la Stratégie de Transition Economique métropolitaine qui affirme le principe de co-construction, avec les différents acteurs, d'un territoire de prospérité soutenable et partagée autours d'une industrie réaffirmée, intégrée et renouvelée.

Développer les partenariats avec les acteurs de l'écosystème économique métropolitains

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé des partenariats permettant à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets.

Ces partenariats permettent d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (mobilités décarbonées, multimodalité, décarbonation des activités industrielles, sobriété énergétique, logistique urbaine, numérique responsable, ...) et d'impliquer les entreprises de ces secteurs d'activités dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement du territoire. Ils concernent notamment les secteurs de l'énergie, de la chimie, de la pharmacie/santé, des cosmétiques, de l'automobile, de l'aéronautique et de la logistique ou encore du numérique mais aussi Haropa Port et son écosystème.

Plus largement, et dans le cadre de la stratégie de transition économique de la Métropole, la mobilisation de l'ensemble des réseaux économiques du territoire est engagée et sera intensifiée en 2026 pour faciliter l'accompagnement des entreprises dans la transformation de leur modèle et une trajectoire de développement compatible avec les objectifs de développement soutenable.

Entretenir et accompagner la création d'entreprises dans la Métropole

L'intervention de la Métropole se concentre sur quatre axes :

1. L'accompagnement à la création d'entreprises au sein du Réseau Rouen Normandie Crédit

Au sein de Rouen Normandie Crédit, une équipe de chargés d'accompagnement à la création d'entreprises prend en charge les porteurs de projets depuis l'ante-création jusqu'à la phase de maturité des projets et leur capacité à se développer de façon pérenne et continue sur le territoire. Cette offre de service a été formalisée dans un contrat de prestation de service proposé aux entreprises entrant en pépinière. Ce dernier comprend une occupation de locaux au sein des pépinières, des prestations accessoires ainsi qu'une offre d'accompagnement personnalisée pour accompagner les jeunes entreprises dans leur développement.

Cela permet de créer les conditions optimales à la survie et au succès des jeunes entreprises qui bénéficient des expertises croisées des chargés d'accompagnement sur tous les champs stratégiques d'un projet (structuration du projet et indicateurs, stratégie, commercial, marketing, RH, financier et investissements...).

L'évolution de l'offre d'accompagnement et les synergies recherchées avec les autres acteurs de l'écosystème tendent à proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficiente d'accompagnement au regard de la nature de son projet ou de sa maturité. L'affirmation du positionnement de Rouen Normandie Création et la promotion de son offre au sein de cet environnement sont essentielles pour l'attractivité du territoire et des leviers puissants pour la dynamique de création et d'ancre des entreprises sur le territoire.

2. L'hébergement des jeunes entreprises dans un réseau de pépinières

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement et de services associés dans 8 sites dispersés sur le territoire de la Métropole qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des pépinières et hôtels d'entreprises du réseau Rouen Normandie Création. Au 30 septembre 2025, 34 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les cinq pépinières et 83 en hôtel d'entreprises gérées par la Régie, représentant 834 effectifs. Malgré un contexte économique compliqué et un périmètre de gestion plus important, le service a su maintenir une certaine stabilité pendant ces dernières années. L'enjeu pour 2026 est d'inverser la tendance dans les pépinières avec l'intégration de nombreux projets innovants et impactants. Dans cet objectif, la pépinière doit continuer de renforcer sa communication et l'animation de ses sites afin de promouvoir sa nouvelle offre de service d'accompagnement et d'hébergement des jeunes créateurs d'entreprises et ses différents pôles d'attractivité dédiés à l'accueil de projets innovants qui répondent aux enjeux de transition économiques du territoire en matière d'innovation santé, de tech et digital responsable et d'éco-construction.

Dans cette perspective, l'inauguration de la nouvelle pépinière Seine Néopolis dédiée à l'innovation et à la santé en septembre 2024, le positionnement d'INNOPOLIS sur la tech responsable en 2025 et le renforcement de nos partenariats avec les différents acteurs du territoire pour développer des éco systèmes plus responsables sont des atouts importants pour la notoriété et l'attractivité de notre service public.

L'ambition est que chaque pépinière devienne un lieu de sensibilisation et de référence pour le changement et l'accompagnement des acteurs locaux dans leur transition.

Enfin, le maintien de la qualité de notre service d'accueil reste également un enjeu majeur pour notre développement.

3. La participation à l'écosystème en faveur de la création d'entreprises

Outre la mobilisation des acteurs de la création au profit des entreprises hébergées, la Métropole est un acteur de l'écosystème local d'appui à la création d'entreprises et à l'émergence de projets. Ainsi, au-delà des liens tissés avec les deux incubateurs historiques que sont Normandie Incubation dédié aux projets technologiques et Neoma Incubateurs sur le volet entrepreneuriat, la Métropole pourra renouveler son soutien à l'incubateur Katapult dans le cadre du lancement de l'AAP ESS 2026. La Métropole s'impliquera aussi au côté du PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) pour faire émerger des

projets issus de la valorisation de la recherche ou générer des collaborations scientifiques entre acteurs économiques et académiques.

Plus largement, le renforcement des partenariats avec les acteurs de la création d'entreprises sur le territoire vise à proposer aux porteurs de projet un parcours lisible, complémentaire, performant et au plus proche de leurs besoins spécifiques.

Cette chaîne de valeur intégrée permet de renforcer l'attractivité du territoire en permettant l'accueil de tout type de projet et à des niveaux différents de maturité de ces derniers.

Par ailleurs, la Métropole poursuivra l'organisation ou l'appui à l'organisation d'évènements en faveur de l'entrepreneuriat auprès des étudiants, des porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais aussi des profils plus expérimentés, issus de l'entrepreneuriat ou du monde professionnel.

Le développement des outils de communication et de promotion de l'offre d'accompagnement, le lancement d'actions de prospection ainsi que la création de nouveaux évènements devraient permettre d'attirer de nouvelles entreprises à potentiel de développement au sein du réseau.

4. L'abondement d'outils financiers en faveur des porteurs de projet

La Métropole dote ou finance le fonctionnement, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur gérés par des structures d'accompagnement tels qu'Initiative Rouen ou encore le réseau Entreprendre pour financer les projets de création ou de développement sur le territoire.

L'abondement de ces fonds ou la contribution de la Métropole à leur fonctionnement sera étudié en 2026 malgré le contexte budgétaire.

➤ La valorisation des fonciers économiques

L'offre foncière économique : une stratégie foncière économique pour anticiper la réponse aux besoins

Avec sa création au 1er janvier 2015 dans le cadre de la loi MAPTAM, la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires et facultatives d'aménagement et de développement économique. Ses compétences sont étendues au-delà des seules questions déclarées d'intérêt communautaire notamment pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques et portuaires.

La stratégie économique métropolitaine ont permis de définir les besoins fonciers (étude de programmation annuelle) ainsi que des propositions en termes d'actions et de programmations foncières pluriannuelle.

L'ambition est de pouvoir produire une offre économique qui réponde aux besoins des entreprises sans rupture préjudiciable à la dynamique du territoire, en mobilisant prioritairement les espaces anciennement affectés à des vocations productives, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de « zéro artificialisation nette » pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols.

La stratégie foncière repose sur 4 axes majeurs :

- Conforter un maillage territorial respectueux des grands équilibres du territoire,

- Développer une offre globale et complémentaire pour répondre sur les différents segments de marché (tertiaire, industrie, activités mixtes, transport et logistique, pôles d'excellence...),
- Répondre à la diversité des besoins des entreprises : en disposant d'offres disponibles immédiatement en fonciers/immobiliers, neufs ou de seconde main et adaptées aux besoins des activités,
- Anticiper les futurs besoins de programmation foncière et accompagner les mutations du tissu économique : en identifiant les gisements fonciers pour reconstituer un stock de fonciers mobilisables en densification, en reconversion de friches ou encore en maîtrisant des actifs stratégiques pour assurer une valorisation optimale des surfaces et destination.

Pour investir les fonciers stratégiques, les zones à densifier et accélérer la remise sur le marché de friches, la Métropole poursuit le renforcement des outils d'action foncière qui pourront être mobilisées en 2026.

La reconstitution d'un stock de fonciers économiques disponibles passant par la réhabilitation de friches et des fonciers déjà urbanisés (espaces vacants, délaissés, sous-denses ...) est une des priorités d'action pour répondre aux besoins exprimés. Les travaux d'observation et de prospective sur les besoins fonciers seront reconduits en 2026 pour optimiser la valorisation des fonciers économiques et adapter les besoins de programmations de nouvelles zones d'activités à l'évolution de la demande des entreprises.

L'identification d'opportunités foncières situées dans le diffus sera analysée grâce à la mise en place d'une veille sur les DIA (déclarations d'intention d'aliéner). Cette démarche est adossée à un process de caractérisation des fonciers, d'identification des contraintes et la réalisation d'études de faisabilité, via l'EPFN sur les secteurs d'études contractualisés ou dans le cadre de mandats d'études avec RNA sur les autres secteurs.

La réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques, rendu obligatoire par la loi Climat et Résilience, s'est accompagnée de la mise en place d'un observatoire des zones des d'activités avec le développement d'un outil SIG (en cours). Ces travaux permettront de systématiser l'identification de nouvelles opportunités foncières en renouvellement parmi les biens vacants ou en voie de déqualification.

➤ Accueillir et ancrer les entreprises sur le territoire

Dans le contexte d'une stratégie nationale de relocalisation d'activités industrielles stratégiques en France, la capacité du territoire à proposer une offre foncière adaptée reste un véritable enjeu. Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire. C'est dans cette optique que la Métropole met en œuvre le volet économique de la stratégie foncière qu'elle a approuvée par sa délibération du 27 mars 2023.

Par ailleurs, la Stratégie de Transition Economique métropolitaine cible également les activités prioritaiirement recherchées pour orienter la prospection de Rouen Normandy Invest vers les entreprises qui répondent le mieux aux ambitions du territoire en matière de transition. Cette stratégie de prospection sélective porte prioritairement sur les maillons manquants de la chaîne de valeur (chimie verte, électronique de puissance...), les filières clés (mobilités...) ou encore les activités de production

ou de maintenance industrielles, les activités de services, les fonctions ~~supérieurs (sièges sociaux, tertiaire)~~ supérieurs... contribuant à conforter la trajectoire de transition économique fixée par la Métropole et à en accélérer les effets dans les domaines clés (nouvelles mobilités, matériaux biosourcés, solutions énergétiques décarbonées, solutions numériques responsables, économie circulaire...).

Aménager et commercialiser des parcs d'activités attractifs, confiés à la SPL Rouen Normandie Aménagement :

Plusieurs parcs d'activités sont en cours d'aménagement et/ou de commercialisation : Plaine de la Ronce, Parc d'activité Rouen Madrillet Innovation pour sa partie historique, Rouen Innovation Santé dans le prolongement des activités du CHU et du Centre Becquerel et du projet de Campus Santé, La Sablonnière, le Halage et Moulin IV.

- Sur la ZAC initiale du Madrillet, située à Saint-Etienne-du-Rouvray de 125ha, dont 77 ha de surfaces cessibles, ont été commercialisés 31 ha environ. En 2026, il resterait à aménager les secteurs AD7 et AD8 en intégrant les ambitions environnementales fortes. La surface restant à commercialiser est d'environ 46 ha,
- A Rouen Innovation Santé, l'opération porte sur une surface de 12,5 ha dont 5,7 ha de surfaces cessibles. 4,2 ha environ ont été cédés. En 2026, il reste à commercialiser 1,5 ha de ce parc d'activités,
- Sur le parc d'activités du moulin IV de 7 hectares, la commercialisation du site auprès d'un preneur unique a été signée en février 2025. En 2026, il sera opéré la clôture de la concession d'aménagement de cette opération avec l'aménageur la SPL RNA,
- Concernant la Plaine de la Ronce, ce parc d'activités d'une surface d'environ 96 ha dont une surface cessible de 44,3 ha, est situé sur le territoire des communes de Bois-Guillaume, d'Isneauville, de Fontaine-sous-Préaux et de Saint-Martin-du-Vivier. 18,5 ha environ ont déjà été cédés. En 2026 et suivantes, la commercialisation des phases 2 et 3 se poursuivra, représentant une surface restant à commercialiser de 77,5 ha sur cette opération d'aménagement.

Accélérer la reconversion des friches industrielles (en mobilisant le Plan de Relance de l'Etat) :

La Métropole accélère les travaux sur la reconversion des friches.

Seine Sud :

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des études de maîtrise d'œuvre de l'opération. Les travaux de préfiguration des espaces publics prévus au projet global seront engagés en 2026 pour un montant de 342 000 €.

Les travaux de dépollution du site Orgachim, menés en lien avec l'EPF Normandie au titre du Fonds friches et engagés en 2025 s'achèveront en 2026. La participation de la Métropole, d'un montant de 1 330 000 € TTC devrait être appelée fin 2026. Pour rappel, les opérations de dépollution et de remise en état sont chiffrées à 5 930 000 € HT ; elles bénéficient d'une subvention du Fonds vert d'un montant de 2 890 000 € et d'un financement du Fonds friche à hauteur de 1 824 000 €.

Le site SCO /YARA développe une superficie globale de l'ordre de 10 hectares dédiée à l'accueil de grands projets industriels. Au terme d'un appel à projets national, il a été retenu parmi les « 55 sites industriels clé en main » et fait dans ce cadre, l'objet d'une feuille de route des actions à mener. Les anciens exploitants ont poursuivi et mené à leur terme les démarches d'élaboration des plans de gestion, conformément à la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les travaux à réaliser dans le cadre de ces plans doivent être achevés en 2027. S'agissant de la maîtrise foncière, les négociations ont été engagées avec SCO et YARA. Le lancement d'une DUP simplifiée interviendra fin 2025.

S'agissant des secteurs déjà en cours d'aménagement :

- La commercialisation de la ZAC Sablonnière, actuellement de l'ordre de 80 %, se poursuit ; il n'est plus prévu de participations de la Métropole pour cette opération. Le dernier remboursement d'avance d'un montant de 570 000 € a été effectué par RNA en 2024,
- Sur la ZAC du Halage, les travaux d'aménagement et la commercialisation se sont poursuivis en 2025 (2 cessions pour un montant total de l'ordre de 540 000 € prévues en 2025 et 3 cessions pour un montant de l'ordre de 2 200 000 € espérées en 2026) ; la totalité des participations et avances inscrites au bilan ont été appelées au démarrage de l'opération et aucun nouveau versement de la Métropole n'est prévu.

De manière générale, la concrétisation des cessions demeure difficile en raison du contexte économique global. La trésorerie de la ZAC du Halage reste donc tendue et le remboursement d'avance initialement programmé en 2025 (1 050 000 €), a été repoussé en 2027.

Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

S'agissant des secteurs déjà en cours d'aménagement, la commercialisation de la ZAC La Sablonnière, à Oissel se poursuivra. Sur 26 ha, dont 16,1 ha de surfaces cessibles ont été commercialisés 12,4 hectares environ. En 2026, il reste à commercialiser 3,7 hectares.

-Sur la ZAC du Halage, à Saint-Etienne-du-Rouvray, les travaux d'aménagement et la commercialisation se poursuivront. Sur 16 ha, dont 12,1 hectares de surfaces cessibles, ont été commercialisés 4,9 hectares environ (terrains vendus ou réservés à date). En 2026, il reste à commercialiser 7,24 hectares.

Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

Pour dynamiser la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire, la Métropole intervient en accompagnateur et facilitateur du développement des entreprises locales et des projets d'implantation exogènes. Cela concerne tout aussi bien des TPE/PME que des grands groupes industriels.

Dans ce contexte, des aides économiques peuvent être mobilisées pour permettre la réalisation des projets les plus stratégiques sur le territoire.

Avec ses quatre dispositifs « dynamique immobilier », « dynamique immobilier ESS », « dynamique location », « dynamique location ESS », la Métropole pourra accompagner en subvention les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois.

Un budget pluriannuel sur 4 ans (2023-2026) a été proposé avec un montant de 7M€ en AP pour accompagner les nouveaux projets d'entreprises et construite sur les bases suivantes :

- Dynamique Immobilier : AP de 500K€ / an (reconduction) soit 2M€ sur la période,
- Dynamique Immobilier / projets stratégiques et implantations majeures / aide ad hoc : 4M€ sur la période,
- Dynamique Immobilier ESS : AP de 200 K€ /an,
- Dynamique Immobilier ESS projet stratégique : 200K€.

Le soutien à l'écosystème en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du « plan de développement de l'ESS 2022-2026 » adopté par la Métropole Rouen Normandie en juillet 2022 et à son bilan.

Ce plan d'action a été co-construit avec les différentes parties prenantes du territoire et s'inscrit dans la politique de transition social-écologique portée par la Métropole. Il a pour ambition :

- D'accompagner le développement de l'ESS sur le territoire,
- D'augmenter la part de l'ESS dans l'économie locale,
- De renforcer la prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques métropolitaines.

Ce plan se décline en 22 actions réparties en 4 axes :

- Axe 1 : renforcer la visibilité de l'ESS et de ses acteurs,
- Axe 2 : accompagner les projets de développement,
- Axe 3 : accompagner les opportunités de développement "marché" des entreprises ESS,
- Axe 4 : animer le réseau des structures ESS.

La Métropole s'appuiera pour décliner ce plan sur les acteurs et têtes de réseau de l'ESS qui accompagnent l'émergence, la création et la consolidation du modèle des entreprises mais aussi sur des communes qui souhaitent accompagner une dynamique de l'entrepreneuriat - social et solidaire - au sein d'une équipe métropolitaine d'accompagnement de projets. Les moyens mobilisés seront renforcés sur les axes communication et économie pour permettre aux réseaux de proposer des actions plus nombreuses participant au développement de l'ESS dans l'économie générale du territoire.

En 2026, la Métropole reconduira le lancement de l'AAP ESS qui s'adresse aux structures d'accompagnement de l'ESS.

Par ailleurs, un plan de communication dédié à l'ESS a été établi et mis en œuvre sur le 2^{ème} semestre 2025. Il s'inscrit dans une logique de promotion de l'offre des acteurs ESS auprès des entreprises et du grand public qui a pour objectif prioritaire de contribuer au développement du chiffres d'affaires des structures ESS, et de favoriser le développement de leurs activités. Il pourra être poursuivi en 2026.

Le soutien et la promotion de l'emploi local

Les actions en faveur de l'emploi visent à favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux et à rendre visibles les opportunités d'emploi pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain. Outre le soutien aux Emplois en Seine, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des entreprises dans le processus de recrutement dans le cadre d'une action partenariale avec la Région.

Par ailleurs, et en application du Code de la commande publique qui permet d'inscrire des clauses d'insertion, de réserver des marchés au secteur du handicap, aux structures de l'insertion et aux entreprises de l'ESS, une ingénierie « clauses sociales » a été développée dans les services de la Métropole pour ses propres marchés et pour les marchés d'autres maîtres d'ouvrage publics. Les objectifs sont de faciliter l'emploi des publics défavorisés, développer l'activité des entreprises sociales et solidaires et d'encourager la responsabilité sociale des entreprises du territoire tout en leur proposant des leviers de recrutement.

En 2026, cette action sera poursuivie pour accompagner les communes et les bailleurs sociaux.

La promotion du territoire et la prospection économique

En 2026, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera confirmé sur les deux missions majeures de l'Agence :

- La promotion du territoire métropolitain, tant auprès de futurs habitants que de salariés, d'étudiants ou d'entreprises dans le cadre de la campagne de communication et de différentes manifestations organisées sous la marque « Choose Rouen »,
- La prospection et l'accompagnement à l'implantation d'acteurs économiques prioritairement tournée vers les entreprises ou investisseurs utiles au déploiement de la stratégie de transition social écologique poursuivie par la Métropole.

➤ Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité.

Au-delà des enjeux de savoir et de connaissance qui sont par eux-mêmes essentiels, les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission de former les futurs personnels qualifiés des entreprises pour répondre aux besoins de développement, d'innovation, de mutation ou de modernisation de leurs outils/activités.

Pour ce faire, des dispositifs d'accompagnement déployés depuis 2022, seront reconduits sur 2026. Ils ont pour ambition de contribuer à la structuration des différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur grâce au financement de projets ou thèses de doctorat.

Il sera proposé de doter l'appel à projets d'environ 1 M€ pour le dispositif plateforme, les dispositifs Enseignement Supérieur et Recherche, le dispositif campus, le dispositif allocations doctorales et le dispositif colloque et manifestations étudiantes.

La collaboration entre établissements, d'une part, entre établissements et acteurs économiques, d'autre part, tant en matière de formation, que de recherche et d'innovation sur la transition écologique, économique et sociale sera clairement encouragée et soutenue tout comme les actions d'internationalisation ou de rayonnement de l'ESR métropolitain. La capacité du territoire à réussir sa transition passe en effet par la mobilisation de ses chercheurs, de ses grandes écoles et de son université.

Deux campus sont engagés dans une démarche de projet inter-établissements et seront accompagnés et soutenus en 2026 :

- Le campus Santé qui fédère, dans une association, les établissements de santé de Martainville et l'Université et dont les acteurs se sont engagés dans une démarche dynamique et constructive de dialogue avec la Métropole,
- Le campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandy (Madrillet) qui a réalisé son Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Aménagement dont la dynamique partenariale doit être réactivée avec le lancement des 1ères opérations intégrées dans le protocole d'accord du CPER entre la Région et l'Etat.

Pour renforcer et accélérer le développement de l'ESR, la Métropole a voté une enveloppe de 55M€ (en Autorisation de Programme sur la durée du mandat pour soutenir les projets immobiliers et structurants des établissements sur le territoire). Ces derniers contribuent fortement à l'attractivité des établissements, des campus et du territoire métropolitain, permettent de favoriser l'excellence en matière de formations et de dynamiser l'innovation et les activités de transfert de technologie vers les acteurs économiques et de santé.

➤ Tourisme, Commerce

La filière touristique et les attentes des visiteurs ont profondément évolué ces dernières années, de même que les contours de la compétence de la Métropole. De nombreux investissements ont permis d'étoffer l'offre touristique (Réunion de Musées Métropolitain, Historial, Aître Saint Maclou, La Seine à Vélo, itinéraires de pleine nature...)

La saison estivale 2025 confirme l'attractivité de notre territoire, avec des résultats solides dans l'hôtellerie et encourageants pour la restauration, notamment sur la clientèle internationale.

L'arrivée de l'étape 4 du Tour de France Amiens-Rouen a eu un impact réel et significatif sur la fréquentation touristique et l'économie locale, consolidant la place de la Métropole comme territoire dynamique et accueillant.

Elle illustre aussi les bons résultats de la stratégie marketing de Rouen Tourisme centrée sur la valorisation des Cinq Patrimoines : l'art, l'histoire, la gastronomie, l'industrie, et la nature.

En 2026 se poursuivra la diversification des offres touristiques avec le développement d'un itinéraire nautique de Belbeuf aux Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, par la création d'un ponton de débarquement, puis par la création et le balisage d'un réseau de boucles dédiées à la pratique du VTT sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Une carte touristique grand public à l'échelle de la destination, visant à promouvoir l'ensemble des activités loisirs-nature (randonnées pédestres, trail, vtt, vélo, équestre, nautisme) verra le jour en 2026.

Avec pour objectif d'améliorer l'accueil des navires et des passagers des croisières maritimes, le programme de travaux d'électrification du terminal croisière de l'esplanade Saint Gervais se poursuit. La réhabilitation du pavillon d'accueil des croisiéristes et du parking sera achevée en avril 2026.

Le projet de mise en valeur de la Côte Sainte-Catherine, conçu dans une stratégie d'accueil maîtrisé des visiteurs vers ce panorama incontournable sur la Seine, se poursuit. A la suite d'études archéologiques et environnementales et du travail de concertation mené avec les habitants, 2026 sera consacrée à la création, l'aménagement et le balisage de cheminements à une échelle élargie, qui irrigueront le site et les quartiers attenants, de façon à instaurer la desserte piétonne avant même la

réalisation de l'aménagement de l'intérieur du site. Il sera proposé de reconduire l'événement « Lumières sur la Côte Sainte-Catherine », permettant de mettre en valeur le site et le projet.

Le site de l'Office du Tourisme, bien que classé depuis décembre 2013 en catégorie I par le Ministère chargé du Tourisme, labellisé « Tourisme Handicap » et certifié « Qualité Tourisme », ne répond pas à l'esprit des « offices de tourisme de nouvelle génération ».

Pour répondre aux attentes des visiteurs, le programme de rénovation et de restauration de l'Office de Tourisme, qui concerne l'ensemble des espaces d'accueil et les façades du bâtiment, se poursuivra en 2026.

Afin de répondre aux ambitions fixées par sa stratégie de tourisme durable, la Métropole agit pour promouvoir le slow tourisme en renforçant l'offre d'hébergements de plein air et en développant les services le long des grands itinéraires de la Seine. Dans ce cadre, elle a exercé son droit de préemption urbain sur l'ancien site Floritel à Sotteville-Sous-Le-Val. Ce site accueillera à terme une structure d'hôtellerie de plein air combinant emplacements et services pour camping-cars. Une étude de programmation et de dimensionnement sera conduite en 2026 pour définir le projet dans le détail.

Le territoire métropolitain compte plus de 6 500 activités commerciales et 12 000 TPE artisanales. En 2026, le soutien au développement et au renforcement du tissu commercial et artisanal du territoire sera essentiellement concentré sur :

- Le soutien aux actions de promotion et évènements de dynamisation commerciale d'ampleur portés par les associations de commerçants-artisans du territoire, via le Fonds Collectif Commerce,
- La mobilisation des artisans-commerçants dans la transition social-écologique de leurs activités grâce à la poursuite du partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie,
- La poursuite des 2 dispositifs d'aides complémentaires, le dispositif Dynamique Immobilier Commerce et le dispositif Dynamique Location Commerce, à destination des commerçants, artisans et professionnels de santé implantés au sein des communes du territoire signataires de l'ORT (Duclair, Elbeuf, Le Trait et Rouen),
- Les chèques cadeaux métropole,
- Le déploiement d'actions spécifiques sur le volet numérique, en fonction des conclusions de l'étude actuellement menée et des besoins identifiés auprès des commerçants-artisans du territoire pour les accompagner dans la transition numérique.

L'ensemble de ces actions vise un développement économique durable et socialement responsable des entreprises commerciales et artisanales du territoire et plus largement de l'économie de proximité.

Les données de l'Observatoire du commerce seront mises à jour en partenariat avec la CCI Rouen Métropole courant 2026.

Par ailleurs, la mission de maîtrise d'œuvre pour le centre des congrès débutera en 2026 permettant à terme d'accueillir un équipement vecteur d'attractivité pour l'économie, le secteur du tourisme et le commerce.

➤ Le centre historique de Rouen

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique. Il est un enjeu économique majeur. La ville médiévale, très riche en commerces, attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », un important programme de rénovation du centre historique a été engagé. Les objectifs principaux de ce programme sont la valorisation du centre historique en renforçant la qualité du cadre de vie pour les habitants, l'attractivité des commerces, l'accessibilité pour tous et faire davantage connaître ce patrimoine au niveau national et international.

La première phase de l'opération s'achève. En 2026 les travaux de la rue Beauvoisine seront terminés et il faudra régler les dernières dépenses des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

Pour la seconde phase de l'opération, le périmètre d'intervention a été élargi à la rive gauche et à l'Île Lacroix. Il est ainsi prévu le financement d'études de maîtrise d'œuvre pour les secteurs Pré aux Loups, Vieux Marché sud, Tour de l'Île Lacroix, pont Boieldieu et rue Jeanne d'Arc. Il est aussi prévu d'achever la rémunération des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre des chantiers de requalification sur les secteurs de la place de la Haute Vieille Tour et du Cours Clemenceau.

Des dépenses de fonctionnement seront prévues pour l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux, comme pour les autres chantiers majeurs de la Métropole.

➤ Culture

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels et des artistes. Elle participe également au développement, aux identités et à l'attractivité du territoire.

Le 31 janvier 2022, la Métropole a adopté sa politique culturelle pour les années à venir :

- La culture pour tous,
- La culture par tous,
- La culture partout.

Par ailleurs, le Conseil Métropolitain a adopté le 29 juin 2023 les grandes orientations stratégiques en matière culturelle à l'horizon 2038, document cadre qui fixe le cap d'une Culture à l'ère des transitions sociale et écologique.

Dans la poursuite des années précédentes, l'année 2026 sera de nouveau riche en manifestations et projets culturels sur l'ensemble du territoire métropolitain.

1. Réunion des musées métropolitains (RMM)

1. Musées métropolitains

Les musées de la Métropole Rouen Normandie portent des valeurs d'excellence, d'humanisme, d'inclusion sociale et culturelle, d'égalité femmes-hommes, d'écocitoyenneté et de développement personnel du plus grand nombre, notamment des enfants, des jeunes et des familles.

La RMM prend appui sur les expertises internes et externes, les collections, la mosaïque des territoires formant la Métropole et leurs populations. Ces valeurs constituent l'architecture et le contenu de l'ensemble des actions mises en œuvre.

La rénovation du musée Beauvoisine comporte deux volets :

- La réhabilitation du futur musée Beauvoisine sera fondée sur la mise en valeur des liens entre l'humanité et son environnement, entre Rouen et le monde. C'est un projet co-construit avec les habitants. La désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre lors du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023, qui fait suite au choix unanime du jury, marque le lancement des études d'avant-projet sommaire. Après le concours et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en 2023, les crédits qui seront proposés en 2026 correspondront à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'année 2026 et au lancement des appels d'offres travaux, dont le démarrage est prévu pour 2027.
- Le chantier des collections et leur transfert dans des réserves externalisées : la réhabilitation du musée implique de vider le bâtiment de Beauvoisine et de créer de nouvelles réserves pour y stocker les collections non exposées. C'est l'objet du chantier des collections, qui consiste à inventorier, photographier, dépoussiérer, conditionner environ 850 000 objets des collections du musée Beauvoisine. Ces œuvres seront ensuite déménagées dans les réserves externalisées en cours d'aménagement à Déville-lès-Rouen (livraison prévue en 2026), dont les espaces seront équipées de mobilier adapté.

L'amélioration des conditions de visite des salles permanentes des musées :

L'amélioration de la de mise en accessibilité au musée Flaubert et d'histoire de la médecine qui est à l'étude en lien avec la Préfecture, sera permise par :

- La modernisation des installations (éclairage, sécurité incendie...) grâce à une enveloppe budgétaire renforcée,
- La refonte du parcours muséographique de la maison natale Pierre Corneille, qui sera livrée mi-2026,
- Des travaux de réhabilitation du musée de la Céramique,
- La réfection de plusieurs salles du musée des Beaux-Arts (éclairage, murs, peinture, parquets),
- La poursuite de l'optimisation de l'aménagement des réserves in situ pour accroître la capacité de stockage et améliorer les conditions de conservation, dans le cadre du plan de récolelement décennal des collections.

Un programme d'expositions d'envergure nationale

L'année 2026 verra 5 grandes expositions :

- Le projet "Guimet +", qui se fera à l'Aître Saint Maclou, sur 4 ans, en lien avec le musée Guimet,
- "Des dinosaures aux oiseaux", à la Fabrique des Savoirs,
- "Sous la pluie, peindre, vivre et rêver", au musée des Beaux-Arts,
- Une exposition consacrée à la Renaissance,

- Exposition de collections de la Comédie française à la Maison des Champs Pierre Corneille.

D'autres expositions et accrochages sont prévus en 2026 au musée Flaubert et d'histoire et de la médecine et au musée des Beaux-Arts pour mettre en valeur les collections, récentes acquisitions et des artistes femmes contemporaines.

Une accessibilité toujours accrue

La politique de médiation des musées sera consolidée avec différentes actions :

- Une politique hors les murs grâce au déploiement de plusieurs jeunes en service civiques, pour la cinquième année consécutive,
- Une politique tarifaire adaptée : reconduction de tarifs préférentiels pour les visiteurs utilisant les transports peu polluants, gratuité des expositions à la Fabrique des Savoires,
- Un effort significatif porté au confort des visiteurs, avec différents aménagements dans les musées, et le développement d'outils de médiation dans les collections permanentes,
- La consolidation de partenariats avec les établissements de santé du territoire,
- Une politique éditoriale d'ouvrages grand public et scientifique, en français et en anglais,
- La mise en œuvre d'un nouveau site internet,
- Le déploiement d'une nouvelle base de données des collections en lien avec l'EPCC Fabrique des Patrimoines en Normandie,
- La poursuite et la valorisation des recherches de provenances menées sur les collections des musées et le renforcement des moyens alloués au récolelement,
- La mise en œuvre d'une offre culturelle à destination des communes rurales de la Métropole.

2 - Manifestations et équipements culturels

Les manifestations culturelles

Au printemps 2026, le festival *Spring*, premier festival européen de cirque contemporain à l'échelle régionale piloté par les 2 pôles cirque en Normandie que sont le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg, proposera une programmation singulière dans les communes de la Métropole et dans les équipements partenaires.

Le festival étudiant *En Roue(n) libre*, co-organisé par la Métropole, la Ville de Rouen et les associations du campus, sera reconduit pour une 3^e édition en avril 2026, permettant à plus de 50 000 étudiants de se rencontrer autour d'activités sportives, artistiques et ludiques gratuites le temps d'un week-end.

Puis avec l'été, *Jours de fête*, programmation estivale de spectacles et d'actions culturelles qui se déploie dans les communes, reviendra dans sa version enrichie avec notamment les concerts de l'Opéra Orchestre Normandie Rouen et la résidence artistique d'Emmanuelle Vo Dinh intitulée *Pavillon-s Témoins*.

Le festival Normandie Impressionniste cadencera l'été 2026 avec une édition intermédiaire consacrée à la thématique du jardin. Dans ce cadre, la façade de la Cathédrale s'illuminera pour un nouvel opus de *Cathédrale de lumière*, en projetant une création inédite de l'artiste japonaise Mika Ninagawa. Ce spectacle gratuit, résolument coloré et graphique, trouvera un écho à l'Aître Saint Maclou où sera exposée, tout l'été et en accès libre, une autre œuvre de Mika Ninagawa.

2026 marquera la clôture de la deuxième édition de Forêt Monumentale ~~en forêt de Roumare. Depuis juin 2024, 12 œuvres monumentales s'offrent aux promeneurs sur un parcours de 4 km, auxquelles s'ajoute l'œuvre pérenne de l'artiste danois Thomas Dambo.~~ Le nombre de visiteurs, plus de 220 000 fin septembre 2025, témoigne de la pleine réussite de cette exposition hors normes à plus d'un titre. La résidence artistique *Réfugiez-vous*, de la compagnie la Mondiale Générale et portée depuis 2025 avec la Métropole, invitera le public lors d'une restitution finale dans le cadre poétique de Forêt Monumentale.

Fort du succès du 1^{er} opus en mai 2025, *Géos du noir*, festival de littérature européen autour du roman noir, de la géographie sociale et portuaire, reviendra pour une seconde édition dont la date reste à fixer.

Enfin, la Métropole organisera en novembre 2026 une nouvelle version de *Rendez-vous à l'atelier*, manifestation mettant à l'honneur les artistes professionnels et amateurs qui ouvrent leurs portes au public le temps d'un week-end.

Les équipements culturels

La Métropole apporte également son soutien aux équipements structurants tels que la scène de musiques actuelles le 106, les sites historiques et patrimoniaux confiés à la Régie Rouen Normandie Sites et Monuments (RNSM), le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, l'ESADHaR (école supérieure d'art et de design), et à l'Opéra Orchestre Normandie Rouen avec une contribution renforcée depuis 2024. Elle continuera d'apporter son aide financière au projet porté par la Maison de l'architecture de Normandie et le Shed – centre d'art contemporain de Normandie.

La Métropole poursuivra le renouvellement des matériels techniques et scénographiques nécessaires à l'activité du 106, du Cirque-Théâtre d'Elbeuf et de l'Opéra.

Des investissements sont également proposés au bénéfice des sites de la régie Rouen Normandie Sites et Monuments (RNSM). En 2026, le Donjon – Tour Jeanne d'Arc accueillera ses visiteurs au sein d'une nouvelle scénographie médiévale totalement immersive, complétée de visites ludiques créées spécifiquement pour ce décor. De nouveaux audioguides viendront compléter les parcs existants de l'Historial Jeanne d'Arc et de l'Aître Saint-Maclou.

Le site Béthencourt, au cœur du quartier Rouen Flaubert, verra avec le lancement de l'appel à projets visant à sélectionner l'opérateur qui exploitera ce futur lieu de vie culturel et hybride.

Le soutien aux structures et actions culturelles

Au-delà des manifestations produites par la Métropole, notre établissement concourt à la mise en réseau d'acteurs visant à créer un éco-système favorable : tel est le cas de son apport financier aux deux Contrats de filières Arts visuels et Musiques actuelles, ainsi qu'au réseau d'arts visuels *RRouen*.

Les acteurs culturels répondant aux critères métropolitains sont également accompagnés dans la réalisation de leurs événements tels que les festivals de Rouen du livre de jeunesse, NormandieBulle à Darnétal, Vivacité à Sotteville-Lès-Rouen, Terres de Paroles et Normandie Impressionniste qui a vu sa contribution augmenter. Notre Etablissement accompagnera également un temps fort bien connu du territoire des cinéphiles : le festival de court-métrages This is England.

Dans le cadre de sa politique d'actions culturelles et de participation de tous les citoyens à la vie culturelle, la Métropole poursuivra son soutien à l'association Cultures du Cœur, son partenariat avec le CHU et le Centre Hospitalier du Rouvray.

Mises en œuvre en lien avec d'autres politiques publiques de la Métropole (lutte contre les discriminations, PJJ, PLIE, Environnement, ...), ces actions viseront également les petites communes et les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

3 - Actions patrimoniales

Le label Métropole d'Art et d'Histoire

Le label Métropole d'Art et d'Histoire a été renouvelé au 1^{er} janvier 2023 pour 10 ans.

La Métropole finance sa mise en œuvre (visites, ateliers, Journées du Matrimoine et du Patrimoine, actions de revalorisation du patrimoine) et l'accompagnement des grands projets métropolitains (visites de concertation, PLUI, Habitat, Mobilité, Participation citoyenne, pôle métropolitain Rouen Seine Eure). Les visites et ateliers à destination des scolaires notamment seront encore, en 2026, un levier important de médiation en faveur de la connaissance du territoire.

Le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)

Depuis 2022, les 9 quartiers NPNRU du territoire bénéficient d'une action artistique au long court, suivant les projets de renouvellement urbain, par le biais de résidences artistiques et culturelles répondant aux objectifs de participation citoyenne 2026 marquera la fin de ces résidences dont la restitution et la valorisation finale prendront la forme de l'édition d'une bande-dessinée, aussi déclinée en exposition.

La restauration du Patrimoine

Depuis 2022, la Métropole est engagée dans la restauration de l'abbatiale Saint Ouen pour un montant total de 3M€. Le solde de la subvention sera versé en 2026.

4 - Cohésion et développement territorial

La politique en faveur de l'Axe Seine

La Métropole sera encore pleinement engagée dans la coopération de l'Axe Seine dont l'événement Nuit Blanche marquait le temps fort les années précédentes. En 2026, de nouveaux projets culturels permettront de consolider l'entente et le rayonnement de l'Axe Seine.

Le FACIL Culture

Adopté par délibération du 30 septembre 2024, le FACIL Culture est un dispositif d'aide visant à soutenir les dépenses des équipements culturels. Doté de 20 millions d'euros répartis en deux enveloppes, ce fonds est mobilisable de 2025 à 2028. L'enveloppe A, destinée aux 71 communes de la Métropole, permettra de soutenir en 2026 les projets culturels, artistiques et patrimoniaux d'une dizaine de communes tandis que l'enveloppe B accompagnera la restauration de la Synagogue d'Elbeuf ainsi que les communes de Duclair et du Trait pour leurs nouveaux tiers-lieux.

➤ Sports et Loisirs

La politique sportive de la Métropole Rouen Normandie est principalement axée sur le soutien au sport de haut-niveau, dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des clubs professionnels et amateurs évoluant dans des championnats sportifs de niveau national, et en gérant trois équipements sportifs majeurs d'intérêt métropolitain dans lesquels évoluent les principaux clubs professionnels du territoire : le Kindarena (Rouen Métropole Basket), le stade Diuchon (QRM Football, FC Rouen et Rouen Normandie Rugby) et la patinoire de l'Ile Lacroix (Rouen Hockey Elite). La Métropole est également propriétaire depuis 2024 de la piste d'athlétisme Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen qui a été reconnue d'intérêt métropolitain.

La politique sportive donne une priorité à l'égalité femmes / hommes (en accompagnant le sport féminin de haut-niveau et sa visibilité publique) et intègre également la mise en œuvre d'actions sociales et solidaires sur son territoire.

Le soutien au sport de haut-niveau

La Métropole intervient dans le champ spécifique du soutien au sport de haut-niveau et apporte ainsi un complément important aux politiques sportives municipales qui sont quant à elle principalement axées sur le sport pour tous et le soutien d'activités sportives de proximité, en lien avec les clubs associatifs locaux.

Ce soutien au sport de haut-niveau nécessite la mobilisation de moyens financiers importants et participe à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole.

Le soutien aux clubs professionnels et associatifs de haut-niveau

La Métropole soutient, depuis une délibération du Conseil métropolitain de 2019, 7 disciplines sportives d'intérêt métropolitain : le basket, le football, le rugby, le hockey sur glace, le tennis de table, le handball et la voile. Pour chacune de ces 7 disciplines déclarées d'intérêt métropolitain, les équipes féminines et masculines évoluant au plus haut niveau (niveau national) sur le territoire de la Métropole sont soutenues. Ces équipes sont accompagnées par la Métropole sous forme de subvention lorsqu'elles sont gérées par un club associatif et sous forme de subvention spécifiques de missions d'intérêt général et d'achat de prestations de communication, lorsqu'elles sont gérées par une société sportive.

Hormis ces 7 disciplines sportives d'intérêt métropolitain, le règlement d'aide de la Métropole en matière de politique sportive prévoit un deuxième niveau de soutien financier auquel est éligible toute équipe féminine ou masculine évoluant en championnat senior national amateur, toutes disciplines sportives confondues (à la condition qu'elle soit homologuée par le ministère des Sports et rattachée à une fédération sportive nationale). Environ 40 clubs évoluant sur la Métropole sont soutenus dans ce cadre.

Enfin, le règlement d'aide prévoit un accompagnement financier de la Métropole, sous forme de subvention, des principaux événements sportifs de niveau national / international se déroulant sur son territoire. C'est le cas par exemple du meeting d'athlétisme de Sotteville-Lès-Rouen qui se déroule chaque année en début d'été au Stade Jean Adret.

La gestion des équipements sportifs Métropolitains

Le soutien de la Métropole au sport de haut-niveau se manifeste également par la gestion de trois équipements sportifs majeurs reconnus d'intérêt métropolitains : le Kindarena, le Stade Diochon et la patinoire de l'Île Lacroix, et de la piste d'athlétisme Jean Adret. L'exploitation des deux premiers équipements est assurée par la Régie des équipements sportifs, régie à autonomie juridique et financière qui a été créée en mars 2019 par la Métropole. La patinoire fait quant à elle l'objet d'une convention de gestion avec la Ville de Rouen qui en assure l'exploitation. Ce même schéma prévaut pour la piste d'athlétisme du stade Jean Adret dont la gestion est confiée à la Ville de Sotteville-Lès-Rouen. L'année 2026 verra la rénovation de la piste d'athlétisme de Sotteville.

L'approche solidaire et inclusive de la politique sportive de la Métropole

Cette approche a toujours été un élément d'identité de la politique sportive de la Métropole. L'accent a été mis sur le développement et la consolidation de cette approche depuis 2020 et la nouvelle gouvernance de la Métropole.

Cela se manifeste à de multiples égards :

Le soutien au sport féminin de haut-niveau

Des conventions triennales ont été signées en 2021, et reconduite en 2024, entre la Métropole et 5 équipes évoluant dans des disciplines d'intérêt métropolitains : Rouen Handball, GCO Bihorel Basket, Entente Saint- Pierre tennis de table, ALCL Tennis de table Grand-Quevilly et Valkyries Rouen Rugby. L'équipe féminine de l'US Quevilly football qui a été promue en D3 en fin de saison sportive 2023 / 2024 a été intégrée en tant que nouvelle équipe féminine d'intérêt métropolitain dans le cadre d'une convention triennale signée en fin d'année 2024.

Les 1ères conventions triennales 2021 / 2023 ont permis d'apporter un soutien financier progressif à chacune de ces cinq équipes sous la forme d'une subvention à hauteur de 35 % du budget total de fonctionnement de l'équipe la 1^{ère} année sportive, 45 % la deuxième année et 50 % la troisième année. Les nouvelles conventions triennales 2024 / 2026 ont stabilisé le montant de financement de la saison 2023 / 2024, pour 3 saisons supplémentaires.

Le soutien au sport féminin de haut-niveau se manifeste également par le partenariat engagé par la Métropole pour accueillir au Kindarena un événement sportif féminin international de référence : l'Open Capfinances Rouen Métropole, qui est un tournoi international de tennis féminin homologué dans le cadre du circuit international de tennis WTA (Women Tennis Association). Ce tournoi a évolué en catégorie WTA 250 en 2024, et poursuit son développement.

Le soutien au sport pour les personnes en situation de handicap

La Métropole dispose de deux dispositifs d'accompagnement : un premier pour aider les clubs à se doter d'équipements et matériels spécifiques favorisant la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, le second pour soutenir les clubs qui entraînent des athlètes de haut-niveau en situation de handicap. Ces athlètes contribuent de façon significative au rayonnement de la Métropole et participent régulièrement à des interventions pédagogiques et d'intérêt général sur des communes de la Métropole.

Le sport solidaire (les missions d'intérêt général)

En contrepartie du soutien financier de la Métropole Rouen Normandie accordé aux clubs professionnels, ces clubs s'engagent à mettre en place et animer sur le territoire de la Métropole des missions d'intérêt général en direction de différents publics et en différents lieux (établissements scolaires, clubs associatifs, quartiers politique de la ville, établissements de santé, établissements sociaux ou médico-sociaux, ...).

La Métropole a amélioré la tenue et la qualité de son partenariat avec les clubs professionnels pour la mise en œuvre de ces programmes de missions d'intérêt général qui sont en constant développement.

➤ Solidarité, emploi

Depuis le début du mandat, les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole Rouen Normandie se sont développées.

Une partie d'entre elles qui avaient été déployées pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie ont été arrêtées au début de l'année 2022 mais d'autres, notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été amplifiées.

La phase aigüe de la crise sociale liée au COVID s'est estompée mais l'épidémie a impacté durablement les personnes en situations de précarité. La Métropole a été amenée à renforcer ses interventions structurelles en faveur : de l'emploi et de l'insertion des personnes (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), soutien à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), clauses sociales, chantiers éducatifs,...), de la santé de la population (soutien aux réseaux de santé, à l'investissement des établissements sanitaires de dimension intercommunale, à l'université de santé), de l'accompagnement des jeunes en difficulté et en risque de marginalisation.

L'ensemble de ces politiques thématiques est déployé avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Dans la continuité et afin de poursuivre la dynamique enclenchée par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a souhaité construire avec les partenaires un Pacte des Solidarités qui a pour ambition de répondre aux enjeux suivants : la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités à la racine par une action dès le plus jeune âge ; l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous ; la prévention de la bascule dans la pauvreté et la lutte contre la grande exclusion ; l'organisation solidaire de la transition écologique.

Dans cette perspective, l'État a souhaité renouveler son conventionnement avec la Métropole Rouen Normandie dans le cadre d'un Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027. Pour l'année 2025, le contrat local des solidarités comporte 27 actions représentant un budget de 943 214 € dont un soutien de l'Etat de 50 % soit 373 099 €.

Ce programme d'actions devrait être développé pour l'année 2026 notamment sur la dimension habitat.

La contractualisation avec l'Etat dans le cadre du contrat Territorial d'Accueil et d'intégration (CTAI)

Il s'agit du second Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration. Il est mis en œuvre d'octobre 2024 à novembre 2026. Cette contractualisation est rattachée à la démarche « territoires d'intégration » déployée dans le cadre de la « stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés ».

Les priorités de ce CTAI2 sont les suivantes :

- Élargir notre partenariat avec les associations de personnes étrangères déjà intégrées pour diversifier le public touché par les actions ;
- Investir deux thématiques peu ou pas abordées par le premier contrat (l'hébergement-logement et l'accès aux droits).

Le contrat est financé par l'Etat à hauteur de 88%. Ainsi, pour le précédent contrat, la Métropole a perçu 578 000 € et dépensé 629 767 €.

Malgré un contexte défavorable de restriction des budgets de l'Etat consacrés à l'intégration, la Métropole percevra 315 000 € par an pour les 2 années d'exécution de ce nouveau contrat et dépensera 714 575 € dont 84 575 € à la charge de la Métropole (y compris la valorisation du temps passé).

La politique de la ville

Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a fixé le nouveau cap de la politique de la ville pour la période 2024-2030 dans la continuité de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014. Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » constitue une convention-cadre, déterminant la stratégie globale déployée en faveur des quartiers prioritaires à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie.

Celle-ci est organisée autour de deux grandes parties :

- les projets de territoires de chacun des quartiers prioritaires,
- les enjeux transversaux pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Le contrat formalise également les instances de pilotage, ainsi que les modalités de financement.

Les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 et par l'arrêté du 16 juillet 2024 en se référant à un critère unique : le revenu/ habitant ou plutôt la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian de l'unité urbaine. Pour la Métropole Rouen Normandie, le seuil retenu s'élève à 12 800€ /an et par unité de consommation.

Ainsi le nombre de quartiers reste stable (16) ainsi que le nombre de commune (14) par rapport au précédent contrat avec une augmentation conséquente du nombre d'habitants (de 47 781 à 64 799 habitants) soit une augmentation de 36%.

La prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs parents. Cette action vise, par une approche individuelle et/ou collective, à réinscrire les jeunes socialement. Sur le territoire métropolitain, cinq associations sont habilitées à intervenir sur les territoires de douze communes :

- AFPAC : Canteleu,
- APER : Darnétal,
- APRE : Cléon – Elbeuf – Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Oissel – Caudebec-lès-Elbeuf, Rouen, Grand-Couronne,
- ASPIC : Saint-Étienne-du-Rouvray,

- CAPS : Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly.

➤ Insertion

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de celles et ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Le PLIE 6ème génération (2021/2027) a fait l'objet d'un protocole d'accord validé par les cosignataires suivants : l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie.

Pour les années 2026 à 2027, la Métropole a sollicité une subvention sur les crédits FSE+ du programme opérationnel national FSE 2021/2027. La demande de subvention est **toujours en cours d'instruction** par le Département et porte sur un montant de 1 949 930 €, au titre de la période (selon projection des dépenses).

Le Département de la Seine-Maritime (sur ses fonds propres) s'engagerait sur une subvention de 649 990 € pour la période 2026/2027.

Pour la même période, la part de la Métropole est estimée à 645 252 €.

Le soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

Il s'agit de mettre en œuvre une ingénierie dédiée à l'accompagnement des territoires métropolitains candidats à l'expérimentation et de soutenir le développement des projets. 4 communes réparties sur 3 territoires émergents se sont engagées dans l'élaboration d'une candidature. Tous les territoires ont déposé un dossier et **ils sont tous habilités**. Les 3 Entreprises à But d'Emploi (EBE) de notre territoire ont démarré leurs activités.

Cette action a vocation à contribuer à l'insertion des personnes privées durablement d'emploi (au moins 12 mois) et au développement d'activités socialement utiles sur le territoire. Ainsi 86 personnes issues de la privation d'emploi ont été recrutées en CDI.

Les clauses sociales

La mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés public fait l'objet d'une fiche action dans le Contrat Local des Solidarités pour ce qui concerne le poste de facilitateur.rice de la clause sociale dédié au suivi des opérations du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Une demande de subvention FSE 2026/2027 d'un montant de 103 774 € a été déposée le 11 juillet 2025 et est en cours d'instruction.

La jeunesse

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

Dans le même sens, la Métropole Rouen Normandie soutient financièrement les Missions Locales qui interviennent sur son territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes et pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Les missions locales

La Métropole participe au financement des trois missions locales implantées sur le territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales qui déterminent les objectifs et les moyens alloués pour l'exercice de leurs missions de service public.

Les conventions couvrent la période 2026-2028. Les axes de travail commun pour ces conventions sont resserrés sur les priorités stratégiques de la Métropole, soit l'insertion sociale et professionnelle et emploi des jeunes dont ceux habitant un QPV.

Les Créactifs

La Métropole propose avec le concours Créactifs un appel à projets auprès des jeunes de 18 à 30 ans. Les projets doivent s'inscrire dans les compétences de la Métropole et contribuer à la transition social-écologique du territoire. Le dispositif comporte un volet soutien financier aux projets des jeunes et un volet suivi des lauréats.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le fonds est destiné aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, ce fonds apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. Le règlement métropolitain du FAJ distingue désormais deux grandes « aides » : Les aides dites directes, sollicitées et accordées directement aux jeunes et les aides dites collectives, destinées au financement des actions portées par des acteurs associatifs du territoire et qui visent à combler un besoin identifié sur le territoire dans les domaines de la santé ou de l'habitat.

Le soutien aux associations « jeunesse » du territoire

En 2026 la Métropole poursuivra le financement du CRIJ et de l'AFEV, soit des associations proposant des actions structurantes pour la jeunesse du territoire.

L'égalité femmes-hommes

La Métropole a adopté son quatrième Plan Egalité Femmes-Hommes (2021-2026) qui comprend deux axes (« Développer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la Métropole » et « Favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques »). L'année 2025 a été marquée par :

- L'organisation d'une formation intra sur l'approche intégrée EFH dans la conduite de projets,
- Un renforcement des publications, sur différents supports, en lien avec l'EFH,
- L'expérimentation du Budget Sensible au Genre pour la Culture, et l'intégration de critères sur l'EFH dans le SPASER,

- Le soutien des actions de lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports en commun (campagnes d'affichage),
- Le sport : mise en place d'un soutien dédié pour la manifestation « Le sport donne des Elles » (ASPTT),
- Des initiatives en faveur de l'égalité FH dans les arts et la culture :
 - Lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif (prévention et formation) ; soutien de l'association HF Normandie (convention triennale), actions autour de l'héritage culturel des femmes (notamment financement d'un ouvrage sur les figures des luttes féministes rouennaises), soutien du Festival Chants d'Elles,
- La sensibilisation des jeunes à l'EFH,
- La lutte contre les violences / accès aux droits :
 - Le financement d'une expérimentation de van itinérant (CIDFF) afin de repérer, accueillir et orienter les victimes mais aussi de prévenir les violences par la sensibilisation des publics,
 - Le financement du CAPS pour un accompagnement insertion renforcé des femmes victimes de violences et femmes précaires hébergées par l'association,
 - Le soutien financier au centre de prise en charge des auteurs (FAS Normandie).
- Des programmes d'actions autour des journées internationales.

En 2026, il s'agit de poursuivre ces actions, mais également de développer ou accompagner de nouveaux projets, notamment :

- projet de création d'une Maison des Femmes à Rouen,
- organisation d'un cycle de « rendez-vous égalité » (ateliers, conférences, sensibilisations et formations),
- développement d'actions de promotion de l'EFH dans le cadre du PLIE,
- accompagnement sur la mise en place de l'EFH dans la commande publique,
- accompagnement sur le déploiement du Budget Sensible au Genre.

La lutte contre les discriminations

Dans le cadre du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », validé en Conseil métropolitain du 15 avril dernier, la lutte contre les discriminations constitue un enjeu pleinement intégré au contrat de ville.

L'axe lutte contre les discriminations est adopté pour une période de 6 ans, de 2024 à 2030, avec quatre orientations principales :

- Sensibiliser les habitants,
- Qualifier et former les professionnels,
- Mener et soutenir les initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés,
- Favoriser l'accès aux droits des victimes.

➤ Santé

La politique santé de la Métropole a été renforcée par la signature en juillet 2023 d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la CPAM Rouen Elbeuf Dieppe (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Le plan d'actions 2023 se répartit autour de 3 axes et est décliné dans 27 fiches actions.

Concernant l'offre de soins des mesures fortes sont prises se traduisant par un budget significatif pour :

- Poursuivre l'accompagnement des projets d'investissements proposés par le CHU, le CHU du Rouvray, le CHI Elbeuf Louviers et le Centre Henri Becquerel dans le cadre du Segur de la santé,
- Amplifier le financement de postes d'enseignants pour l'UFR Santé (Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers et financement spécifique pour l'odontologie),
- Maintenir notre soutien aux nouveaux projets de santé des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et aux réseaux de santé.

Concernant la prévention promotion de la santé poursuit son soutien :

- À l'organisation de formations sur le dépistage du cancer auprès d'un public précaire, sur les premiers secours en santé mentale (notamment pour le public jeune), ou encore sur les compétences psychosociales,
- Au financement des postes de coordination dans le cadre des deux contrats locaux de santé mentale communaux existants.

Enfin, les politiques structurantes de la Métropole en matière de mobilité, d'urbanisme et d'habitat, de protection de l'environnement intègrent progressivement la dimension de la santé environnementale.

➤ Solidarité internationale

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie a approuvé le 27 septembre 2021 un dispositif de solidarité internationale en cohérence avec ses objectifs locaux en matière de transition social-écologique autour de 3 axes :

- La solidarité sanitaire et environnementale,
- L'aide d'urgence internationale,
- La lutte contre les discriminations et les inégalités.

L'une des innovations, est qu'au-delà du travail en réseau déjà existant, la Métropole propose de mobiliser les citoyens et les associations de son territoire dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle internationale en mettant en place des appels à projets qui concerneront la lutte contre les discriminations et la pauvreté, la santé, le social, l'éducation, l'égalité femmes-hommes et l'environnement.

Dans cette dynamique de solidarité, une convention de partenariat entre la Métropole et le SMEDAR a été approuvée pour l'appel à projets qui intègre les objectifs de développement durables des Nations Unies.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Métropole Rouen Normandie poursuivra le déploiement de feuille de route en matière de politique de solidarité internationale telle que définie dans la délibération du Conseil métropolitain du 27 septembre 2021.

Une solidarité sanitaire et environnementale

En 2026, la Métropole soutiendra la coopération décentralisée notamment Experts Solidaires pour le projet de l'intercommunalité de Yoto au Togo, Hydraulique sans frontières pour le projet de la commune de Fanivenola située dans la région de Vatovavy-Fitovinany à Madagascar et le projet à Koubri en Burkina-Faso en plus des soutiens actuels à Codegaz pour le projet à Mouyondzi en

République du Cogo et à InterAide pour le projet dans la zone administrative de Gao en Europe. Deux projets situés au Maroc sont étudiés.

La Métropole continuera ses liens avec les partenaires institutionnels, notamment l'Agence Française de Développement (AFD), Cités Unies France, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et la DCT-CIV (Délégation pour les Collectivités Territoriales et la société Civile), la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, les communes métropolitaines, le SMEDAR, PS Eau, Horizons Solidaires (Réseau Régional Multi-Acteurs de la Coopération et de la solidarité Internationale en Normandie), France-Volontaires, les ONG et les associations engagées dans la coopération décentralisée et la solidarité internationale. La Métropole étudiera des opportunités de partenariat avec des collectivités étrangères.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance de nombreux projets sur cette thématique, un partenariat est à l'étude pour les co-examens, les co-évaluations ainsi que le suivi des plans de financement des projets.

Une solidarité mobilisant des citoyens et des associations du territoire

En 2026, la Métropole lancera la 4^{ème} édition de l'appel à projets de solidarité internationale en partenariat avec le SMEDAR après une première année de partenariat en 2025 marquée par le soutien à 13 projets se déroulant dans différents pays : Madagascar, Sénégal, Maroc, Togo, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Equateur (Amazonie).

L'aide d'urgence dans les pays en développement

L'aide d'urgence de la Métropole sera également reconduite en 2026 et pourra être mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées liées aux catastrophes naturelles, climatologiques, sanitaires, géopolitiques (guerres...). En 2025, la Métropole a apporté un soutien via l'UNICEF, à destination des enfants de Gaza.

Le soutien à l'association SOS Méditerranée

En 2026, la Métropole Rouen Normandie poursuivra son soutien à l'action menée par SOS Méditerranée pour le sauvetage des enfants, des femmes et des hommes naufragés en Mer Méditerranée. En 2026, la Métropole apportera un soutien similaire à celui de 2025.

➤ Stratégie métropolitaine en matière de démocratie participative

La Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans une dynamique ambitieuse de démocratie participative, avec pour objectif de renforcer l'implication des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des politiques publiques.

Cette démarche vise à instaurer une relation de confiance durable entre les institutions et les habitantes et habitants du territoire, en leur donnant les moyens de comprendre, de débattre et d'agir sur les décisions qui les concernent. Elle s'inscrit dans une perspective de transition démocratique, sociale et écologique, adaptée aux enjeux contemporains.

La Métropole ne s'est donc pas contentée de consulter ses citoyens pendant ce mandat : elle les a associés pleinement à la décision publique. Sa démarche est à la fois ambitieuse, inclusive et innovante.

Cette démarche a été renforcée par l'adoption le 18 décembre 2023 d'une Charte métropolitaine de la participation citoyenne qui repose sur plusieurs principes fondamentaux : reconnaître la valeur de la participation citoyenne dans les projets publics, envisager cette participation dès les phases d'étude, garantir un droit d'expression directe des habitants, et instaurer des dispositifs comme l'interpellation citoyenne.

Pour faciliter la mise en œuvre de la Charte métropolitaine de la participation citoyenne, une procédure en trois volets a été mise en place : la création d'une boîte à outils dédiée, la formation et la sensibilisation des agents métropolitains et communaux, ainsi que l'intégration de la participation citoyenne dans la gestion des projets métropolitains. En 2025, deux sessions de formation ont été proposées aux agents de la Métropole, une session aux agents communaux, et une séance de sensibilisation a été organisée à destination des élus impliqués dans la commission des petites communes.

Par ailleurs, un référentiel de la participation citoyenne a été élaboré en collaboration avec les élus de la commission démocratie participative et co-construction citoyenne. Ce document, à la fois simple et pédagogique, vise à outiller les élus, agents et acteurs locaux dans la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'implication citoyenne. Il est complété par un recueil de 26 fiches pratiques illustrant des démarches participatives menées par les communes et la Métropole.

Les projets et démarches participatives : pour 2026, il est prévu de poursuivre le renforcement des dispositifs d'association citoyenne et d'animation territoriale. Les enjeux majeurs incluent la concertation sur le PLUi (dans le cadre de la démarche de révision de l'ensemble de documents réglementaires SCoT-AEC-PLUi), l'élaboration d'un guide partagé pour mieux construire nos logements collectifs dans la Métropole Rouen Normandie, la concertation sur les transports en 2035 (incluant le traitement de la désaturation du TEOR, l'amélioration de la F1 et des services de mobilité à développer dans le périurbain) et la concertation sur le projet de Bassin de stockage des eaux pluviales Pasteur à Rouen.

Le comité citoyen de suivi des propositions de la convention citoyenne : mis en place en décembre 2024, ce comité citoyen a la mission de suivre l'intégration des propositions de la convention citoyennes dans les futurs documents de planification de la Métropole (SCOT-AEC et PLUi). Après une année de mobilisation dans l'élaboration de chaque document composant le SCoT-AEC, ils devront accompagner la révision du PLUi.

La mobilisation des publics éloignés : nous avons déployé en 2025 la Particyclette un dispositif innovant pour favoriser l'aller-vers et renforcer la proximité avec les habitants. Ce vélo cargo électrique, spécialement aménagé, permet aux agents du service de sillonnaire l'ensemble du territoire pour aller à la rencontre des citoyens dans l'espace public.

L'animation de la communauté numérique : la plateforme [JeParticipe](#) est le site de référence de la participation citoyenne métropolitaine. Avec plus 30 000 utilisateurs actifs et des statistiques encourageantes, la plateforme continue son développement. Le nombre d'adhérents aux démarches participatives progresse, de 4 416 en 2023, il est passé à 9 422 en 2025. En 5 ans, nous avons généré plus

de 1,2 millions d'interactions et 331 000 pages ont été consultées sur cette plateforme. Au cours de ce mandat, le nombre d'abonnés à l'actualité de nos démarches participatives a augmenté de + 75%.

Pour l'année 2026 une refonte complète de la plateforme JeParticipe est désormais nécessaire car l'outil actuel ne permet plus de faire évoluer les pratiques visant à favoriser une approche par communautés (les abonnés à la plateforme, puis des espaces dédiés aux groupes citoyens comme la convention citoyenne, les panels citoyens, le Conseil de développement etc.). Cette refonte devrait permettre de simplifier le parcours utilisateur de l'usager, renforcer la relation entre la Métropole et les citoyens, libérer du temps homme en interne et faciliter la gestion quotidienne par les agents (beaucoup de temps est actuellement dédié au développement et maintenance de la plateforme, ainsi qu'à la gestion « artisanal » des utilisateurs).

Par ailleurs, 2026 sera également une année de renouvellement des instances participatives à vocation pérenne telles que :

L'instance de dialogue sur les risques industriels : à l'initiative des citoyens, cette instance inédite en France est mise en place afin de contribuer à restaurer la confiance entre ses différentes parties prenantes : citoyens, industriels, services de l'État et collectivités. Outre un collège d'experts et des membres institutionnels, elle mobilise un collège de 16 citoyens tirés au sort et œuvre à améliorer l'information, contribuer au suivi sanitaire et environnemental, et développer la culture du risque. Le mandat de l'instance doit être renouvelé en avril 2026.

Le conseil de développement durable (CDD) : est une instance paritaire réunissant des représentants de 72 structures locales (associations, entreprises, syndicats, institutions, enseignement supérieur et recherche) pour une concertation continue. En cinq années de travaux, ce sont 2 271 participants, 141 ateliers de travail organisés, plus de 305 heures d'intelligence collective au service du territoire et 9 contributions versées dans le cadre notamment des concertations autour de la mobilité et du PDM, du Projet Flaubert, du SCoT-AEC et du numérique responsable. Leur mandat arrive à terme en mars 2025, l'instance devra donc être renouvelée courant 2026.

3. Penser et aménager le territoire durablement

➤ Planification urbaine

Les dépenses en matière de planification urbaine sont principalement centrées sur l’élaboration du SCoT AEC et sur la révision générale du PLUi.

Pour rappel, l’Autorisation de Programme SCOT/PLUI inclut, outre l’élaboration du SCot AEC et la révision du PLUi, le financement de la révision du PCAET et l’élaboration de son plan d’actions, le budget concertation des études connexes, l’AMO juridique et d’ordonnancement. Le montant de cette AP reste stable à 4 250 000 €.

Le débat sur les orientations du Plan d’Aménagement Stratégique s’est tenu en début d’année 2025 et le Document d’Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a été finalisé. Les mandatements réalisés en 2025, correspondant principalement à la rémunération des différents prestataires et bureaux d’études, devraient atteindre un montant de l’ordre de 1 350 000 € TTC en 2025. Les travaux de révision du SCOT et du PLUi se poursuivront en 2026 pour un montant de dépenses évalué à environ 700 000 € en investissement.

S’agissant des risques « cavités » et « falaises », des compléments d’études sont prévus en 2026, à hauteur de 10 000 € au titre du risque « Falaises » et de 20 000 € au titre du risque « Cavités ». La Métropole poursuivra par ailleurs son abondement au dispositif départemental d’aides versées aux particuliers au titre du risque Cavités. Les besoins estimés au titre de ce dispositif pour 2026 sont chiffrés à 60 000 € en investissement.

Dans le cadre du programme d’actions 2026-2028 arrêté avec le BRGM, une démarche de caractérisation du risque « Retrait Gonflement des Argiles » (RGA) sera engagée en vue d’une prise en compte de ce risque dans le cadre du plan d’adaptation au changement climatique.

➤ Stratégie Foncière et Constitution de réserves foncières

L’autorisation de programme « Plan d’action Foncière » représente un montant global de 77 000 000 € étalé sur une période de 15 ans, soit un rythme moyen d’investissement de l’ordre de 5 000 000 €/an.

A la suite de l’approbation en mars 2023 d’un document cadre sur la stratégie foncière métropolitaine, la Métropole a poursuivi en 2025 les actions contribuant à son déploiement opérationnel. La mise en cohérence des conventions d’intervention de l’Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) avec la stratégie foncière métropolitaine permet de limiter le volume des acquisitions portées directement par la Métropole.

A fin 2025, le montant des acquisitions en opportunité foncières devrait s’elever à 3 000 000 € (achat de la propriété Duchesne à Amfreville-la-Mi-Voie et du bâtiment des Aubaines à Rouen) et celui des rachats effectués directement auprès de l’EPF Normandie à 1 500 000 €. En 2026, une enveloppe sera proposée au budget pour les acquisitions en opportunité. Aucun rachat direct auprès de l’EPF Normandie n’est programmé.

➤ Grands projets et opérations d'aménagement

Rouen Flaubert

Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet de reconfiguration du centre de la Métropole et de nouveau rapport à la Seine. Ce projet, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA, est emblématique de la volonté de la Métropole d'éviter l'étalement et de localiser logements et activités au cœur de l'aire urbaine.

L'année 2025 a été marquée par la livraison des travaux du parc Camille Claudel et la réalisation des travaux de l'ouvrage d'art Niki de Saint Phalle et de la rue éponyme, destiné à assurer le franchissement des voies ferrées et nécessaire à la mise en service de la ligne T5.

Le niveau d'investissement élevé, conjugué à un ralentissement du rythme de commercialisation des charges foncières, conduit à la persistance de tensions sur la trésorerie de la concession Rouen Flaubert.

En 2025, la Métropole a procédé au versement d'une participation de 4 000 000 € et d'une avance de 4 180 000 €. Une avance de 2 000 000 € est programmée en 2026.

Le quartier Saint-Sever Nouvelle gare

En application du PPA, un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été conclu pour une durée de 8 ans et un montant de 3 723 660 € TTC.

La participation de la Métropole aux études menées dans ce cadre devrait s'élever à 540 000 € à fin 2025 et être de l'ordre de 200 000 € en 2026 permettant d'enclencher les procédures pré-opérationnelles des aménagements autour de l'espace de la future gare.

La concession de renouvellement urbain (rez-de-chaussée et logements « Cœur Saint-Sever » devrait être approuvée en fin d'année 2025 et le bilan prévoit le versement à RNA d'une participation d'équilibre d'un montant de 225 000 € en 2026.

Le Campus Santé

Il sera proposé de reconduire en 2026 un budget d'environ 50 000 € pour les études et la réalisation de petits aménagements d'amélioration.

Le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères

Cette opération devrait être soldée en 2026, avec le versement du solde de rémunération dû à la maîtrise d'œuvre et aux reprises de désordres sur les bâtiments suite aux expertises. Les crédits nécessaires aux opérations de clôture sont chiffrés à 150 000 €.

La Balade du Cailly

Le projet se poursuivra en 2026 et devrait voir le lancement du tronçon T6 sur les communes de Malaunay et du Houlme.

Le fonds de concours versé à la Ville de Rouen pour les espaces publics des Hauts de Rouen (PNRU)

La Métropole a approuvé les termes de la convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain des quartiers des Hauts de Rouen et de Grammont.

Au sein de cette enveloppe, un fonds de concours, d'un montant maximal de 8 766 231 € est dédié à la restructuration des espaces publics. 2 080 000 € ont été appelés en 2025 au titre de ce fonds et un nouvel appel de fonds d'un montant de 1 414 000 € est programmé en 2026.

Les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Grand Mare à Rouen

Les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Avenue de la Grand Mare, réalisés dans le cadre du PNRU de Rouen, démarreront en 2026 pour un montant de dépenses de 1'ordre de 1 500 000 €. Pour rappel, le coût global de ces travaux est de 2 700 000 €, hors tranche optionnelle concernant la rue Le Verrier qui est estimée à 500 000 €.

➤ Politique de l'Habitat (logement)

Le PLH 2020-2025 arrivera à son terme en février 2026. Le Conseil métropolitain du 12 novembre 2024 a décidé le lancement d'un nouveau PLH pour la période 2027-2032. Compte tenu des délais nécessaires à l'élaboration et à l'approbation de ce document, le PLH 2020-2025 a été prorogé pour une durée maximum de deux ans, soit au plus tard jusqu'en février 2028.

Les dépenses d'investissement en matière d'habitat seront progressivement regroupées au sein de 3 Autorisations de programme qui seront créées en 2026 et regroupant chacune plusieurs opérations.

AP Habitat privé

L'AP Habité privé comporte 7 opérations :

- Rénovation énergétique des copropriétés (montant total : 4 850 000 €) ; les besoins en Crédits de paiement (CP) pour 2026 sont évalués à 400 000 €,
- OPAH copropriétés dégradées (montant total : 1 170 000 €) ; les besoins en CP 2026 sont estimés à 237 500 €,
- Concession Saint-Etienne du Rouvray (Robespierre) / (montant total : 806 000 €) ; les besoins en CP 2026 sont chiffrés à 412 800 €,
- Pacte territorial (montant total : 4 480 000 €) ; les besoins en CP 2026 sont chiffrés à 825 000 €,
- OPAH-RU Rouen (montant total : 5 000 000 €) : les besoins en CP 2026 sont évalués à 685 000 €,
- OPAH-RU Elbeuf (montant total : 2 162 000 €) ; besoins en CP 2026 sont estimés à 400 000 €,
- Aides PLH aux travaux sur l'habitat privé (montant total : 1 600 000 €) ; besoins en CP 2026 sont chiffrés à 370 000 €.

Cette AP reprend les engagements non soldés des années antérieures.

AP Habitat social

Cette AP regroupe 3 opérations :

- Logement social (montant total : 3 000 000 € dont 850 000 € au titre de la production neuve et 2 150 000 € au titre de la réhabilitation du parc) ; les besoins en CP 2026 s'élèvent à 42 500 € au titre de la production neuve et à 107 500 € au titre des réhabilitations,
- Accession sociale à la propriété – PSLA (montant total : 500 000 € ; besoins en CP 2026 : 250 000 €),
- Foncier – Abaissement de charges foncières (montant total : 500 000 €) ; besoins en CP 2026 : 250 000 €.

AP Délégation des aides à la pierre

Cette AP regroupe 2 opérations millésimées s'équilibrant en dépenses et recettes :

- Aides déléguée Parc social (montant total : «3 200 000 € dont 1 000 000 € au titre de la production neuve et 2 200 000 € au titre des réhabilitations) ; les CP 2026 sont chiffrés à 50 000 € en dépenses et recettes et ne concerne que les actions de réhabilitation,
- Aides déléguées au parc privé / Travaux et ingénierie (montant total : 14 000 000 €) ; les besoins en CP 2026 sont évalués à 3 500 000 €.

En parallèle de ces 3 AP nouvelles, subsistent 4 AP qui auront vocation à s'éteindre progressivement :

- Fonds de concours PNRU commerce (montant total : 3 012 250 €) : les CP 2026 sont chiffrés à 720 000 € afin de soutenir les opérations de restructuration de polarités commerciales en cours sur les quartiers PNRU de Cléon, Petit-Quevilly et Rouen,
- Concession Faucigny (montant total : 3 733 672 €) ; les CP 2026 sont chiffrés à 529 000 € au titre de la participation d'équilibre versée par la Métropole,
- Logement social – réhabilitation du parc social 2024-2025(montant total : 8 040 000 €) ; les CP 2026 sont chiffrés à 400 000 €,
- Logement social – production de logement social 2024-2025 (montant total : 1 766 000 €) ; les CP 2026 sont chiffrés à 300 000 €.

4. Renforcer la cohésion territoriale

➤ Aménagement durable de l'espace public

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de voirie. Ce poste de dépenses important pour notre établissement fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous modes de circulation tout en maîtrisant les budgets dans un contexte de réchauffement climatique qui réinterroge la façon d'aménager l'espace public (déminéralisation des trottoirs, renaturation et plan de gestion des espaces verts pour préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur, inclusion sociale par des cheminement piétons plus sûres, appropriation des espaces urbains apaisés par la population).

Outre la gestion rigoureuse et globale des espaces, cette compétence permet aussi de mettre en place une politique métropolitaine des mobilités douces.

Un autre pilier de décarbonation des activités repose sur la maîtrise de l'énergie en réduisant de façon significative les consommations de l'éclairage public au travers de 3 types d'actions :

- L'extinction de l'éclairage la nuit en concertation avec les communes,
- La mise en place de la modulation de l'éclairage ou la diminution de sa puissance,
- Le remplacement des éclairages vétustes par la pose d'éclairage à led, selon un rythme très volontariste de 2023 à 2027 dans le cadre du dispositif Intracting (prêt d'avance remboursable par les économies de consommation électrique) avec la banque des territoires.

Cela s'est concrétisé par une réduction de 44 % des consommations électriques dans ce secteur d'activité sur la période courant de 2016 à 2024.

Pour aller plus loin et adapter l'éclairage public aux usages des citoyens dans un souci de confort d'usage des espaces publics, il est utile d'élaborer un Schéma Directeur en 2025 et 2026 pour définir la pertinence, et la planification de secteurs propices à l'éclairage solaire, à l'éclairage LED avec modulation, à la télégestion des armoires pour rendre agiles les modifications d'éclairage par période prédéfinies, en intégrant un volet sécurisation des infrastructures et une GMAO : l'objectif est d'établir un PPI éclairage public 2027-2032.

La Métropole poursuit en 2026 selon les programmes arrêtés avec les maires, le déploiement de son Plan Pluriannuel d'Investissement couvrant la période de 2021 à 2026. Elle continue d'inscrire ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économiques. En 2026, une réflexion sera engagée sur les types de marchés à mobiliser à partir de 2027, afin d'améliorer la réactivité et les coûts sur la base de la capitalisation des pratiques 2015 à 2025.

➤ Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification de 9 des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Les Hauts de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNNU : Le Plateau (Canteleu),

Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centreville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray).

Les conventions pluriannuelles par quartiers ont été approuvées courant 2019 et mises en œuvre dans le cadre d'engagements financiers pris par l'ANRU à échéance 31/12/2026. Les clauses de revoyure des 3 projets d'intérêt national devront être intégrées dans les projets urbains. Les opérations débutées en 2020 se poursuivront.

➤ Accueil des citoyens français itinérants

La Métropole Rouen Normandie, pour répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du Voyage, termine en 2026 les travaux de l'aire de Petit-Couronne en remplacement de celle de Rouen Petit-Quevilly (20 emplacements) et débutera la création de 6 emplacements à Mesnil-Esnard. Si les études de sols et de pollution du foncier fléché par la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf sont concluantes, il pourra être engagées les études de maîtrise d'œuvre pour la création de 6 emplacements en vue d'une phase travaux 2026-2027. La mobilisation des communes demeure nécessaire pour réaliser les constructions de terrains familiaux ou d'habitats adaptés pour l'accueil des citoyens français itinérants (ex. gens du voyage) dont la Métropole a besoin (8 nouveaux sites pour 160 places caravanes, contre 11 aires existantes pouvant accueillir 254 caravanes). Pour rappel, un programme pluriannuel d'investissement sur la période courant de 2022 à 2027, dont le coût est estimé à environ 20,5 M€ a été voté lors du Conseil métropolitain du 8 novembre 2021.

➤ Dotations des communes

La Métropole maintiendra en 2026 son dispositif de redistribution financière via la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avec un montant de 11,1 M€.

Les dossiers « ANRU » des communes concernées ont tous été approuvés par le Conseil métropolitain, et la mise en œuvre des projets se poursuivent. Les fonds de concours « ANRU » pourront dans ce cadre, continuer à être mobilisés en 2026.

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, il convient de noter le maintien de l'enveloppe de 700 000 € en 2026.

Les communes garderont la possibilité également de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP).

Au travers du dispositif FACIL (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local), la Métropole Rouen Normandie souhaite faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communales tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole, un territoire d'excellence dans la transition social-écologique. Pourra ainsi émerger sur ce fonds, le coût de l'ingénierie au bénéfice des petites communes ayant pour ambition la rénovation de leur patrimoine bâti.

Doté d'une enveloppe de 48 millions d'euros pour la période 2021-2025, ce fonds pourra être mobilisé par les communes en 2026.

Les communes pourront mobiliser le FACIL culture nouvel outil financier depuis janvier 2025 et doté d'un montant de 20 M€ sur la période 2025 – 2028.

Enfin, un FAA fonctionnement pourra être à nouveau mobilisé par les communes en 2026 avec un budget de 75 000€, avec un plafond à 3 000 €, son objectif étant de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des équipements communaux d'infrastructures ou de superstructures.

1. Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole

➤ L'évolution des dépenses de personnel

Les effectifs

Au 31 décembre 2024, 1 819 emplois permanents à statut public ou privé étaient pourvus. Ils se répartissaient ainsi :

- 1 369 titulaires ou stagiaires à statut public (75%),
- 450 contractuels à statuts public et privé (25%),
- 87.5% sur des emplois à statut public,
- 12.5% sur des emplois à statut privé. Ces derniers concernent le service industriel et commercial assuré par les régies de l'eau et de l'assainissement.

L'âge moyen au sein de l'Etablissement est de 46 ans, soit un âge moyen en augmentation de 1 an par rapport à 2022.

Pour les emplois à statut public :

Les agents se répartissent à 51% au sein de la catégorie C, 21% en catégorie B et 28% en catégorie A. Par rapport à l'année 2023, la part des agents de catégorie C baisse de -1% et celle des agents de catégorie A augmente de +1%. La part des agents de catégorie B, quant à elle, reste stable.

Les emplois relèvent principalement des filières technique (59%) et administrative (35%) selon une répartition similaire à 2023.

En 2024, la part des femmes continue à évoluer. Elle est de 45% au global, soit une réelle mixité globale. En revanche, certaines filières et catégories hiérarchiques restent fortement genrées.

La répartition entre les hommes et les femmes était relativement équilibrée dans la filière technique en catégories A.

En revanche, les catégories B et C de la filière technique étaient composées respectivement de 72%(B) et 92% (A) d'hommes. Les femmes sont davantage présentes dans la filière administrative. Elles occupent 84% des effectifs de cette filière.

Pour les emplois à statut privé des régies eau et assainissement :

75.5% des postes sont pourvus par des hommes et 24.5% par des femmes. Les effectifs sont principalement assimilés à la catégorie B (44%) et C (36%).

L'évolution des dépenses de personnel

En 2024, plusieurs éléments ont impacté la masse salariale dont :

- Réduction du taux de vacances,
- Le transfert des agents de la DSI de la Ville de Rouen au 1^{er} mai 2024, (couvert par des transferts financiers de la Ville de Rouen),
- Le versement d'une prime pouvoir d'achat en janvier 2024,
- L'impact en année pleine de l'évolution du point d'indice de juillet 2023,

- L'impact +5 points d'indice au 1er janvier 2024.

En 2024, les rémunérations brutes du personnel à statut public étaient réparties de la manière suivante :

- 74.68% de traitement de base et d'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (contre 76.24% en 2023),
- 23.91% de primes et indemnités (contre 24.26% en 2023),
- 0.99% d'heures supplémentaires (contre 0.96% en 2023),
- 0.42% de nouvelles bonifications indiciaires (NBI), contre 0.45% en 2023.

La part du traitement de base est notamment impactée par l'évolution de 5 points d'indice appliqués en janvier 2024.

En 2025, la masse salariale intègre notamment :

- +3 points de cotisation à la CNRACL à compter du 01 janvier 2025, représentant 1,5 M€,
- L'augmentation du taux de cotisation à l'assurance statutaire ATMP (accident de travail et maladies professionnelles),
- Le transfert des agents du "hangar 183" à compter du 01 septembre 2025, (couvert par des transferts financiers de la Ville de Rouen).

Outre les dépenses de personnel correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention hygiène et sécurité) et à l'action sociale.

Pour 2026, une augmentation de la participation employeur à la prévoyance de 18€ est proposée passant de 7€ à 25€ mensuels minimum, dans un contexte de réduction des rémunérations lors d'arrêts maladie.

La masse salariale représente sur 2024, 17.5% du budget de fonctionnement de la Métropole (taux incluant l'ensemble des 8 budgets de la Métropole dont celui des transports).

Pour 2026, il sera proposé une évolution du budget dédié aux frais de personnel (chapitre 012) d'environ 3 % de B.P. à B.P, pour les 3 budgets (principal, déchets, transport), incluant la hausse de la CNRACL.

Ces évolutions prévisionnelles intégreront notamment :

- L'impact en année pleine du transfert des agents du hangar 183 au 1^{er} septembre 2025,
- L'augmentation de 3 points supplémentaires de la cotisation à la CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- La revalorisation du régime indemnitaire des agents à statut public (IFSE expérience pour les plus bas salaires).

Ainsi depuis 2022, la Métropole a adopté plusieurs mesures visant à préserver le pouvoir d'achat de ses agents, dans un contexte inflationniste, au-delà des mesures nationales, avec notamment l'augmentation des participations employeurs aux titres repas, mutuelle, prévoyance ; la revalorisation du régime indemnitaire des agents à statut public, la mise en place du complément de régime indemnitaire pour les salariés de droit privé, hausse de la participation prévoyance.

L'organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2024, la majorité des agents travaille en horaires fixes. Cette donnée est stable par rapport à 2023.

5% des agents exercent leur activité à temps partiels, essentiellement à 80% (74%) et à 90% (21%). Les femmes représentent 89% des agents à temps partiels.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Métropole a ouvert 19 cycles de travail et notamment la possibilité de travailler à temps complet, 35 h sur 4 jours ou sur différents cycles, 9 jours ouvrés sur 10 ou 4.5 jours sur 5.

Conformément aux textes en vigueur, certains emplois comportant des sujétions particulières (des horaires décalés et particulièrement contraignants, ...) ouvrent droit à un cycle de travail inférieur à la durée légale de 1 607 h par an (ex : agents de collecte des déchets, opérateurs cureurs des réseaux d'assainissement, agents de sécurité des musées...).

En complément, les modalités de mise en œuvre du temps partiel ont été ouvertes à la possibilité, sous réserve des nécessités de service, de mensualisation ou d'annualisation.

Ces dispositions visent notamment à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à favoriser la conciliation vie professionnelle et vie privée.

Le règlement du télétravail a ouvert depuis 2022, le plafond hebdomadaire de jours télétravaillés pour les postes télétravaillables est de 2 jours.

La répartition des effectifs pourvus au 31 décembre 2024

Répartition par catégorie, cadre d'emplois ou groupe de classification et genre

	GENRE		Total général
	Femmes	Hommes	
Catégorie A	253	193	446
Filière administrative	138	52	190
Administrateur général	0	1	1
Administrateur hors classe	0	2	2
Attaché	77	24	101
Attaché hors classe	10	3	13
Attaché principal	48	16	64
Directeur Général Adjoint des Services + 400.000 habitants	1	4	5
Directeur Général des Services + 400.000 habitants	0	1	1
Directeur territorial	2	1	3
	Femmes	Hommes	Total
Filière Culturelle	18	7	25
Attaché de conservation du patrimoine	7	1	8
Attaché principal de conservation du patrimoine	6	2	8
Bibliothécaire principal	1	0	1
Conserveur du patrimoine (sur concours)	2	3	5
Conserveur du patrimoine (sur promotion)	0	1	1
Conserveur du patrimoine en chef	2	0	2
Filière sociale	1	0	1
Assistant socio-éducatif	1	0	1
Filière Technique	96	134	230
Ingénieur	48	74	122
Ingénieur en chef	1	7	8
Ingénieur en chef hors classe		5	5
Ingénieur hors classe	1	3	4
Ingénieur principal	46	45	91

	Genre	Total général	
		Femmes	Hommes
Catégorie B	213	126	339
Filière administrative	152	19	171
Rédacteur	56	7	63
Rédacteur principal de 1ère classe	54	4	58
Rédacteur principal de 2ème classe	42	8	50
Filière animation	1	0	1
Animateur	1	0	1
Filière Culturelle	20	5	25
Assistant de conservation	15	3	18
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	4	2	6
Filière sportive	1	0	1
Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe	1	0	1
Filière Technique	39	102	141
Technicien	15	48	63
Technicien principal de 1ère classe	15	35	50
Technicien principal de 2ème classe	9	19	28

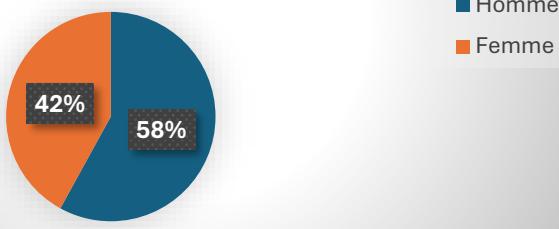
Catégorie C	242	564	806
Filière administrative	175	19	194
Adjoint administratif	35	4	39
Adjoint administratif principal de 1ère classe	104	9	113
Adjoint administratif principal de 2ème classe	36	6	42
Filière animation	1	1	2
Adjoint territorial d'animation	1	0	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	1	1
Filière Culturelle	22	25	47
Adjoint territorial du patrimoine	12	14	26
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	8	9	17
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2	2	4
Filière Technique	44	519	563
Adjoint technique	16	120	136
Adjoint technique principal de 1ère classe	12	211	223
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	72	77
Agent de maîtrise	3	32	35
Agent de maîtrise principal	8	84	92

	Genre		Total général
	Femmes	Hommes	
Statut privé	56	172	228
Ouvriers employés	11	71	82
Ouvriers - employés Gpe I	0	1	1
Ouvriers - employés Gpe II	11	70	81
Techniciens et agents de maîtrise	32	68	100
Techniciens Gpe III	5	2	7
Techniciens Gpe IV	10	27	37
TSM privé Gpe V	17	39	56
Cadres	13	33	46
Cadres Gpe VI	8	23	31
Cadres supérieurs Gpe VII	5	8	13
Cadres direction Gpe VIII		2	2
Total général	764	1055	1819

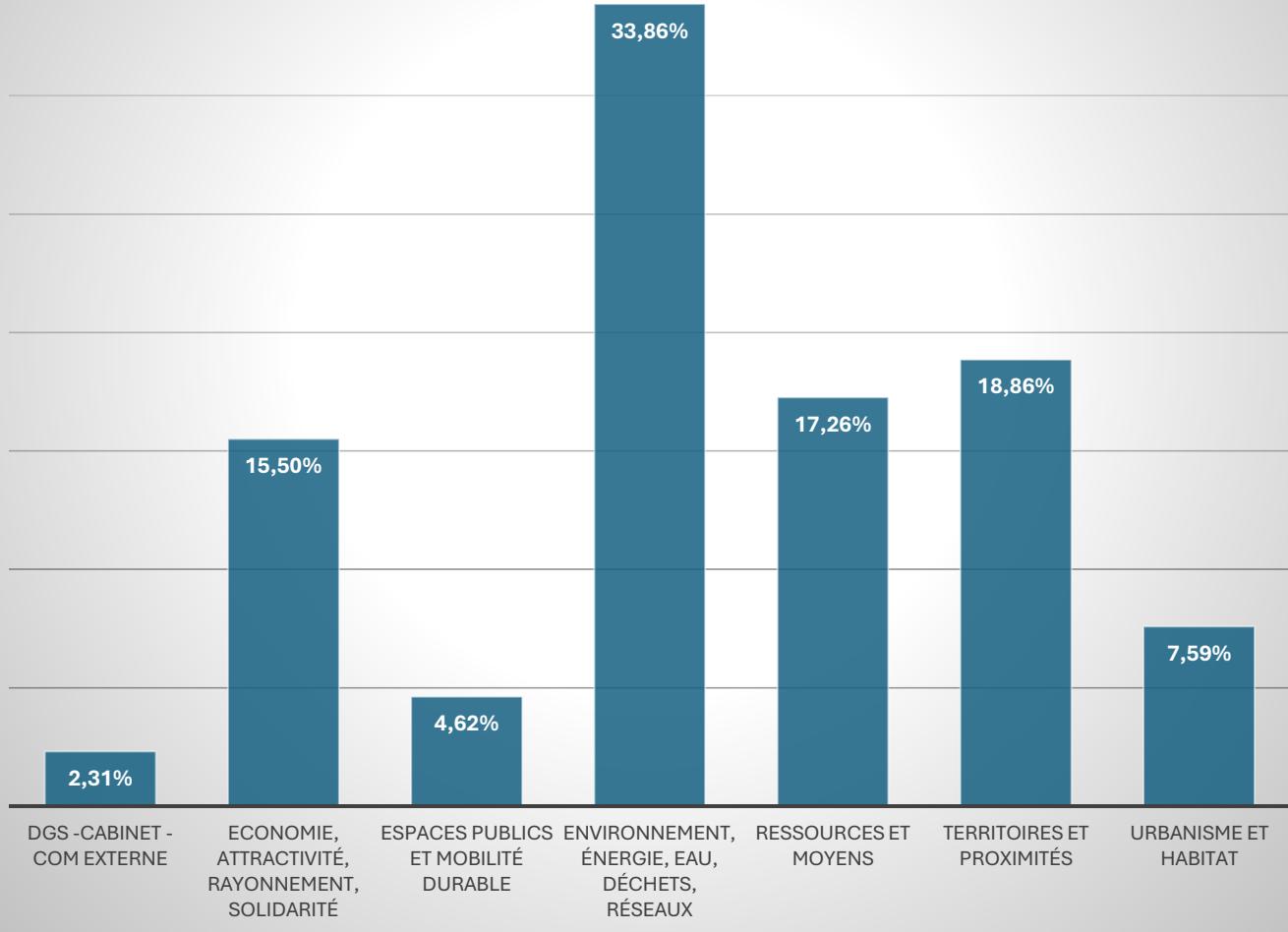
Répartition par catégorie des effectifs pourvus permanents public et privé



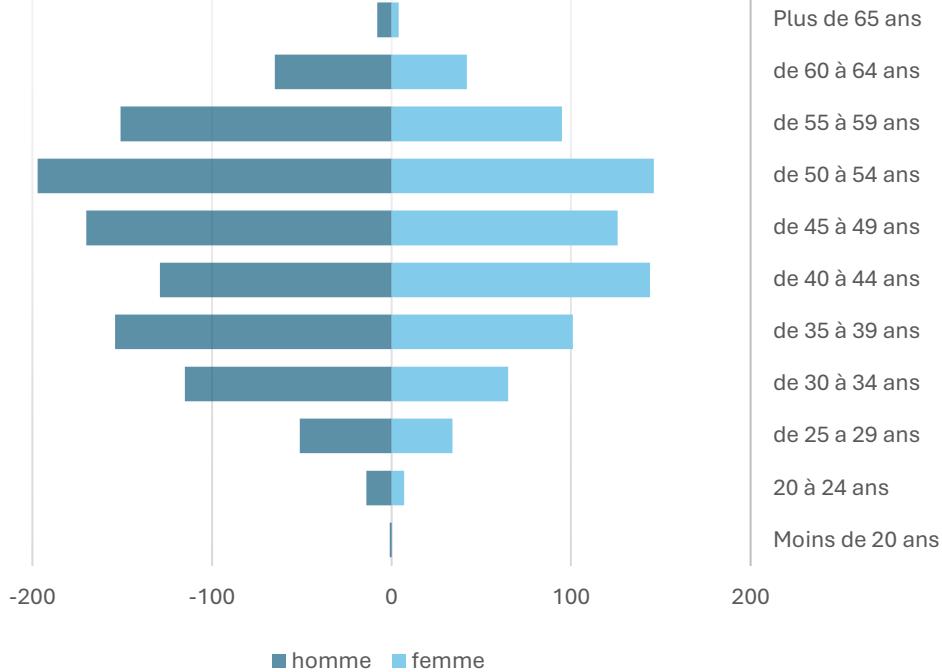
Répartition par genre des effectifs pourvus permanents public et privé



Répartition des effectifs par département



PYRAMIDES DES AGES DES AGENTS PERMANENTS



Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

La nécessité de mettre en œuvre les mesures dans le cadre du plan de sobriété énergétique va également guider l'action des services.

➤ Transition numérique

En 2022, le deuxième Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a été élaboré pour couvrir la période 2022-2026. Il a été validé en juillet 2022 et a été lancé dès le second semestre 2022.

Les grandes orientations de ce nouveau schéma sont déclinées autour des thèmes suivants :

- Le numérique au service des citoyens et le numérique responsable,
- Une administration efficiente,
- Un système d'information disponible et sécurisé.

En octobre 2022, une convention service commun « Numérique au service de l'action publique », incluant, également les compétences en matière de protection des données personnelles et de sécurité des systèmes d'information, a été mise en place l'organisation résultant de la décision de mutualisation de la DSU de la Métropole avec celle de la Ville en octobre 2022. A ce titre, l'organisation et la gouvernance unifiées de la nouvelle Direction des Système d'Information et du Numérique (DSIN) ont été mises en œuvre. Le service commun « Numérique au service de l'action publique », incluant, également les compétences en matière de protection des données personnelles et de sécurité des systèmes d'information, est régi par une convention service commun qui pose les équilibres en termes de ressources. Cette gouvernance s'appuie essentiellement sur la feuille de route Numérique Responsable

délibérée fin 2024 et sur le plan de progrès lié à l'obtention du label **Numerique Responsable Niveau 2** (Institut du Numérique Responsable), obtenu le 13 juin 2025.

Les principaux projets identifiés pour 2026 sont :

- La sécurité des systèmes d'information : grâce à son responsable de la sécurité des systèmes d'information (SI) et à une politique de sécurité des SI (PSSI) formalisée, la Métropole poursuivra les campagnes de sensibilisation auprès de tous les utilisateurs. Les enjeux de cybersécurité, en particulier, sont extrêmement prégnants,
- La stratégie de convergence des infrastructures de la ville et métropole sera définie à l'issue d'une étude débutée en septembre 2025 et dont le livrable, une feuille de route de convergence, est attendue au 2e trimestre 2026. Il en résultera notamment des conditions de travail plus efficiente pour les agents mutualisés. De même, une fois l'investissement réalisé, les économies liées à la rationalisation et/ou à des optimisations de volume, pourront être mesurées,
- La mise en place du nouveau mandat avec des outils permettant la dématérialisation (la DSIN aura en charge le déploiement de la solution dédiée aux élus municipaux également),
- Les élections professionnelles dématérialisées avec un accompagnement fort des agents,
- Enfin, un certain nombre de processus métiers seront dématérialisés sur la base des outils de gestion documentaires préexistants avec un effort particulier sur l'intégration plus forte entre les outils : production du document, signature, retour vers l'usager, stockage sécurité (Gestion Electronique de Documents), archivage électronique.
2026 permettra également la refonte du site des musées.

Enfin, l'année 2026 sera l'année de l'élaboration du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2027-2030, piloté par les engagements numériques responsables pris dans le cadre du label NR niveau 2, et les nouvelles opportunités d'optimisation et de simplification par de meilleurs outils de pilotage, l'automatisation et la simplification, et le recours à une IA utile, frugale et éthique.

Pour l'année 2026, le budget qui sera à mobiliser pour ces projets est évalué à environ 2,3 M€. Le budget d'investissement global pour le budget principal proposé se rapproche de 4M€.

➤ Ressources de la Métropole

Concours financiers de l'Etat et compensations

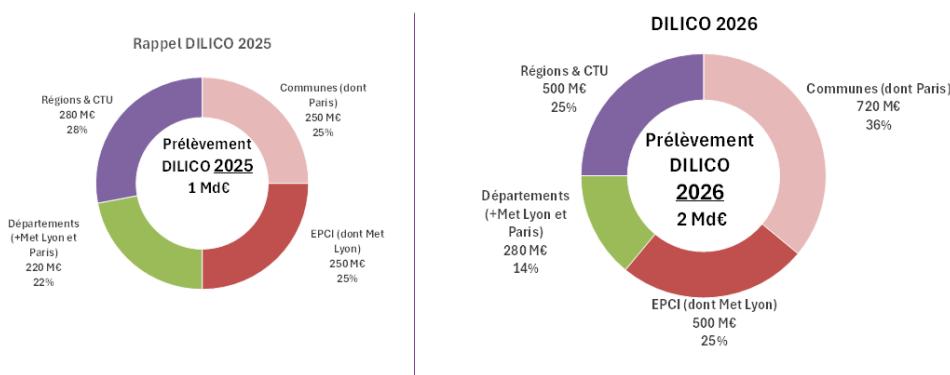
En 2025, dans le cadre du redressement des finances publiques, le projet de loi de finances votée par le Gouvernement a impacté fortement les collectivités territoriales et principalement les métropoles et grandes collectivités. Les pertes de recettes engendrées pour la métropole ont eu pour conséquence une diminution de la CAF 2025 et une augmentation de l'endettement. La proposition du PLF 2026 continue de mettre à contribution les collectivités en leur demandant un effort supplémentaire et tout particulièrement aux métropoles industrielles qui sont encore plus pénalisées par les décisions du gouvernement. Le PLF n'apparaît pas soutenable pour les grands EPCI. L'effort demandé est disproportionné et totalement inéquitable. Des modifications sont attendues dans la suite du processus d'adoption du budget au niveau national.

- Prélèvement au profit du fonds de réserve : une augmentation du prélèvement au titre du DILICO

En 2025, la Métropole Rouen Normandie a été prélevée par l'Etat au niveau plafond de 2% de ses recettes de fonctionnement, soit 5 M€, comme beaucoup d'EPCI elle n'a bénéficié d'aucune mesure d'atténuation entre le PLF et la loi de Finances finalement adoptée.

Les articles 75 et 76 du projet de loi de finances modifient le fonctionnement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales sur plusieurs points :

- Le DILICO 2025 sera reversé sans reconstitution par un nouveau prélèvement : 90% (30% par an) en direct à chaque collectivité et 10% dans les fonds de péréquation (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC – pour le bloc communal), comme prévu initialement.
La Métropole Rouen Normandie enregistra donc un versement à hauteur de 1,5 M€/an pendant 3 ans.
- L'enveloppe de DILICO sera doublée en 2026 pour atteindre 2 milliards d'euros au niveau national. La contribution des groupements est doublée, passant de 250 M€ à 500 M€



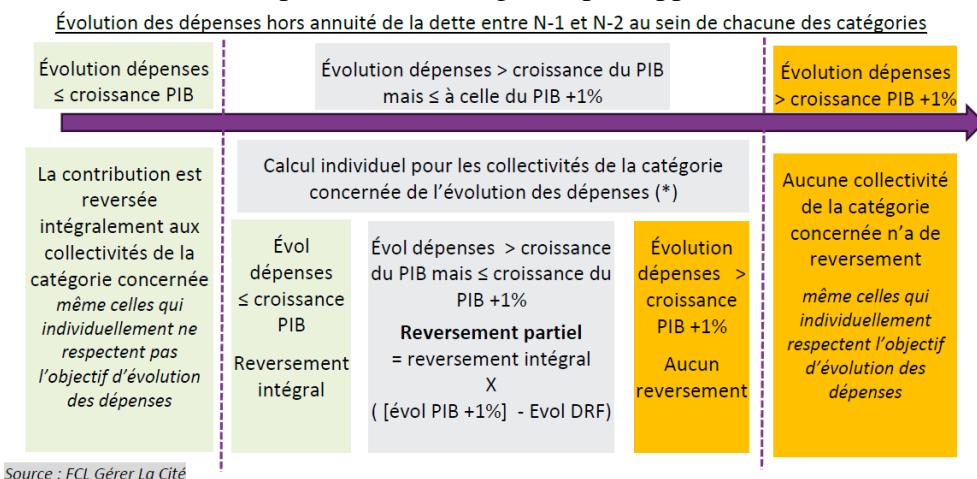
- La détermination des groupements contributeurs reste fonction d'un indice synthétique composé à 75% du potentiel fiscal par habitant et à 25% du revenu moyen de la population.

Mais, pour atteindre les volumes nécessaires, le nombre de groupements contributeurs est significativement élargi : tous les groupements dont l'indice synthétique est supérieur

à 0,8 seront concernés, contre 1,1 auparavant. Alors que l'effort était reparti sur seulement 140 groupements en 2025 (soit seulement 11% des groupements), il devrait reposer sur environ 520 groupements en 2026.

Pour la Métropole Rouen Normandie, le prélèvement est ainsi estimé à ce stade à 5,4 M€.

- Les modalités de versement de ce DILICO évolueront et seraient conditionnées à l'évolution des dépenses des collectivités : le versement de chaque année est d'abord conditionné à l'évolution du total des dépenses réelles (fonctionnement et investissement) hors annuité de la dette des budgets principaux au sein de chacune des catégories (communes, EPCI, Départements et Régions) par rapport au PIB :



Il n'existe donc aucune certitude quant à un versement du DILICO 2026. Globalement, ce dispositif est à la fois très pénalisant et totalement illisible dans la durée et ne donne aucune perspective claire aux collectivités pour piloter leurs finances. Les associations d'élus le remettent profondément en cause et il fait l'objet de larges débats au parlement.

- Une nouvelle année blanche en matière de TVA

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. La Métropole ne perçoit plus qu'un montant résiduel (2 M€ environ en 2025 contre 50 M€ environ avant la réforme), correspondant principalement aux résidences secondaires. Le produit de taxe d'habitation a été remplacé par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Depuis 2023, la Métropole ne perçoit plus de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (38,2 M€ en 2022). Cette recette est également remplacée par une fraction de TVA.

Le produit de TVA perçu par la Métropole est ainsi supérieur à 100 M€ (102,7 M€ en 2025), ce qui en fait le second produit fiscal derrière le versement mobilité (120,2 M€ en 2024), loin devant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (56,9 M€ en 2024) et la cotisation foncière des entreprises (68,3 M€ en 2024 y compris compensation d'exonérations).

Jusqu'en 2024, cette TVA reversée à la Métropole dépendait de l'évolution de la TVA nette encaissée par l'Etat l'année même. Les acomptes pouvaient être revus en cours d'année, et une régularisation opérée l'année suivante, une fois la TVA définitive connue. C'était un engagement fort du gouvernement dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitations.

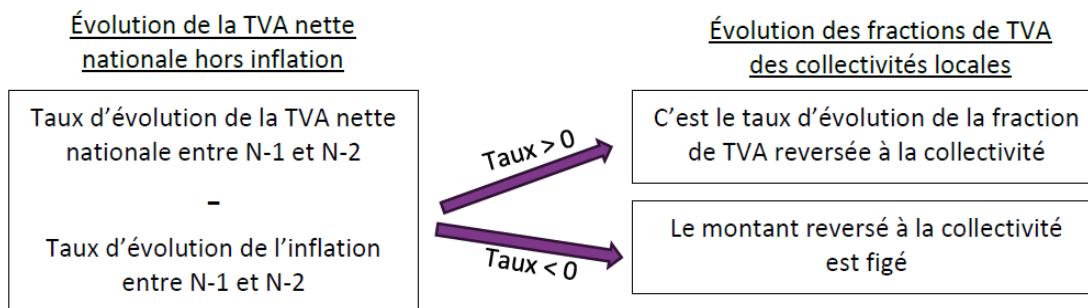
La dynamique de cette recette était donc liée :

- A la croissance du PIB au niveau national
- A l'élasticité de la TVA brute au PIB, qui dépend du poids des exportations et de la croissance des secteurs bénéficiant de taux de TVA réduits

- Au rendement TVA nette/TVA brute, qui dépend du poids des ~~remboursements et degrèvements~~ aux entreprises.

La loi de finances 2025 a prévu que ces fractions soient désormais indexées sur le produit perçu par l'État l'année précédente conduisant de fait à un gel l'année de mise en place (2025).

Le projet de loi de finances prévoit que, à compter de 2026, le taux d'évolution de la TVA rétrocédé aux collectivités locales est minoré de l'inflation constatée sur l'année considérée (sans pouvoir être inférieur à 0).



Autrement dit, les collectivités n'enregistreront une dynamique de TVA que si la croissance de la TVA nationale est supérieure à l'inflation.

Or, l'Etat vient également de revoir à la baisse ses prévisions de TVA pour 2025 (-0,3%).

La Métropole pourrait ainsi enregistrer une nouvelle année blanche en matière de croissance de TVA. La promesse d'une compensation dynamique des dernières réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, suppression de la CVAE) n'aura ainsi pas été tenue sur les derniers exercices.

• La fiscalité économique : une forte baisse de la compensation de la réduction de la fiscalité des établissements industriels, à peine 5 ans après la réforme

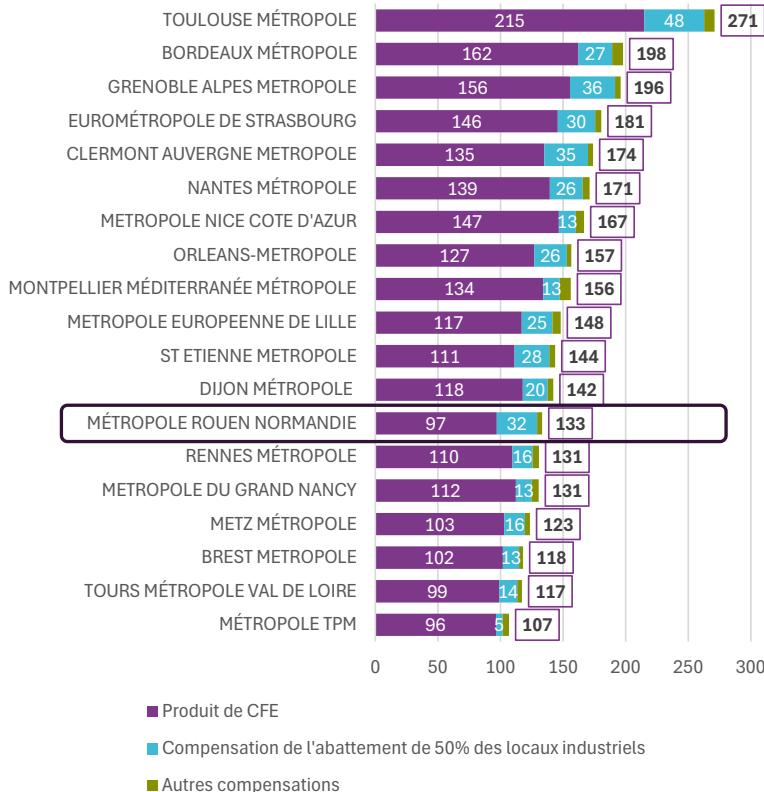
Le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) comporte désormais deux parts importantes :

- Le produit proprement dit, issu de l'application du taux aux bases de CFE,
- Les compensations d'exonérations, qui sont importantes depuis 2021. En effet, la loi de finances pour 2021, dans le cadre de l'allégement des impôts de production, a prévu un abattement de 50% des bases pour les établissements industriels. Cette réforme était jusqu'à présent compensée par l'Etat.

Du point de vue de la cotisation foncière des entreprises, la Métropole se caractérise par :

- Un produit total en médiane basse (avec 133 €/hab. en 2024, 13^e rang sur les 19 métropoles de droit commun)
- Mais, du fait du caractère industriel du territoire, un poids très important de la compensation de l'exonération des valeurs locatives des locaux industriels (avec 32€/hab., 4^e rang sur les 19 métropoles de droit commun).

Produits de CFE 2024 des métropoles, en €/hab.



La réduction de 25% de la compensation d'exonération de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels toucherait donc particulièrement la Métropole Rouen Normandie, avec un impact estimé à 4,1 M€, d'après le PLF présenté par le gouvernement. Il paraît impensable que le PLF ne soit pas modifié sur ce point qui remet en cause des engagements très récents du gouvernement et affaiblirait très profondément les dynamiques de réindustrialisation du pays.

La Métropole ne bénéficiera pas de l'accroissement de la péréquation, mais participera à son financement

- *La dotation globale de fonctionnement de la Métropole (DGF)*

Se compose de deux parts : la dotation de compensation (41,4 M€ en 2025) et la dotation d'intercommunalité (17,2 M€ en 2025).

Ces dernières années, à l'intérieur du périmètre des concours financiers de l'Etat aux collectivités, les augmentations de dotations (notamment les dotations de péréquation) ont été majoritairement financées par des écrêtements de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des groupements. C'est ce qui explique la baisse régulière de la dotation de compensation de la Métropole, qui est passée de 47,8 M€ en 2018 à 41,4 M en 2025.

La dotation d'intercommunalité est quant à elle relativement stable, dans la mesure où elle évolue en fonction de la seule population, la Métropole bénéficiant, du fait de son intégration fiscale, d'une garantie de 33,5 € par habitant.

Ainsi, du fait du poids important de la dotation de compensation dans sa DGF, la Métropole a enregistré en 7 ans une perte de 6 M€ de DGF :

Evolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la
Métropole Rouen Normandie (M€)



Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit à nouveau un fort accroissement des dotations de péréquation des communes (+290 M€ au niveau national, soit un niveau presque équivalent à la hausse de l'année dernière de +300 M€). En 2025, cette progression avait été pour moitié financée par un abondement de l'Etat de 150 M€. Un tel abondement n'est à ce stade pas prévue dans le projet de loi de finances.

La Métropole Rouen Normandie ne bénéficiera d'aucune de ces hausses d'enveloppe, mais contribuera à leur financement via l'écrêtement de sa dotation de compensation, qui pourrait atteindre 4,9% en 2026. Ainsi, cet écrêtement de la dotation de compensation pourrait représenter jusqu'à 2 M€.

- [Un prélèvement prévu sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle \(DCRTP\)](#)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) fait partie des recettes régulièrement diminuées pour financer les évolutions d'autres concours financiers de l'Etat aux collectivités. La baisse de -18% prévue au niveau national pour les groupements devrait se traduire par une perte qui pourrait atteindre 3,2 M€ pour la Métropole.

- [La baisse du FCTVA pénalisera les projets de la Métropole](#)

Le projet de loi de finances opère à ce stade deux modifications :

- La suppression du FCTVA afférent aux dépenses de fonctionnement.
- La Métropole perçoit actuellement le FCTVA au titre des dépenses de l'année en cours. Le projet de loi de finances prévoit que, à compter de 2026, le FCTVA sera perçu au titre des dépenses N-1. Il s'agira d'une année blanche pour la Métropole. Si ce dispositif était maintenu, cela reviendrait avec ce PLF à ce que l'Etat impose aux EPCI de lui accorder un prêt à taux 0 entraînant un endettement accru des EPCI auprès des banques.

- [Les mécanismes de péréquation : le FPIC](#)

La Métropole Rouen Normandie est bénéficiaire nette du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : le territoire est en 2025 bénéficiaire à hauteur de 12,6 M€.

En 2026, l'enveloppe nationale restera stable à 1 Md€, auquel s'ajoutera le versement de 10% du DILICO 2025.

Pour le territoire de la Métropole, le flux net perçu devrait rester relativement stable.

➤ [Ressources propres de la Métropole](#)

- [La Taxe foncière sur les propriétés bâties](#)

La Métropole n'a pas activé le taux de taxe foncière alors qu'elle en avait juridiquement la possibilité. Cela équivaut à un taux de **0%**.

Parmi les 22 métropoles, elle est la seule avec Bordeaux et Lille à ne pas avoir activé la taxe sur le foncier bâti. En 2026, il n'est à nouveau pas proposé de mettre en place une taxe foncière métropolitaine.

	taux 2025 foncier bâti	Taux Métropole	taux ville centre	Métropole ville centre
19	GRENOBLE ALPES METROPOLE	1,29%	65,79%	67,08%
18	ORLEANS-METROPOLE	5,71%	48,37%	54,08%
17	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	0,17%	52,63%	52,80%
16	NANTES MÉTROPOLE	6,41%	46,34%	52,75%
15	DIJON MÉTROPOLE	1,41%	50,28%	51,69%
14	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	2,82%	46,60%	49,42%
13	MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	0,00%	48,71%	48,71%
12	TOULOUSE MÉTROPOLE	13,20%	35,35%	48,55%
11	BORDEAUX MÉTROPOLE	0,00%	48,48%	48,48%
10	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	0,00%	48,35%	48,35%
9	RENNES MÉTROPOLE	1,73%	45,66%	47,39%
8	ST ETIENNE METROPOLE	2,60%	44,68%	47,28%
7	MÉTROPOLE TPM	5,00%	39,39%	44,39%
6	METROPOLE DU GRAND NANCY	9,65%	33,98%	43,63%
5	BREST METROPOLE	4,12%	39,44%	43,56%
4	TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE	0,00%	43,44%	43,44%
3	EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	4,60%	37,44%	42,04%
2	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	6,40%	35,30%	41,70%
1	METZ MÉTROPOLE	2,09%	35,97%	38,06%

- La TEOM

Le produit prévisionnel de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2026 est de 59,26 millions d’euros. Cet impôt concerne à la fois les entreprises et les ménages.

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Pour 2026, il est proposé, comme les années précédentes de ne pas le modifier pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la réduction des dépenses et la diminution des déchets produits.

- Le Versement Mobilité (VM)

Faisant suite à la loi d’orientation des mobilités de 2020, le versement destiné au financement des transports en commun est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité. Il peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou d’actions qui rentrent dans le champ de compétence de l’Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le Versement Mobilité (VM) est un prélèvement de 2% calculé sur la masse salariale brute de toutes les entreprises et établissements publics implantés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et employant plus de 11 salariés. Pour rappel, ce seuil, qui était de 9 salariés depuis l’instauration du VM, a été relevé à 11 salariés en 2016. La compensation intégrale obtenue en 2016 a été plafonnée depuis la loi de finances 2020. Ainsi, le montant du prélèvement sur les recettes de l’État, qui constituait

une part importante du VM, a été significativement réduit depuis 2022 (baisse de -7% par rapport à l'enveloppe de l'année 2018).

Le VM est recouvré par les URSSAF et les mutuelles santé agricole (MSA) et représente 74% du montant total des recettes de fonctionnement du Budget Transport de la Métropole en 2025, il ne couvre pas toutes les charges liées à la mobilité.

En 2021, le VM était basé sur les encaissements constatés. Sur le plan comptable, l'article 18 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2020 a modifié le versement du VM en 2022. Dorénavant, l'Urssaf nationale reverse directement les sommes dues telles qu'elles ont été déclarées par les assujettis sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

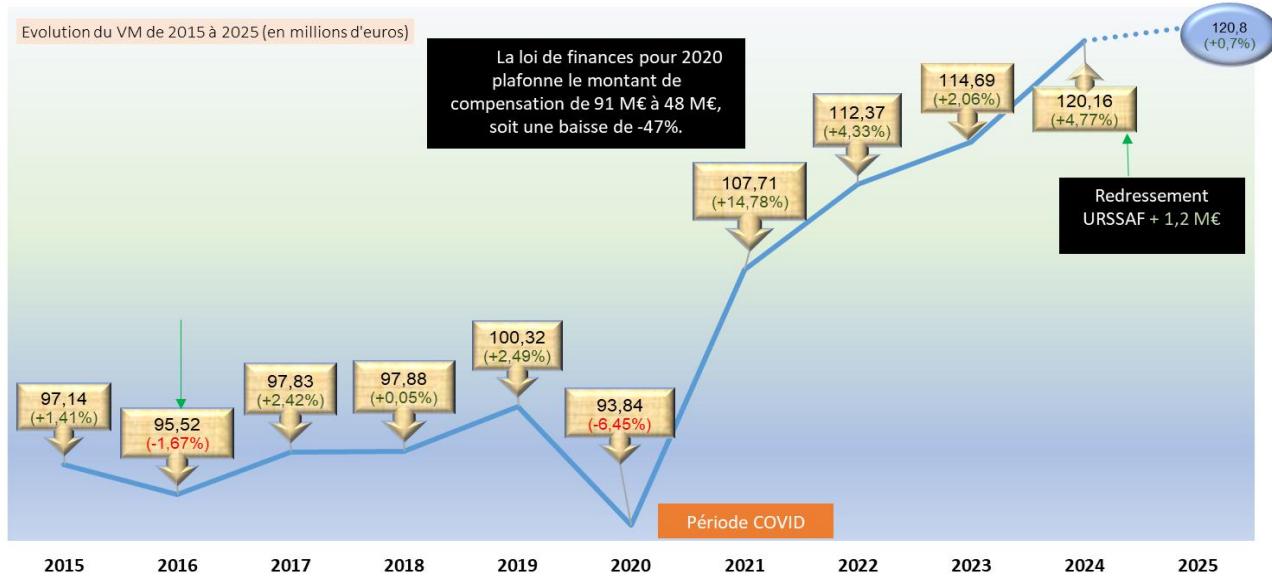
Ce nouveau dispositif crée une étanchéité entre la gestion du recouvrement auprès des assujettis et le versement des recettes aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), ce qui garantit la stabilité des recettes.

Cette stabilité, alliée à d'autres facteurs, a directement contribué à une augmentation significative du versement mobilité (VM) en 2024, qui a atteint 4,8 % (soit 5,5 millions d'euros) par rapport à 2023.

Cette hausse, en partie exceptionnelle et non récurrente, s'explique notamment par :

- Un redressement important en notre faveur d'une entreprise locale, qui a rapporté 1,2 million d'euros sur trois ans,
- L'augmentation des salaires, avec une croissance de 3,6 % dans le secteur public et de 5,5 % dans le secteur privé par rapport à l'année 2023.

Soit l'évolution du VM encaissé (en millions d'euros) entre 2015 et 2025 (prévisionnel) :



NB : le VM de l'année 2025 est une valeur estimée

Pour 2025, la croissance très modérée estimée par la Banque de France et l'INSEE (+0,6 %) entraîne un ralentissement du versement mobilité (VM).

Cette tendance est confirmée par le ralentissement de la dynamique salariale. Toutes les sources s'accordent en effet sur une hausse des salaires nettement moins forte que l'année précédente, avec une augmentation moyenne nationale estimée à seulement 2,6 % pour le secteur privé.

Ainsi, même si la progression des salaires en 2025 reste en moyenne supérieure à l'inflation prévue (autour de 1%), elle marque un net recul par rapport aux augmentations des années 2023 et 2024.

Aussi, et sous réserve d'une évolution salariale moyenne de 1,5% dans le secteur privé et de 1% dans le secteur public, le VM pour l'année 2025 devrait connaître une croissance d'environ 0,7% par rapport à l'année précédente, se situant ainsi entre 120,5 et 121 millions d'euros.

Pour 2026, la rigueur budgétaire et la normalisation des salaires risquent de peser sur les recettes du versement mobilité (VM). Avec une croissance économique faible, estimée entre 1 % et 1,2 %, le dynamisme du tissu économique local pourrait s'en trouver affaibli. Moins de croissance signifie moins d'embauches et une activité globale ralentie, ce qui limite les revenus sur lesquels est calculé le VM. S'agissant des rémunérations, toutes les prévisions suggèrent un net ralentissement de la hausse des salaires dans le secteur privé, qui ne devrait plus compenser l'inflation. Pour le secteur public, le point d'indice ne devrait pas être revalorisé l'année prochaine, compte tenu de l'incertitude législative et de la dette publique. Par conséquent, la base de calcul pour le VM des établissements publics resterait inchangée par rapport à 2025.

En conclusion, ces facteurs économiques poussent à une estimation prudente du VM. Le niveau prévisionnel du VM pour 2026 pourrait être compris entre 123 et 124 M€.

➤ La recherche croissante de financements autres que la fiscalité et les dotations

- L'Etat :

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable (T4, rénovation du métro, fourniture de bus électriques, etc) mais également la transition écologique (réhabilitation du bâtiment Couperin) ou liées à l'attractivité du territoire (rénovation du stade Diochon), pour un montant de subventions de plus de 12,1 M€ sur la période 2016-2022. Aucun dossier DSIL n'a été retenu en 2023 et 2024 sur les 6 demandes déposées. Pour 2025, 3 dossiers ont été déposés et un a été retenu : la réalisation de la voie verte Duclair/Villers-Ecalles bénéficie d'une subvention de 846 290 €.

Signé en juillet 2021 entre l'Etat, le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique reflète l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Un avenant a été signé fin 2022 afin d'acter la programmation financière de l'Etat au titre de la DSIL 2022 et d'amender le tableau recensant les projets métropolitains et communaux pouvant s'inscrire dans le cadre du CRTE. L'élaboration d'un CRTE « deuxième génération » - Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique - en lien avec l'exercice de planification écologique porté par l'Etat a été lancée en 2024.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements :

- AAP fonds de mobilité active : une opération est encore en cours sur l'AAP 2023 pour la liaison Franqueville-Saint-Pierre / Saint-Léger-du Bourg-Denis (subvention de 715 516 €).

Il a été mis fin au FMA en 2024, les projets d'aménagements cyclables étant désormais souvenants par le Fonds vert.

- AMI « réalisation des aménagements cyclables inscrits au schéma national ou régional des véloroutes » dans le cadre du volet mobilités du CPER : un dossier a été déposé auprès de l'Etat pour la section Seine à vélo Belbeuf/Tourville la Rivière. Un financement à hauteur de 1,7 M€ pourrait être obtenu,
- La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PWD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. Une demande de financement de l'Etat pour le poste de chef de projet PWD à hauteur de 58 035 € a été formulée en 2025, représentant 75% du coût du poste. La reconduction du programme PWD après 2026 n'est pas confirmée,
- La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP. 2 M€ ont été perçus à ce jour et le solde sera sollicité fin 2025,
- Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. Plus de 85% des subventions ont d'ores et déjà été perçues,
- Une aide de l'ADEME de 8,7 M€ qui s'inscrit dans le Plan de Relance et financé par des fonds européens pour l'acquisition de 76 bus électriques (marché Ebusco) a été obtenue,
 - Une subvention Etat de 28 413 € dans le cadre de l'appel à projets Sentier de Nature a été obtenue en 2024 pour la valorisation de la Côte Sainte-Catherine. Cette subvention sera soldée prochainement,
- Fonds Vert : nouveau fonds mis en place début 2023. Sur les années 2023/2024, 35 dossiers ont été retenus pour un montant Fonds Vert de 21,93 M€ (aménagements cyclables, P+R, covoiturage, Lovélo, rénovation énergétique Couperin, éclairage public...). Une subvention de 2,89 M€ a également été attribuée au projet de dépollution de la friche Orgachim sur Seine Sud en copartage avec l'EPFN. Une subvention de 1,096 M€ pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Métropole, via la Fonds économie circulaire de l'ADEME, a également été obtenue,
- En 2025, 14 dossiers ont été déposés, 3 dossiers ont été retenus pour un montant Fonds Vert de près de 1,68 M€ à ce jour (2 dossiers aménagements cyclables : balade du Cailly et Canteleu/Saint Martin, et un dossier PCAET : achats de 2 BOM électriques, aménagement de la place de la Haute vieille tour, et aménagement de la rue Saint Sever).

Il est à noter que le dispositif Fonds vert ZFE sur lequel de nombreux financements avaient pu être obtenus en 2023 et 2024 a été supprimé en 2025. Ce qui laisse craindre la disparition du dispositif sur 2026.

De manière générale, compte tenu du contexte budgétaire national, les enveloppes liées aux financements au titre du Fonds vert et de la DSIL vont largement diminuer voire être quasi abandonnés pour les grandes collectivités. Cela reflète une incohérence entre les discours de l'Etat sur la transition social-écologique et la lutte contre le réchauffement climatique et leur financement. A l'échelle nationale, le fonds vert passerait de 2 Md€ par an à l'origine à 500 M€ en 2026. Il serait donc divisé par quatre.

- L'Europe :

Programme FEDER 2021-2027 : le MAAS est financé à hauteur de 2,2 M€, l'opération sera soldée d'ici la fin d'année.

Une subvention FEDER de 1,5 M€ a été obtenue pour la création d'une aire de gissons urbaine sur l'ancienne friche Océade.

Le parc Camille Claudel sur Rouen Flaubert, inauguré en 2025, et les jardins Marais Marinox sur la zone Rouen Innovation Santé, portés par Rouen Normandie Aménagement bénéficient chacun de 1M€ de FEDER.

Le chargé de mission prévention santé bénéficie d'une subvention FEDER de 200 521,36 €.

Un dossier a également été déposé sur l'AAP FEDER relatif aux Pôles d'Echanges Multimodaux aux abords des gares pour le PEM de Malaunay-Le Houlme, le projet a été sélectionné mais son financement dépendra du calendrier de réalisation de l'opération.

Des demandes FEDER ont également été formulées pour Beauvoisine et pour la réhabilitation de l'Office de Tourisme (phase 2). D'autres demandes devraient être déposées d'ici fin 2025 sur l'AAP « aménagement des espaces publics de demain ».

- Référent Task Force UE : depuis 2017, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Elle finance avec Le Havre Seine Métropole, Caen La Mer, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin un poste de chargé de mission Agglo à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles. L'objectif de ce partenariat : recherche de financements UE en lien avec les projets métropolitains, soutien dans le montage des dossiers de candidature, mise en réseau avec des partenaires UE, etc. Le service politiques contractuelles assure quotidiennement le lien entre l'Antenne et les services opérationnels, notamment en relayant l'information sur les futurs AAP UE auprès des services concernés. Ce partenariat se poursuit sur la période 2025-2027 avec le financement du poste du chargé de mission Agglo à hauteur de 11 000 €/an.

- La Métropole a candidaté à l'appel à projets Réseaux de transfert du programme européen Urbact. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la labellisation « bonnes pratiques » Urbact obtenue pour la démarche de concertation innovante mise en place sur le parc urbain des Bruyères, de la conception à la mise en vie du site. Cette labellisation a permis un rapprochement avec la ville tchèque d'Ostrava, également labellisée. Celle-ci propose la création d'un réseau Urbact « We Create Space » afin de transférer sa bonne pratique à 6 autres partenaires européens dont la Métropole.

La bonne pratique d'Ostrava consiste à permettre aux habitants de concevoir/réaliser un projet dans l'espace public selon les principes suivants : choix des projets par un comité d'experts, budget délégué aux habitants pour la mise en œuvre du projet, projet réalisé par les habitants eux-mêmes et suivi de l'installation par les habitants pendant au moins 2 ans. Cette démarche permet d'engager la population dans la réalisation de l'espace public en allant plus loin que les budgets participatifs. Le partenariat avec Ostrava permettrait ainsi d'avancer concrètement sur la bonne appropriation de l'espace public par les citoyens en testant et adaptant une bonne pratique qui a fait ses preuves, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'un expert dédié au réseau.

Le programme s'inscrit sur une durée de 30 mois – du 1er novembre 2025 au 30 avril 2028.

Le coût prévisionnel pour la Métropole serait de 88 380 €, sur lesquels une participation de 61 866 € est attendue au titre du FEDER.

- *Les partenaires locaux :*

Contrat de Métropole avec la Région : conclu de 2014 à 2022, il comporte 59 projets pour un financement global de 131,88 M€. 113,86 M€ sont engagés, soit un taux d'engagement de 86,34 % dont 92,8 M€ perçus, soit un taux d'encaissement de 82 %. Les dernières subventions devraient être soldées en 2026.

Contrat Région 2023-2027 : 37 projets sont inscrits au contrat pour un coût total de 253 879 279 € HT. Les financements régionaux attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 49 260 929 € dont 26 394 615 € pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Initialement prévu à 60 M€, la Région avait réduit son engagement dans le projet finalement adopté à la suite du PLF 2025. L'année 2026 verra la mise en œuvre opérationnelle du contrat avec l'engagement des opérations déjà démarquées.

Contrat de développement métropolitain avec le Département : conclu de 2015 à 2022, il portait sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. 27,84 M€ ont été engagés, soit un taux d'engagement de 93,74 % et les encaissements atteignent 27,31 M€, soit un taux d'encaissement de 98 %. Toutes les opérations sont soldées.

Contrat territorial de développement avec le Département 2023-2027 : 13 projets sont inscrits à ce contrat pour un coût total de 174 915 399 € HT dont 6 projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et 7 projets sous maîtrise d'ouvrage communale. Les financements au titre du FDADT attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 22 839 791 €. Une enveloppe éco-mobilité de 4,75 M€ dédiée à la décarbonation de la flotte de bus complète les financements départementaux prévus au contrat pour cette opération. Le montant total des opérations financées par le Département au titre de 2023- 2027 s'élève donc à 27,6 M€, dont 20,45 M€ pour les opérations sous MO MRN. Le contrat a été signé le 28 avril 2025. Les premières opérations ont été engagées fin 2025 pour un montant de 4 M€.

Département, crédits de droit commun : 4 projets en cours ont bénéficié de crédits de droit commun pour un total de 1,03 M€ en 2025 (hors écomobilité) – voie verte Duclair-Villers Ecalles, traversée de Duclair (Seine à vélo), voie verte Grand Couronne, et réhabilitation énergétique du bâtiment Couperin.

En 2026, des demandes devraient être déposées pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret à Sotteville-lès-Rouen, pour le liaison cyclable Belbeuf-Tourville dans le cadre de « Seine à vélo » et pour la 2^{ème} phase de la réhabilitation de l'office de tourisme de Rouen.

IV- Dette de la Métropole

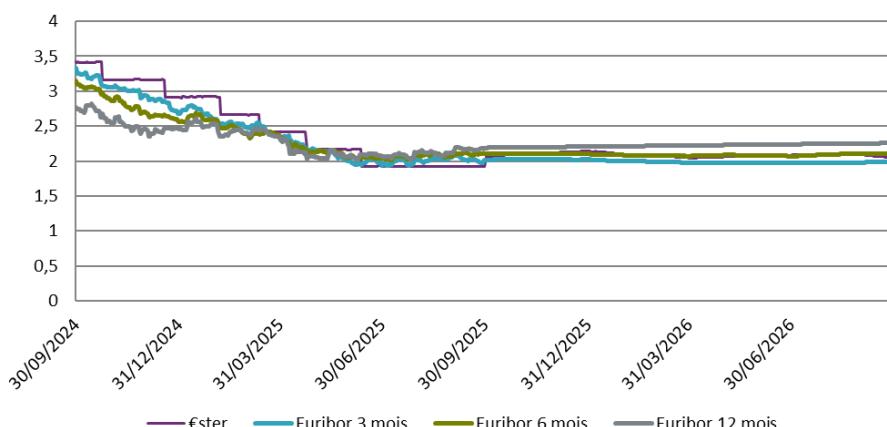
➤ Le contexte

Les conditions de taux d'intérêt

En septembre 2025, la BCE a maintenu son principal taux directeur à 2 %, poursuivant un cycle de baisse entamé depuis 2024 afin de soutenir la croissance dans un contexte de faible inflation. Cette décision reflète la volonté de stabiliser les conditions financières tout en restant attentive à l'évolution de l'économie. Les perspectives indiquent que de nouvelles baisses des taux ne seront envisagées que si la situation économique venait à se détériorer.

La baisse des taux directeurs, a abaissé le coût du crédit court terme. Les réductions de taux de la BCE ont eu un effet immédiat sur les taux monétaires, réduisant les taux Euribor de 150 points de base depuis leur niveau maximal. Les collectivités locales, pour partie exposées aux taux variables sur leurs encours, pourront ainsi bénéficier de cette tendance baissière. Néanmoins, cette détente pourrait s'inverser en cas de reprise des tensions inflationnistes, ce qui n'est pas le scénario central actuellement.

Historique et anticipation des taux monétaires



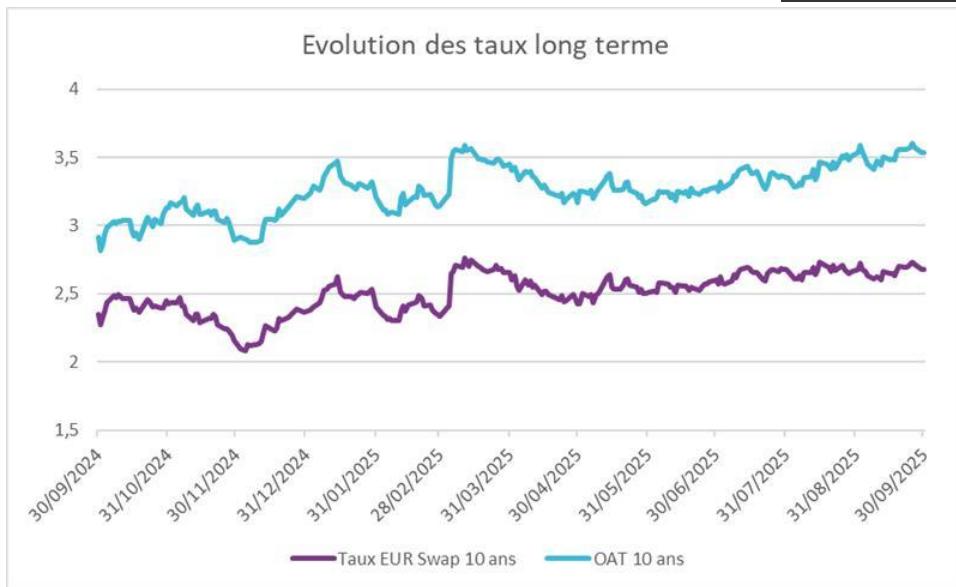
Source : FCL Gérer La Cité/ Bloomberg

Les taux de swap (taux de référence pour le financement bancaires), se maintiennent à des niveaux proches de 2,6 %. En revanche, les conditions de financement de la dette française se sont sensiblement dégradées. Le contexte économique et financier reste marqué par des incertitudes politiques, économiques et commerciales persistantes, auxquelles s'ajoute cette hausse continue des taux souverains. En France, l'OAT 10 ans évolue autour de 3,47 %, tandis que l'OAT 30 ans, qui avait récemment atteint 4,5 %, se situe désormais autour de 4,32 %. Ces niveaux, inédits depuis 2009, traduisent une tension durable que l'on retrouve également sur les marchés britannique, allemand et japonais, dans un environnement international incertain.

Cette progression des taux souverains se traduit par une dégradation des conditions de financement :

- d'une part, une hausse des taux sur le marché obligataire (via l'augmentation du rendement des OAT) ;
- d'autre part, une augmentation des marges bancaires, liée à l'élargissement du spread entre les taux souverains et les taux swap.

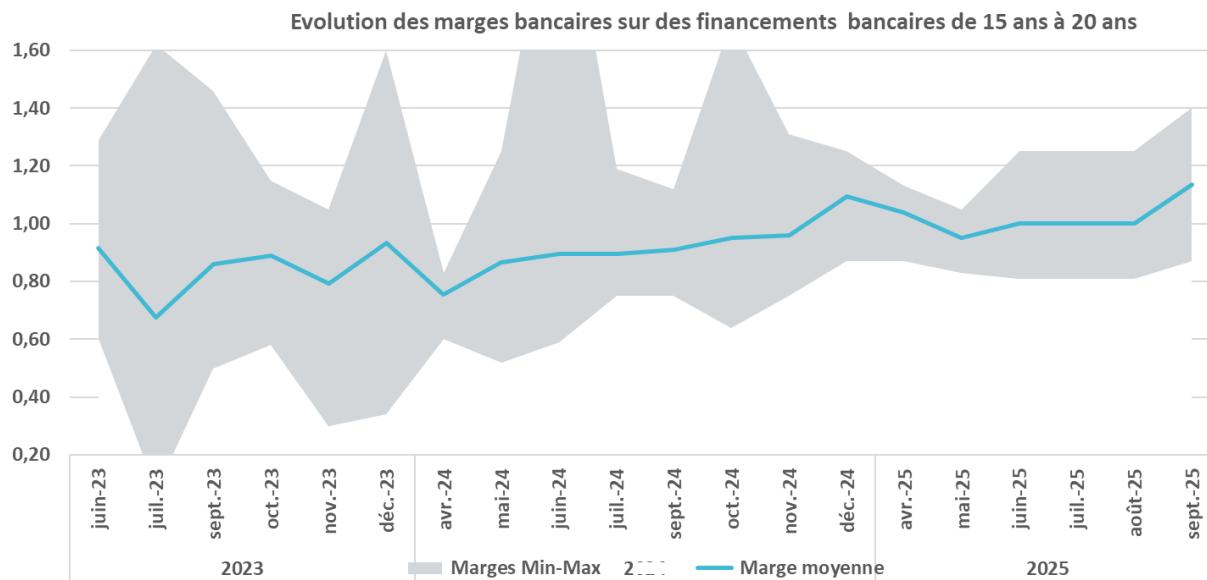
Les établissements financiers, se refinançant eux-mêmes sur les marchés, répercutent cette hausse sur leurs conditions de prêt.



Source : FCL Gérer La Cité/ Bloomberg

Les conditions de financement

Cette progression des taux souverains a ainsi un impact direct sur les offres bancaires : le coût de refinancement des banques augmente et se répercute sur les emprunteurs via les marges de crédit. Les dernières consultations en témoignent : alors que les marges s'établissaient encore entre 80 et 90 points de base il y a quelques mois, elles dépassent désormais presque systématiquement les 90 pbs, certaines offres allant même au-delà.



On observe par ailleurs une certaine hétérogénéité dans les conditions proposées, liée au fait que toutes les banques ne se sont pas encore totalement repositionnées dans leurs modèles financiers. Néanmoins, la tendance générale reste orientée à la hausse, laissant présager un durcissement progressif des conditions de financement.

Du côté du marché obligataire, l'activité se révèle moins soutenue qu'en 2021 et reste éloignée des niveaux observés lors des années fastes 2020-2021 en terme de volume émis. En 2025, les investisseurs conservent toutefois un intérêt pour le secteur public local, perçu comme une valeur refuge. Face à un niveau d'OAT autour de 3,5 %, les primes demandées s'établissent actuellement autour de 20 pbs sur des maturités de 10 ans in fine, soit environ 60/80 pbs en deçà de celles observées sur le marché bancaire. Ces moindres primes permettent de compenser le fait que l'indice de marché OAT soit plus important sur l'obligataire que sur le bancaire.

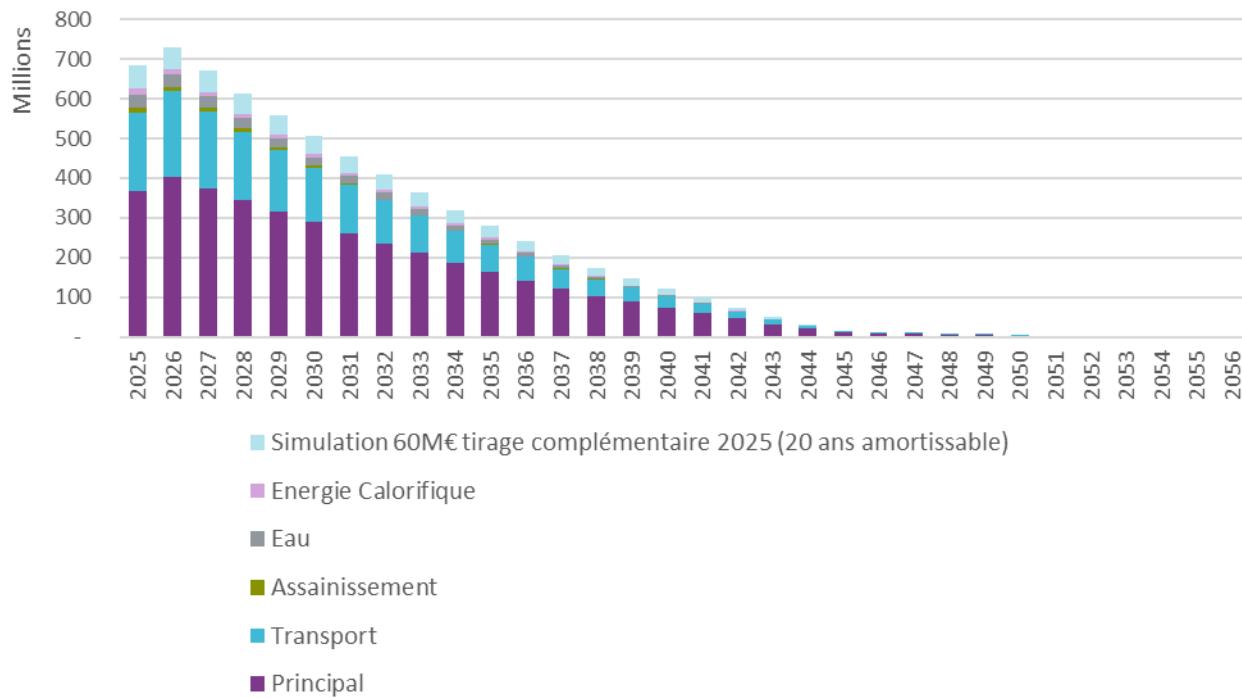
Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2026

a) Profil d'extinction et de remboursement de la dette

Le volume de l'encours de dette de la Métropole (tous budgets, Principal, Transport, assainissement, eau, énergie calorifique) devrait ressortir à 733,5M€ au 1er janvier 2026. Cet encours de dette projeté tient compte des 102,4M€ de mobilisations réalisées par la Métropole à ce jour, synthétisées dans le tableau ci-dessous ainsi que d'une simulation de 60M€ complémentaires à contractualiser avant le 31/12 :

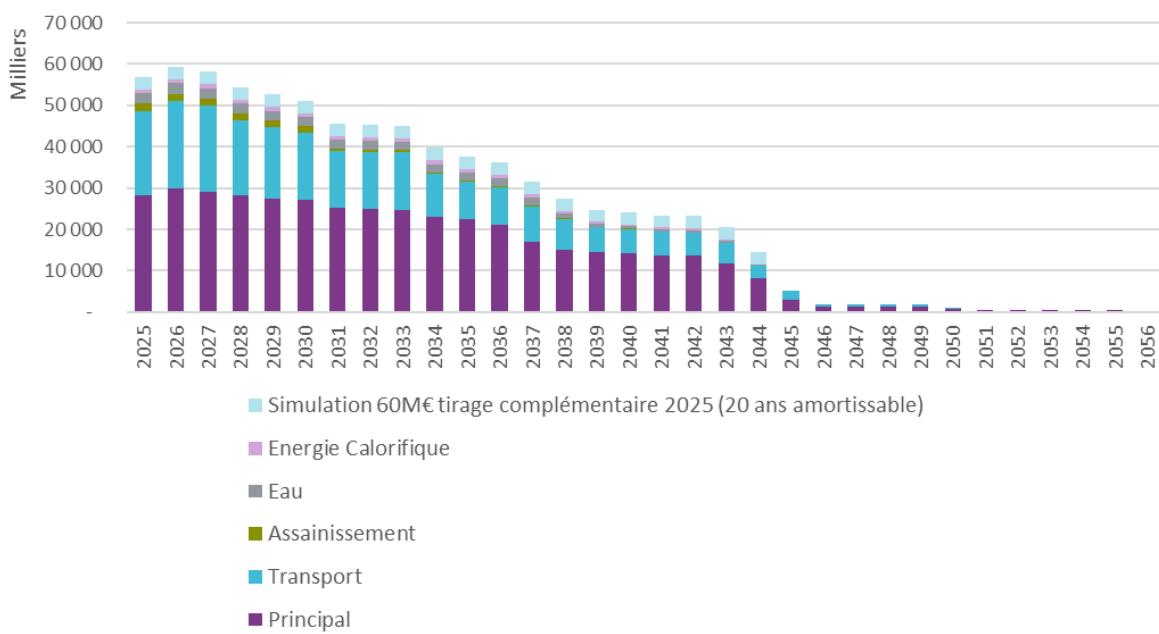
Montant emprunté (en M€)	Etablissement préteur	Date de début	Index	Budget
12	CDC	21/10/2025	Livret A + 60pbs	Budget principal
4	CDC	21/10/2025	Livret A + 40pbs	
2	CDC	21/10/2025	Livret A + 40pbs	
6	Crédit Foncier	06/08/2025	E12M + 87pbs	
6	Crédit Foncier	06/08/2025	E12M + 87pbs	
10	AFL	30/07/2025	Fixe 3,63%	
2	CDC	25/04/2025	Fixe 0,75%	
20	SG	28/02/2025	Fixe 3,32%	
20	BEI	08/08/2025	Fixe 3,354%	Budget Transport
10	BEI	24/02/2025	Fixe 2,983%	
10	CDC	12/02/2025	Livret A + 40pbs	

Extinction de l'encours de dette au 01/01/N

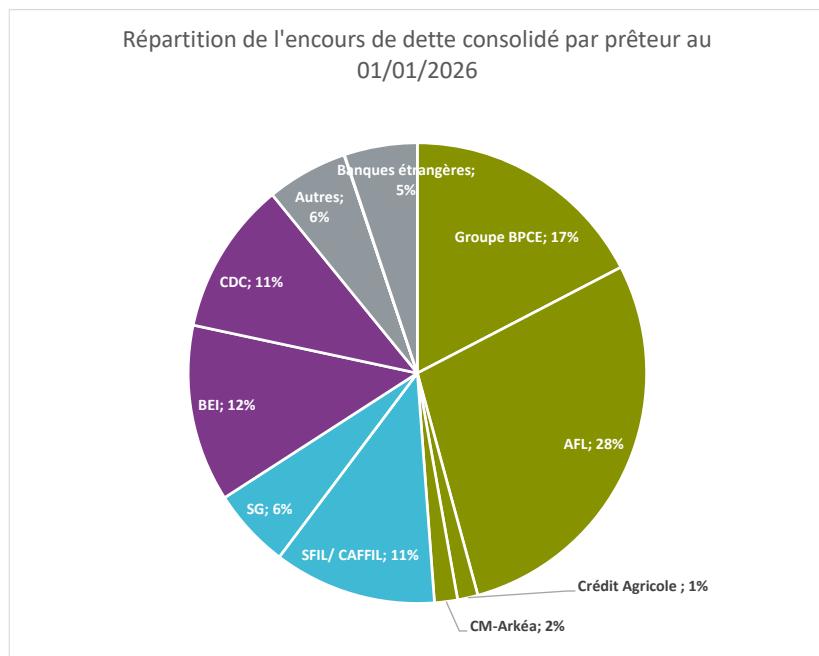


La Métropole de Rouen Normandie rembourse assez rapidement son encours de dette par rapport aux autres Métropoles. Au 1er janvier 2026, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global devrait être de 7ans et 10 mois sur le périmètre de dette consolidé (légèrement en hausse par rapport à l'année dernière 7 ans et 1 mois au 01/01/2025), et de 8 ans et 2 mois sur le budget principal, ce qui est inférieur à la moyenne des autres Métropoles (11 ans et 4 mois).

Amortissement de la dette au 01/01/N



b) Répartition de l'encours de dette par prêteurs (hors simulation de 60M€ en cours de contractualisation)



Les établissements bancaires présents sur le secteur public local sont tous représentés et la Métropole présente un important niveau de diversification.

L'Agence France Locale présente 28% de l'encours de dette de la Métropole (en baisse depuis l'exercice précédent : 35%). Si le seuil de risque de 50% de la banque n'est pas encore atteint, les capacités d'octroi de financements en volume se restreignent légèrement.

Aucun autre établissement ne présente de risque de limite d'octroi de crédit au regard de son exposition, ce qui est un atout pour la Métropole dans un contexte de marché bancaire actuellement plus tendu.

c) Le coût moyen de l'encours de dette (hors simulation de 60M€ en cours de contractualisation)

Selon les anticipations de marché actuelles, le coût moyen de la dette (Budget consolidé) de la Métropole Rouen Normandie ressortira à 2,46% au 1er janvier 2026.

- La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe performant. Ce dernier est de 2,26% - un coût moyen attractif dans un contexte de taux encore dégradé. Ce socle à taux fixe bénéficie de la stratégie passée de la Métropole de surpondération des indexations fixes.
- L'encours à taux variable a progressé depuis l'année passée en passant de 17,2% à 22,17% au 1er janvier 2026. A 3,18%, le coût moyen de l'encours à taux variables est performant par rapport au marché actuel. La stratégie de variabilisation de l'encours est opportune et a permis à la Métropole de bénéficier de la politique accommodante de la BCE et de ne pas figer 100% de ses nouveaux financements sur des taux fixes élevés.

La répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux et coût moyen au 1er janvier 2026 (montant prévisionnel tous budgets, hors simulation de financements à contractualiser à hauteur de 60M€) ressort comme suit :

	CRD au 01/01/2026	% du CRD	Coût moyen estimatif
Fixe	523 839 718	77,78%	2,26%
Taux structuré	337 500	0,05%	3,33%
Variable	149 282 486	22,17%	3,18%
Euribor 12 mois	41 073 136	6,10%	2,87%
Euribor 3 mois	47 468 750	7,05%	4,05%
Euribor 6 mois	13 000 000	1,93%	2,53%
Livret A	47 600 000	7,07%	2,74%
TAG03M	140 600	0,02%	5,07%
Total général	673 459 704	100,00%	2,46%

Au 1er janvier 2026, 99,9% de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera classé A1, catégorie la moins risquée.

La Métropole possède un emprunt structuré à barrière sur Euribor. Le risque sur le taux peut se matérialiser si l'Euribor 3 mois dépasse la barrière de 6%, ce qui est peu probable au regard des orientations actuellement baissières. Dans tous les cas, cet emprunt classé en 3-E présente un risque très limité au regard du capital restant dû au 01/01/2026 (337,5 K€) et de la durée résiduelle (2 ans et 3 mois).

V – Conclusion

Le débat d'orientation budgétaire pour 2026, après celui de 2025, se tient dans un contexte d'incertitude exceptionnel induit par les débats budgétaires nationaux.

En dépit des inquiétudes très fortes générées par le PLF déposé par le gouvernement, il est proposé en 2026, de cadrer ainsi la préparation budgétaire :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien d'une capacité de désendettement théorique (du budget prévisionnel) inférieure à 10 années tous budgets confondus,
- Maintien d'un niveau élevé d'investissement malgré le contexte tout en laissant l'exécutif qui sera issu des élections de mars prochain décider du lancement des investissements non décidés à ce stade,
- Maintien des taux de fiscalité.